Emile Banning

Dialogue

Organe de "Dialogue des Peuples"

L'AFRIQUE

ET LA

CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES





Chute du Nil (Murchison) dans le lac Albert.





Emile Banning, une victime de la « nouvelle politique économique » de Léopold II

L'homme

Emile BANNING (Liège, 1836, 1898) Haut fonctionnaire, journaliste, écrivain, théoricien de la colonisation, docteur en philosophie et lettres.

Il débuta comme journaliste à *l'Écho du Parlement* et fonctionnaire à la Bibliothèque royale. Rogier le muta aux Affaires étrangères, comme bibliothécaire-archiviste et traducteur. Son travail de conseiller historique lui permit de se distinguer, nourrissant de ses notes d'études tous les problèmes posés en son temps à notre diplomatie. Remarqué par Léopold II à qui il fournit une aide inappréciable dans les questions congolaises. *C'est lui qui lance l'idée d'une conférence internationale de géographie qui prélude à la création de l'Association Internationale Africaine.* Esprit indépendant, il n'hésita pas à prendre ses distances à l'égard de la politique royale, à partir de 1890. Délégué belge aux Conférences de Berlin 1884 (*Il contribue à y assurer la reconnaissance de l'État Indépendant du Congo.)* et de Bruxelles 1890, il était membre de l'Académie royale de Belgique. Son œuvre occupe près de quatre pages dans le petit livre que lui a consacré Marcel Walraet en 1945. Retenons ses *Mémoires politiques et diplomatiques* et ses *Origines et phases de la neutralité belge*, ainsi que ses *Réflexions morales et politiques*. La ville de Bandundu (Banningville) lui a été autrefois dédiée.

Le simple fait que le trait officielle *Biographie coloniale belge* de l'IRCB air dû s'y prendre à deux fois pour écrire la notice de Banning, comme on pourra le voir ci-après, montre que le personnage est embarrassant.

Cet homme, doté à la fois d'une grande culture et de vastes connaissance, mais aussi d'une passion enflammée pour la cause de l'abolition de l'esclavage, fut un collaborateur de premier plan et de grande importance pour l'œuvre africaine de Léopold II. Il n'est pas exagéré de dire que les deux grands actes fondateurs du Congo : la Conférence de Géographie de Bruxelles en 1876 et le Conférence de Berlin en 1884, sont en grande partie son œuvre.

Il fut rejeté par le Roi dans les années 1890, au moment où Léopold II instaura une nouvelle politique économique, celle-là même qui devait mener aux crimes du « caoutchouc rouge », et d'écarter des dispositions de l'Acte de Berlin.

Le « coupe de balai de Léopold II à l'instauration de la NPE

La Nouvelle Politique Economique de l'EIC soulèvera, comme nous l'allons voir, une levée de bouclier et un tir de barrage de la part de ceux qui s'intéressaient au Congo. Elle sera aussi à l'origine des abus que l'on désignera ensuite sous le nom de « caoutchouc rouge ». Toutefois, les réactions négatives se produisirent immédiatement, avant même, pourrait-on dire, que l'encre des décrets ne soit sèche, et avant que les atrocités qui allaient résulter de l'application du décret, ne soient connues. Il y aura donc deux « couches » ou deux générations d'*anticongolais* : les opposants à la nouvelle politique économique, qui se recrutaient surtout parmi les gens d'affaires attachés à une certaine orthodoxie capitaliste et libérale, et les opposants humanitaires, dont les campagnes finiront par emporter la place.

La raison de cette opposition de la première heure est simple : les décrets, qui sont décrits plus minutieusement ci-dessous, revenaient à établir un monopole économique de l'Etat. Certes, ce que voulait Léopold et ce qu'on vit surtout, c'est que le Roi se réservait, en fait, un monopole personnel. Mais il était personnel en vertu du pouvoir absolu que détenait le Souverain de l'EIC. Dans un état absolu, le souverain et l'état, c'est tout comme. Les textes toutefois étaient formels: il s'agissait bien d'un monopole d'état, et donc, si l'EIC changeait de

forme – par exemple si Léopold décédait subitement, et que la Belgique en héritait par testament – ce monopole appartiendrait bien à l'état, non aux héritiers de Léopold.[1] C'était une position presque hérétique dans une époque libérale.

A partir de 1890, plusieurs décrets stipuleront le partage du Congo en deux zones pour l'acquisition de l'ivoire : la première était destinée aux sociétés privées et la deuxième, bien plus vaste, était considérée comme le domaine privé du roi. Thys attaqua la politique domaniale du Roi, dont il faut bien dire qu'elle ne pouvait prétendre que par des sophismes respecter la liberté du commerce. Les deux hommes se brouillèrent … La nouvelle politique économique du Roi lui fit aussi perdre le soutien d'A.-J. Wauters, lié financièrement avec Thys et la CCCI , et de sa revue « *Le Mouvement géographique* », qui soutint l'entreprise africaine du Roi dès 1876, avant de prendre se distances avec la politique du monarque et de soutenir, à partir de 1891, la perspective d'une reprise du Congo par la Belgique En effet, il était partisan du respect strict de l'Acte de Berlin.

En septembre 1891, le roi publia un décret ordonnant aux commissaires des districts de l'Aruwimi et de l'Ubangi-Uele de se procurer tout l'ivoire possible au nom de l'Etat. Ce décret fut suivi d'ordres du vice-gouverneur, datés d'octobre 1891 et de mai 1892, interdisant aux indigènes de chasser l'éléphant et de récolter le caoutchouc dans la forêt, à moins de le remettre à l'Etat. Dorénavant, tous ceux qui achèteraient ces denrées seraient reconnus coupables de recel de biens volés. Enfin, tout commerce proprement dit était interdit dans la vallée de l'Uélé.

Ces ordonnances eurent pour effet de créer un monopole d'Etat sur les deux principaux produits congolais : l'ivoire et le caoutchouc. Léopold prétendit qu'il ne s'agissait là que de l'application *lato sensu* d'un décret de 1885 proclamant que « *toutes les terres vacantes appartenaient à l'Etat* ». Ce dernier décret n'avait pas paru excessif à l'époque, mais cette interprétation extensive fut contestée car, en 1892, l'EIC voulait considérer que toutes les terres non occupées ou effectivement cultivées par la population indigène étaient vacantes. En fait, les forêts où l'on chassait l'éléphant et où se récoltait le caoutchouc pouvaient parfois se trouver très loin des villages. Malgré cela, les indigènes estimaient que ces terres leur appartenaient. En instituant ce monopole, l'Etat réussit à acheter l'ivoire et le caoutchouc à des prix nettement inférieurs à ceux pratiqués dans le privé.

Dans la mesure où Léopold II, tout en imposant sa « nouvelle politique économique » par le fait du Prince, daigna tout de même parfois s'en expliquer, son raisonnement est à peu près le suivant. « *En matière de commerce, la liberté, c'est l'absence de discrimination. En effet, si l'on impose des droits de douane, et que l'on frappe les produits de la nation A d'une taxe de 5 % et ceux de la nation B d'une taxe de 10 %, on renchérit ces derniers qui se vendront plus mal. Du moment qu'une mesure décidée par l'EIC – quand bien même il s'agirait d'une interdiction pure et simple - concerne TOUS les commerçants, aussi bien congolais et belges que français, anglais ou hollandais sans distinction, elle ne crée aucune discrimination et n'attente donc pas à la liberté du commerce* ».

Thys résuma la « nouvelle politique » en une plaisanterie amère : « *Voici quel est dorénavant le code commercial de l'EIC : Article 1 : Le Commerce est libre. Article 2 : Il n'y a rien à vendre, ni à acheter…* » Les sociétés commerciales, notamment celles de Thys, qui venaient d'installer à grands frais des postes le long du fleuve Congo et de ses affluents, protestèrent aussitôt. Ceux dont les intérêts étaient ainsi lésés ne furent cependant pas les seuls à réagir contre l'action du roi.

Plusieurs autres personnages disparurent à cette époque de l'entourage du Roi et des

[1] Il est peut-être bon de rappeler ici deux choses : d'une part Léopold II n'était pas trop fin connaisseur en matière de droit. D'autre part, si son successeur était l'héritier du Trône, ses héritiers privés étaient ses trois filles, qu'il a tenté de déshériter aussi largement qu'il l'a pu.

bureaux de l'EIC. En fait, tout qui avait un tant soit peu d'indépendance ou d'initiative disparut. Lambermont[2] émit des objections et, selon Woeste[3]. Léopold Il « *ne lui pardonna pas de s'être séparé de sa manière de voir* ». Camille Janssen se démit de ses fonctions de gouverneur général. Hubert van Neuss, administrateur général des Finances, critiqua ouvertement les mesures royales, tout comme A. J. Wauters, déjà cité, le très influent directeur du « *Mouvement Géographique* ». Beernaert s'y opposa aussi et il menaça de démissionner. Il fut même question que le Cabinet tout entier en fasse autant et l'on frôla donc la crise ministérielle en Belgique sur les affaires d'un autre Etat !

"A la fin de 1892, tous les collaborateurs du Roi pendant la première et la deuxième phase de l'œuvre belge au Congo avaient donc cessé d'y participer. M. van Eetvelde, qui s'était de plus en plus isolé d'eux, restait seul en possession de la confiance du souverain, avec l'unique programme d'être l'instrument passif de ses desseins. Cette troisième phase de l'administration de l'Etat de Congo affecta tous les signes d'une dissolution imminente." [4] Ce commentaire amer est d'Emile Banning [5].

Il était déçu de l'attitude du roi. L'amertume aussi bien que des raisons objectives l'incitèrent à rédiger un mémoire qu'il adressa à Léopold Il. Il y écrivait notamment « *La doctrine du domaine de l'Etat, telle qu'elle a commencé à se manifester vers 1890 et s'est précisée depuis, est l'exact contrepied de ce régime de franchise commerciale... Elle ne saurait prévaloir ni contre le droit naturel des indigènes qu'elle aurait pour effet de déposséder, ni contre le droit conventionnel des Puissances inscrit dans l'Acte de la Conférence de Berlin* »

Dans sa réponse. Léopold commença sur une note laconique: « *À part les conclusions fausses, le travail de M. Banning est intéressant.* » Puis il poursuivit : « *Il prouve, ce qui est évident, que les Puissances ont entendu placer le bassin du Congo sous le régime de la liberté commerciale la plus complète. Il démontre aussi que ce qu'on entend par liberté commerciale, c'est la faculté pour tous les étrangers de naviguer et de faire du commerce au Congo sur un pied d'égalité avec les nationaux. Il ne prouve rien de plus* » Après avoir travaillé avec lui pendant trente ans. Léopold Il cessa toutes relations avec Banning.

C'étaient pourtant les hommes qui connaissaient le mieux les questions coloniales, et qui avaient été des collaborateurs de la première heure de l'entreprise congolaise : le baron Lambermont, Emile Banning, Arendt. Ces hauts fonctionnaires, bien qu'ils eussent servi Léopold II avec passion, ne jouissaient plus guère de la faveur royale. Ils n'avaient pas approuvé la nouvelle politique économique du Souverain, visant à assurer à l'Etat le monopole de l'ivoire et du caoutchouc; ils avaient défendu, contre le Roi, les principes de la liberté commerciale; cela ne leur était pas pardonné. Avec Lambermont, Léopold II n'entretint plus que des relations assez froides. Il avait tourné le dos à Banning. D'Arendt, il devait dire plus tard, faisant allusion à une de ses particularités physiques, qu' « *il marchait toujours avec les pieds et les idées en dedans* ».

Léopold II ne garda autour de lui que des exécutants, intelligents, certes, mais des

---

[2] François-Auguste LAMBERMONT (1819-1905) depuis 1860 et jusqu'à sa mort secrétaire-général des Affaires Etrangères. Ministre d'Etat depuis 1885. Homme de confiance de Leopold II. Cfr. J. WILLEQUET, « Lambermont (François-Auguste)", Biographie Nationale.Supplément, Bruxelles, t. VII, 1970, coll. 503-515.

[3] Charles WOESTE (1837-1922), homme politique catholique. Avocat à la cour de cassation, il est élu membre de la Chambre des Représentants pour l'arrondissement d'Alost en 1874. Ministre de la Justice sous le gouvernement Malou-Jacobs-Woeste du 16 juin au 23 octobre 1884. Nommé ministre d'Etat en 1891. Il est le directeur de la *Revue Générale*, le président de la *Fédération des Cercles et des Associations catholiques et constitutionnelles* du pays. Leader incontesté de son parti, il est conservateur, opposé à l'extension du droit de suffrage; adversaire du renforcement de l'armée, il aida cependant Léopold II dans son œuvre congolaise.

[4] Papiers Banning, n° 152

« Béni-oui-oui » n'ayant d'autre volonté que celle du Maître : van Eetvelde[6], Cuvelier, Liebrechts... Félicien Cattier remarque en 1898 : *"Il serait difficile d'imaginer une organisation plus centralisée que celle qui a été réalisée dans le Gouvernement central de l'Etat Indépendant du Congo. Le Secrétaire d'Etat en est le chef absolu, bien qu'il demeure lui-même dans la dépendance la plus absolue du Souverain.* "

La carrière de van Eetvelde devient chaotique en multiforme après 1890. Il défend en tous cas fermement la « nouvelle politique économique » : *"C'est le Roi qui de sa poche soutient l'Etat, contester à l'Etat les produits de ses domaines, c'est obliger le Roi de sa poche à couvrir des déficits dont une bonne partie proviendra de l'abandon gratuit de l'exploitation des domaines de l'Etat aux maisons de commerce pour les engraisser bénévolement, maisons qui non seulement ne font rien pour le progrès de la civilisation mais qui l'ont retardé de toutes leurs forces et voudraient le retarder encore afin d'être des Etats, des tyrans dans l'Etat.*"

Après que, sur ces eaux agitées, le bateau de l'EIC ait marqué quelque tangage assez violent pour jeter les passagers dans tous les sens, avec plusieurs redistribution des "portefeuilles », la situation se stabilisa en septembre 1894 et ne bougea plus : van Eetvelde

---

[6] Baron Edmond Stanislas VAN EETVELDE (Mol, 1852- Bruxelles 1925) - Il est surtout connu aujourd'hui pour avoir été l'un des mécènes de Victor Horta, qui lui construisit un hôtel classé par L'UNECO comme patrimoine de l'humanité. Sorti en 1871 de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers avec la plus grande distinction il reçut une bourge de voyage du gouvernement belge, prospecta la Chine (Shanghai) à partir de 1872 et eut l'idée de suggérer aux Belges d'investir dans les chemins de fer chinois. En 1877, rentré en Belgique, Léopold II le nomme consul à Calcutta, où il reste sept ans. Il doit rentrer en Europe pour raison de santé. Le 30 avril 1885 il rencontre le Roi qui le nomme 'administrateur-générai des Affaires Etrangères du Congo' trois semaines après la création de l'EIC. Peu après, il fut également chargé de la Justice.

Entre 1885 et 1890 van Eetvelde régla, sous la supervision de Lambermont, des problèmes frontaliers avec les possessions portugaises et françaises, et contribua au choix (approuvé ensuite par le Vatican) que Léopold II fit des Scheutistes comme principaux apôtres du Congo. Il avait en effet rencontré des Scheutistes en Chine.

Dans ses carnets des trois premiers mois de 1887, il est question de querelles incessantes au sommet de l'EIC, par exemple parce que la caisse de l'état conserva des fonds reçus pour l'érection d'un séminaire au Congo. Les Papiers van Eetvelde sont malheureusement très fragmentaires. Il distingue 3 périodes dans l'histoire de l'EIC jusqu'en 1897: 1885-1889, 1889-1895 en 1895-1897.: "Péris de peu d'activité politique", résume la première période, d'ennuyeux apprentissage Il prit part, pour l'EIC, à la conférence antiesclavagiste (1889-1890). Durant cette période de 1889-1890, des frictions commencent à se faire sentir entre le groupe des anciens conseillers de Léopold II, dont il va bientôt se séparer, et ceux lui resteront à l'administration de l'EIC. Rupture qui se consomme entre 1889 et 1892 avec la nouvelle politique économique. Edmond van Eetvelde voit ses responsabilités augmenter, assure l'intérim de Coquilhat à l'Intérieur et à la Guerre. "*Van Eetvelde me sert très bien,*" dit le Roi au baron Lambermont en septembre 1891. Et quand van Eetvelde fait mine de demander une « pause-carrière », il lui écrit "*Je suis bouleversé de votre lettre de hier, et j'espère de tout mon coeur et pour vous et pour l'œuvre patriotique que nous poursuivons que vous ne persévérez pas dans le désir que vous m'exprimez de quitter l'administration du Congo. Je vous prie de venir me voir samedi à Bruxelles à une heure et un quart.*"

Sa carrière devient chaotique en multiforme après 1890. Il défend en tous cas fermement la « nouvelle politique économique » Le Secrétaire d'Etat s'est beaucoup impliqué, semble-t-il dans l'apaisement du conflit avec Thys Il semble que ses collègues le trouvent ambitieux et lui battent froid, et qu'on lui attribue dans les milieux politiques et d'affaires une responsabilité dans les décisions du Roi qu'il n'eut jamais.

Edmond van Eetvelde pensait qu'après le boom du caoutchouc il faudrait reconvertir l'économie congolaise en direction d'une économie de plantations. Il semble qu'il ait beaucoup souffert, nerveusement, des "campagnes anti-léopoldiennes" et de la guérilla de retardement que sera la reprise du Congo par la Belgique. Léopold II s'efforça de lui remonter le moral (hommage appuyé à l'expo de 1897, un titre de baron). En 1901, il est déchargé de ses responsabilités et reçoit le titre de 'Ministre d'Etat, attaché à Notre Personne.' Cela lui permet de rester actif sans porter le poids, devenu insupportable pour lui, des responsabilités.

Van Eetvelde participa aux affaires financières du Roi : fondation en 1902 de '*La Banque Sino-Belge*', avec de Browne de Tiège et le baron Goffinet, la *Société Générale Africaine* (qu'il présida en 1903) et la *Compagnie des Chemins de fer des Grands Lacs*. Il joua un rôle essentiel dans les négociations entre le *Comité Spécial du Katanga* et *Tanganyika Concessions Ltd*, d'où sortirait *l'Union Minière du Haut-Katanga*. Il prit l'initiative de négociations avec les Anglais à propos de l'enclave de Lado, parvint à un accord et… fut violemment désavoué par Léopold II Entre 1906 et 1914, on le rencontra souvent à Paris, dans les milieux financiers. Après la guerre, il vint s'installer définitivement à Bruxelles, où il mourut en 1925, sans avoir jamais vu le Congo.

devint alors le seul Secrétaire d'Etat, avec en dessous de lui trois Secrétaire Généraux : le baron de Cuvelier (Affaires Etrangères et Justice), Charles Liebrechts (Intérieur et Défense) et Hubert Droogmans (Finances)

L'équipe Lambermont – Banning - Arendt reparut, en 1895, quand il fut question pour la première fois d'une reprise, parce que ces anciens de l'EIC s'étaient recasés… aux Affaire Etrangères (le premier, secrétaire général du ministère, les deux autres, directeurs généraux). Leur connaissance du Congo leur valut d'être chargés du dossier de la reprise et l'on peut penser que cela ne fit aucun plaisir à Léopold !

Polémiques et modifications de la NPE

Le roi avait peut-être des arguments (ou des sophismes) pour réfuter les critiques de Banning, il n'en reste pas moins que les milieux commerciaux poussaient les hauts cris et jouissaient de puissants appuis. Les décrets furent attaqués au sein même du Parlement belge, au point que le gouvernement demanda au roi de les abroger.

Léopold II refusa et se mit à chercher des soutiens à l'étranger. Puisque c'était à propos de l'Acte de Berlin qu'on lui cherchait noise, il aurait été bien pratique, évidemment, de pouvoir faire état de l'approbation de l'un ou l'autre des signataires de cet Acte. Du côté de la chère cousine Victoria, on eut tendance à trouver que le cousin « poussait un peu ». Le gouvernement britannique préféra une fois de plus ne pas se mêler de ces histoires. Le roi écrivit alors à Greindl, ambassadeur de Belgique à Berlin, le chargeant de sonder le gouvernement allemand. Greindl fit ce qu'on lui demandait et consulta le baron de Marschall, ministre des Affaires étrangères. Celui-ci répondit que « *les dissensions entre l'Etat du Congo et les sociétés commerciales, ainsi que celles qui ne manqueront pas de s'élever en Belgique, ne peuvent servir que les convoitises de la France* »

Décréter que les terres vacantes appartenaient à l'Etat, cet acte allait à l'encontre d'un engagement international, mais aussi contre la coutume et la règle africaine, selon laquelle il n'y a pas de terres vacantes. Tel était l'avis de Mgr Augouard. Tel était aussi l'avis du Père Vermeersch. « *Au Congo*, écrit-il, *il est faux de supposer que la terre est vacante. A qui appartient le caoutchouc qui pousse sur la terre occupée par les autochtones du Congo? Aux autochtones et à personne d'autre, sans leur consentement, et une juste compensation. L'appropriation des terres soi-disant vacantes nous met en présence d'une gigantesque expropriation* »

Mais prenant le contre-pied de cette position, un autre jésuite, A. Castelein, se base sur la loyauté de Stanley qui a ramené des traités, pour en conclure à « *l'acceptation de la nouvelle souveraineté par les indigènes* ». Il justifie le travail forcé par la loi divine du travail: « *Le peuple barbare qui se refuse à cette loi ne se civilisera jamais. On peut donc l'y contraindre et comme il ne peut servir que du travail en compensation des services qu'on lui rend pour l'amélioration de son sort, on a double motif pour imposer et exiger ce travail*. » Il évoque aussi la suppression de la traite « *perpétrée,* dit-il, *par les Arabes* » L'auteur reconnaît qu'il y a eu des abus, mais qui tendent à disparaître...

Le mois suivant, le roi-souverain fut contraint de modifier ses décrets. Un nouveau décret du 30 octobre 1892 divisait les terres vacantes en zones territoriales de trois espèces.

La première, dénommée plus tard le « Domaine privé », serait exploitée exclusivement par l'État; elle s'étendait dans les vallées de l'Uélé et de l'Aruwimi au nord-est, de la Mongala et de l'Itimbiri au nord, ainsi que dans une vaste région à l'ouest, entre le lac Tumba et la Lukenie.

La deuxième zone était ouverte aux sociétés commerciales ; elle comprenait la région

du Bas-Congo, les deux rives du Haut-Congo depuis le Stanley Pool jusqu'au Stanley Falls (à l'emplacement de Kisangani), ainsi que les bassins fluviaux de la Ruki, de la Lulonga et du Kasai.

La troisième zone, restée libre, couvrait les territoires restants, récemment occupés ou à explorer par de futures expéditions.

En réalité, la zone libre n'était pas ouverte à tout le monde. D'importantes concessions y avaient déjà été accordées en août 1892 : dans les bassins de la Lopori et de la Maringa à l'Anglo-Belgian India Rubber Company (*ABIR*), d'Arthur Vandennest, futur sénateur belge, et dans celui de la Mongala à la Société anversoise du Commerce du Congo, couramment dite « *l'Anversoise* », d'Alexandre de Browne de Tiège.

L'*ABIR* était théoriquement dirigée par un Anglais, le colonel North. Il apparut cependant que celui-ci n'avait aucun intérêt financier dans cette société et qu'il était l'homme de paille de Léopold II. Les sociétés commerciales reçurent en outre le droit d'administrer au nom de l'Etat les zones qu'elles occupaient et de récolter le caoutchouc par l'impôt levé sur la population en nature (notion tout à fait floue et prêtant aux pires excès). Leurs employés, très mal payés, mais bénéficiant d'une participation aux bénéfices, se rendirent coupables de mesures d'extorsion, qui suscitèrent plus tard de nombreuses critiques

En plus de ces deux concessions commerciales dont on vient de parler, des terres situées entre les lacs Tumba et Léopold II furent concédées en octobre 1892 à un mystérieux « duc de Saxe-Cobourg-Gotha », qui n'était bien sûr nul autre que Léopold lui-même. Un décret de 1896 allait encore étendre cette concession, qui constitua un Domaine de la Couronne dont l'existence ne fut officiellement révélée que plusieurs années plus tard.

Les sociétés de Thys allaient suivre et acquérir des concessions, avec pour résultat qu'en 1905 une grande partie de l'exploitation du pays était entre les mains de sociétés concessionnaires (mais non à charte, donc sans droits régaliens). C'était le cas notamment pour les districts de l'Aruwimi, des Bangala, de l'Equateur et du Kwango, où l'administration était en pratique au service de celles-ci.

Le Secrétaire d'Etat van Eetvelde s'est beaucoup impliqué, semble-t-il, dans l'apaisement du conflit avec Thys.

"Ce conflit devient aigu; on attaque (violemment) le Secrétaire d'Etat Van Eetvelde qui se défend avec vigueur tout en recommandant au Roi la modération. Un décret de octobre 1892 crée une situation transactionnelle qui, dans la pensée de son auteur (B' Van Eetvelde), doit cesser en 1900, quand la Belgique va se prononcer sur l'annexion du Congo: la paix était faite avec le groupe économique créé par le colonel Thys, on s'attache à lui être agréable chaque fois que l'occasion présente", écrit-il. Ou encore *: "Dans ce double ordre d'idées, je voudrais que l'Etat prît spontanément des mesures libérales qui ne (léseraient) pas nos intérêts actuels, favoriseraient plus de commerce, et nous permettraient de défendre avec plus de fondement qu'aujourd'hui la politique économique du Congo."*

Il semble que ses collègues trouvaient van Eetvelde ambitieux et lui battent froid. *"Je tiens à montrer à ceux qui s'en vont colporter que je suis l'homme de toutes les besognes, qu'au moins je ne le suis pas, uniquement pour garder ma place. Et je le tiens d'autant plus que je puis bien m'accommoder du boycottage actuel, quelques mois, mais que je ne saurais y plier à jamais mon existence »*

L'une des conséquences de la « Croisade Antiesclavagiste » fut, on le voit, de ne préserver les populations de l'esclavage que pour les jeter dans le « caoutchouc rouge ». À la fin de 1892, les fonctionnaires de l'ElC reçurent l'ordre d'augmenter les productions, surtout du caoutchouc. En 1893, on vendit pour trois millions et demi d'ivoire à Anvers et pour plus d'un million de caoutchouc. Deux ans plus tard, les quantités de caoutchouc vendues avaient

doublé et son prix n'avait cessé de croître. Du point de vue financier, la politique du caoutchouc prenait de plus en plus les apparences d'un pactole.

On sait à quel prix !

En effet, après un voyage de deux mois, au début de l'année1904, dans les territoires où s'exerçaient les activités de « l'Anversoise », le substitut I. Grenade pouvait écrire: *"En réalité, ils (= les directeurs, les chefs de zone, les gérants) demandent à l'indigène tout ce qu'il peut fournir sans mourir de faim, et ils lui font croire que les troupes de police sont la pour le punir s'il ne s'exécute pas. Quand il ne fournit pas la quantité de caoutchouc fixée, ils se considèrent comme volés, ils désirent non pas simplement le punir, mais aussi s'en venger et ils cèdent d'autant plus facilement a la tentation, que leurs actes resteront le plus souvent impunis, ignores des autorités qui pourraient en provoquer la répression"*[7].

De son côté, E. Bunge, administrateur a Anvers dans une lettre de 1895[8] au directeur africain, appelait un chat un chat. Un témoin a dit, devant la Commission d'Enquête :*Il est indéniable que dans les régions productrices du caoutchouc, l'objectif unique des Sociétés est la récolte de ce produit. Un mot du directeur B., de la S.C.A, exprime ce fait d'une manière frappante : «* **Tout ce que je demande**- *disait-il dans une lettre qui figure au dossier Caudron-* **c'est qu'on fait *(sic)* du caoutchouc, le plus possible, et le plus vite possible** ».

Voilà qui, à défaut d'autre mérite, avait au moins celui de la clarté !



Enfant à la récolte du caoutchouc, vers 1905

---

[7] Affaires Etrangeres. Bruxelles. AE. D(1365) Annexe d'une lettre de Grenade a la Commission d'Enquete. Nouvelle Anvers, 24/02/1904.

[8] Affaires Etrangeres. Bruxelles Commission d'Enquête PV (no 12, AE 349-I) du 18 octobre 1904 à Boma, Témoin Stanislas Lefranc, 46 ans, Substitut faisant fonction de Procureur d'Etat à Boma. Egalement cité, sans mention de source et avec correction du « fait » incongru », par Van Groenweghe, *Du Sang sur les lianes* p. 1

BANNING (*Emile-Théodore-Joseph-Hubert*), Directeur général au Ministère des Affaires étrangères (Liège, 12.10.1836-Bruxelles, 13.7.1898). Etudes secondaires au collège communal de Saint-Trond de 1848-1855. Etudes supérieures à l'Université de Liège de 1855 à 1860. Lauréat du Concours Universitaire de 1858-1859. Docteur en Philosophie et Lettres (1860).

Issu d'une famille hollandaise, Banning opta, dès sa majorité, pour la patrie belge. Après d'excellentes études moyennes au collège communal de Saint-Trond, il conquit brillamment, à l'Université de Liège, le diplôme de docteur en philosophie et lettres, avec une thèse sur le Sénat romain. Physiquement disgracié, il possédait un cœur fier et une intelligence lucide. Des deuils successifs assombrirent son enfance et son adolescence. A vingt-deux ans, il dut pourvoir à l'entretien de sa famille. Malgré ce surcroît de labeur, il poursuivit son activité scientifique et obtint une bourse de voyage. Il put ainsi suivre, un semestre durant, les cours de l'Université de Berlin. A son retour, il espéra pouvoir entamer les recherches en vue d'une thèse d'agrégation. Mais il fallait vivre avant tout. Il sollicita un emploi à la Bibliothèque Royale. Charles Rogier, qui avait lu le rapport qu'il avait rédigé à son retour d'Allemagne, appuya sa candidature. C'est ainsi que Banning eut l'occasion de perfectionner ses connaissances bibliographiques, dont il tira, plus tard, un si grand profit. Dans ces fonctions, il fut remarqué par Paul Devaux, qui l'engagea comme secrétaire particulier. Son avenir se décida à cette époque. Devaux le présenta à Rogier, qui, en 1863, lui offrit la place d'archiviste-bibliothécaire au Ministère des Affaires étrangères. En trente-cinq années de services, Banning y conquit tous les grades, jusqu'à celui de directeur général. Un Bénédictin eût pâli à la seule vue du labeur quotidien auquel s'astreignait celui qui fut la cheville ouvrière d'un de nos plus importants départements ministériels. Chargé du service de la bibliothèque et des archives, Banning rédigea quantité de rapports et de mémoires diplomatiques, véritables modèles du genre. Pas une négociation ne fut entamée avec un gouvernement étranger sans qu'il y prêtât le concours de ses merveilleux dons d'historien.

Les questions de politique intérieure suscitèrent toujours son intérêt. Lors de la guerre scolaire, il rédigea, à la demande de Frère-Orban, un rapport sur les relations de la Belgique avec le Vatican. Ce mémoire fut son chef-d'œuvre. Il consacra définitivement sa valeur. Deux ans plus tard, en 1882, il se rallia aux vues du général Brialmont sur les fortifications de la Meuse. Prévoyant le danger allemand, il défendit vigoureusement le principe du service militaire personnel, si cher à Léopold II, mais si âprement combattu par la Droite parlementaire et son chef l'avocat Woeste.

Bien que sollicité par un immense labeur, il a trouvé le temps de méditer sur les grands problèmes politiques, philosophiques et moraux de son époque. A un spiritualisme intense, à des convictions profondément chrétiennes s'alliaient en lui les nobles idées modernes de liberté et de tolérance. Chrétien de foi, Banning fut libéral en politique. Pareille attitude répondait, d'ailleurs, aux principes de base de sa philosophie. « Il est deux hommes dans tout homme, écrivait-il, le mystique et le rationaliste. »

Dès sa plus tendre jeunesse, Emile Banning s'était intéressé aux destinées du vaste et mystérieux continent noir. Les *Voyages de Levaillant dans l'intérieur de l'Afrique* avaient produit sur lui une vive et lumineuse impression. Au collège de Saint-Trond, en 6e année, un magnifique ouvrage était venu récompenser ses beaux résultats : *L'Afrique*, du géographe allemand Karl Ritter. La lecture de ce monument de la science germanique exerça dans l'élaboration de la pensée de Banning une influence décisive.

A l'âge d'homme, Banning revint à son livre lorsqu'il voulut connaître les origines et les effets de la traite des nègres. Sa bonté se révoltait à l'idée que des êtres humains étaient encore, en plein XIXe siècle, voués à l'esclavage. A vingt ans, il avait écrit un long poème intitulé *La Traite*. Evoquant le martyre des populations noires décimées par les chasseurs d'hommes, il lance un appel pathétique à la conscience européenne. Dès qu'il accède à la vie publique, il poursuit, parmi d'autres nobles idéaux, celui de faire triompher la civilisation en Afrique. Un des premiers articles qu'il publie dans l'*Echo du Parlement* est consacré à l'ouvrage de L. Goethe : *Les Esclaves*. A la même époque, il écrit un nouveau poème, dans lequel il demande aux femmes de se faire les apôtres de la croisade du XIXe siècle. Cet idéal purement humanitaire va bientôt s'allier à une pensée plus essentiellement belge, patriotique et nationale : la colonisation. En 1865, Banning, dont l'érudition est connue du duc de Brabant, grâce à Devaux et Van Praet, est chargé d'une étude sur l'île Formose. La même année, commentant l'ouvrage de Van Bruijssel : *Histoire du Commerce et de la Marine en Belgique*, il exhorte ses compatriotes à élargir le champ de leur activité. A intervalles réguliers, il écrit des articles sur les Etats-Unis, le Mexique, la Plata, l'île de Crète. L'idée coloniale est dans l'air, mais le moment n'est pas encore venu de lui donner forme. A la fin de l'année 1867, Banning est présenté au Roi. Les premiers entretiens roulent sur le projet de créer un journal destiné à faire connaître aux Belges les débats des Parlements étrangers. Il semble qu'on soit loin de la colonisation. Non pas. Dans l'*Echo du Parlement* du 7 septembre 1868, Léopold II lit des phrases qui le satisfont fort : « C'est par de vaillants efforts, par de plus lointaines conquêtes que nous devons assurer l'avenir ». L'article est signé E. B. Le Roi sourit. On allait enfin pouvoir faire du bon travail! Depuis une quinzaine d'années, Léopold II avait caressé de nombreux projets d'expansion. Différentes parties du monde avaient successivement retenu son attention : l'Asie Mineure, les îles Fidji et Salomon, l'Amérique, l'île Formose, les Philippines. En 1871, il charge Banning de rédiger une série de mémoires historiques sur les Compagnies des Indes aux XVIe et XVIIe siècles. Il avait projeté la création d'une grande compagnie commerciale qui pourrait jouir de privilèges souverains dans les régions colonisées. Banning montre qu'il faut abandonner cette conception périmée et formule la théorie libre-échangiste appliquée aux relations des pays européens avec leurs colonies.

En 1873-1874, la Chine est l'objet des plans d'expansion léopoldiens. Mais, au début de l'année 1876, Banning écrit trois articles retentissants dans l'*Echo du Parlement*. Il fait connaître au public deux ouvrages allemands : celui du géographe et cartographe Kiepert et celui de l'explorateur Schweinfurth. En des lignes prophétiques, il ébauche la destinée du continent africain : « Le désert livre ses secrets, le grand mystère de l'Afrique intérieure se révèle de jour en jour...; une génération ne s'éteindra plus que le voile ne soit levé et la lumière faite ». Ces articles constituèrent les linéaments des futures Conférences de Bruxelles et de Berlin.

D'après les Souvenirs de Banning, c'est au cours de l'été de 1876 que « le Roi conçut le dessein de réunir au Palais les principaux voyageurs africains et des géographes notables de l'Europe, en leur associant un certain nombre de compatriotes ». Léopold II choisit Banning en qualité de secrétaire de l'Assemblée. Dans une réunion préparatoire, ce dernier propose, après avoir déterminé les régions inexplorées de l'Afrique, d'inviter les nations européennes à se partager la tâche, à agir « dans la sphère correspondant à leurs intérêts politiques et coloniaux ». Afin de se prêter un appui réciproque, les Etats de l'Europe formeront une Association. La pensée internationale est ainsi combinée avec l'action nationale. Mais les hommes politiques belges de 1876 répugnent à toute entreprise coloniale. Le Roi recommande la prudence à son collaborateur, tout en approuvant ses plans. Il est d'accord avec lui quand il écrit : « Le système européen laissera la Belgique revenir les mains vides d'une entreprise dont elle aura pris l'initiative. Le système national nous fait, au contraire, notre place sur le continent africain ». Banning honnit les préjugés à courte vue : « Les nations sans aspirations élevées et lointaines, les nations qui abdiquent toute ambition sont des nations sans avenir. Un peuple qui s'attache obstinément au sol natal, qui s'effraie du moindre effort extérieur, qui redoute jusqu'à l'ombre d'un conflit n'a pas le cachet des races supérieures ».

La Conférence géographique siégea trois jours, du 12 au 14 septembre. Les procès-verbaux des séances furent rédigés par Banning. C'est au Palais de Bruxelles, le 6 novembre suivant, que fut institué le Comité belge. Afin de tirer l'opinion publique de sa torpeur, l'ex-secrétaire de la Conférence écrivit en moins de six semaines un ouvrage de 150 pages : *L'Afrique et la Conférence Géographique de Bruxelles*.

Banning y révèle les buts humanitaires et scientifiques de l'assemblée de septembre. Il étudie l'Afrique au triple point de vue historique, physique et social. Les explorations du XIXe siècle sont évoquées, celles de Livingstone et de Cameron particulièrement. La traite des nègres, enfin, suscite l'horreur et la pitié de l'auteur. Comment parviendra-t-on à « planter définitivement l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique centrale » ? Par la création d'un système de stations permanentes, hospitalières, scientifiques et pacificatrices. Pour réaliser cette tâche grandiose, Banning lance un vibrant appel à la Belgique, qui « se souviendra des fières traditions de son passé..., ne laissera pas s'amoindrir entre ses mains la glorieuse mission que lui destine l'initiative de son Souverain ». Léopold II loua le « beau talent » et le « zèle patriotique » de son collaborateur. A Paris, Ferdinand de Lesseps, à Amsterdam, le président de la Société de Géographie exprimèrent leur admiration au grand fonctionnaire belge.

Le Comité national belge avait reçu ses statuts de Banning. Jusqu'en mai 1877, les autres comités se constituèrent. Sur les conseils de Nachtigal, la pénétration européenne en Afrique centrale fut entamée à la côte orientale, de Zanzibar en direction du lac Tanganika. Le télégramme de Stanley du 17 octobre 1877 annonça la traversée d'Est en Ouest du continent africain. Cette prouesse sans précédent fit réfléchir Banning sur les moyens d'accès au centre de l'Afrique. Dans un rapport remis au Roi en mai 1878, il préconise l'abandon de Zanzibar et la route vers le Tanganika. D'accord avec le baron Greindl, secrétaire du Comité belge, il attire les regards vers le Cameroun et pose les premiers jalons de cette grande conception politique et commerciale que sera l'Etat du Congo. Dès janvier 1878, alors que Stanley débarquant à Marseille est accueilli par les délégués du Roi des Belges, il prévoit l'installation de comptoirs sur les rives du Congo et insiste sur la nécessité de communications entre Boma et le confluent du Kwango. Est-ce une souveraineté mixte qui s'établira en Afrique centrale ou un Etat doté de la neutralité?

Le *Comité d'Etudes du Haut-Congo*, fondé le 25 novembre 1878 à Bruxelles, se donne pour tâche la construction d'un chemin de fer destiné à tourner les cataractes du Bas-Congo. Les conceptions de Banning triomphent. Jusqu'à la fin de l'année 1882, le Comité, qui s'est entendu avec Stanley, multiplie les traités avec les indigènes, réussissant « à fonder le long du fleuve une chaîne ininterrompue de stations hospitalières et civilisatrices et à acquérir, sans abus ni violence, les droits de souveraineté de la plupart des chefs nègres ».

Mais il s'agit d'éloigner tout soupçon des entreprises belges d'Afrique. Banning proclame que le drapeau de l'*Association Internationale* est neutre, que les stations établies sont une œuvre européenne. Le Comité ne se livre à aucune opération mercantile. « Il ne s'agit pas de faire des conquêtes territoriales au profit d'une nation, ni de lui procurer des avantages commerciaux exclusifs ». Malgré ces assurances, l'œuvre belge en Afrique attira bientôt les convoitises de puissances qui, à tort ou à raison, s'arrogeaient des droits sur le centre du continent noir. Le Portugal et la France, en particulier, suscitèrent au *Comité d'études*, devenu à la fin de 1882 l'*Association Internationale du Congo*, d'énormes difficultés. Mais Banning veille. Il soutient le Roi de ses conseils, l'aide de ses rapports, de son travail diplomatique. Le conflit avec la France, issu des négociations de Savorgnan de Brazza avec un chef Bateke du Pool, s'apaise le 16 octobre 1882 : Paris s'engage à ne pas entraver l'œuvre de l'A.I.C. L'intervention portugaise, elle, faillit anéantir les efforts belges. Aux temps glorieux d'Henri le Navigateur, des caravelles lusitaniennes avaient atteint le Congo et remonté ses rives jusqu'à l'actuelle Matadi. Depuis lors, c'est-à-dire depuis quatre siècles, le Portugal s'était désintéressé des quelques comptoirs qu'il avait fondés à l'embouchure du grand fleuve africain. Banning comprend, néanmoins, que l'affaire est grave et propose à Frère-Orban d'arborer le drapeau belge en Afrique. Le ministre acquiesce, mais Léopold II refuse : il craint des complications internationales. Il préfère s'entendre avec des personnalités anglaises et, grâce à leur entremise, faire renoncer le cabinet britannique à sa politique favorable à Lisbonne. D'autre part, il prie Banning de défendre les droits de l'A.I.C. Un mémoire paru à Paris, au début de 1883, est aussitôt traduit en anglais et distribué aux journaux londoniens par chapitres détachés, aux membres du Parlement et aux Chambres de Commerce. Banning y condamne les prétentions portugaises. Léopold II est très satisfait. Jules Devaux félicite son auteur pour « ce travail d'Hercule ». Le but est atteint : le traité anglo-portugais du 26 février 1884 n'est reconnu ni par la France ni par l'Allemagne. Ainsi, « la question devint européenne, et une entente des puissances parut indispensable pour la régler. Ce fut le salut de l'entreprise belge ». Le 17 avril, Bismarck invite le Cabinet de Paris à se joindre à lui pour aplanir les difficultés par un accord général. A la même époque et à l'insu de Banning, le Roi des Belges offre aux Etats-Unis, en échange de la reconnaissance du pavillon de l'*Association*, la liberté absolue du commerce et de la navigation dans le bassin du Congo. A la France il accorde, pour le même prix, le droit de préemption pour les territoires acquis dans la région susdite. Double et grave faute : tel est le sentiment de Banning à l'annonce de cette nouvelle. Peut-être ne comprit-il pas, comme l'écrit le comte de Lichtervelde, « la combinaison audacieuse et profonde du Roi ». Quoi qu'il en soit, en septembre 1884, l'Allemagne, la France et, officiellement, la Grande-Bretagne « sont d'accord sur le principe de la fondation d'un Etat du Congo occupant le bassin de ce fleuve ». Faisant sienne la thèse américaine, le Gouvernement de Berlin reconnaît, le 8 novembre, la souveraineté de l'*Association*. Huit jours plus tard, les délégués de quatorze Etats se réunissent dans la capitale allemande.

Ce fut en juin 1885 que Banning écrivit la partie de ses *Mémoires* relative à la Conférence de Berlin. Il les revisa et les compléta en 1894. Les documents du « Reichsarchiv » et les « Sanford Papers » corroborent la véracité de son exposé, dont il ne souhaitait pas la publication avant 1895.

Le baron Lambermont, envoyé à Berlin pour collaborer avec l'ambassadeur de Belgique, réclame le concours de Banning, spécialisé dans les questions de régime fluvial. Dans sa serviette, celui-ci emporte les textes complets d'un Acte de navigation du Congo et du Niger. Avant leur départ, les délégués belges doivent surmonter mille obstacles créés par des hommes politiques qui craignent de voir leur pays entraîné dans une aventure coûteuse.

Jusqu'à la fin de décembre 1884, les débats de l'assemblée roulent sur la liberté commerciale, la navigation fluviale et la protection des indigènes. Lambermont et Banning sont la cheville ouvrière de toutes les questions techniques. On leur confie la rédaction de tous les rapports. Ils fixent le sens des clauses des conventions, commentent les textes, résument les discussions. Appelé à décrire l'étendue réelle du bassin du Congo, Banning propose de la prolonger jusqu'au lac Tanganika. Vers le Nord, il cherche, mais en vain, à faire combler une brèche que le Gouvernement français se refuse à constater : la crête de la Bénué, affluent du Bas Niger. Il rédige le projet relatif à la traite et à la protection des indigènes. D'accord avec Lambermont, il est partisan de l'exclusion de tout monopole ou privilège, ainsi que de l'interdiction des droits de sortie et de consommation. Le Roi ne se rallie point à leurs conceptions et, déjà, apparaissent les prodromes de la mésentente qui séparera, sept années plus tard, Léopold II de son collaborateur. Finalement, « la liberté d'entrée fut garantie, mais avec faculté d'une revision au terme de vingt ans. Les droits de sortie furent admis dans l'intérêt fiscal ». Banning reconnaît que les nécessités financières peuvent imposer la revision du régime de l'entrée, mais ce ne peut être qu'une solution temporaire. La pensée subsiste « de faire de l'Afrique centale un libre champ d'expansion de toutes les initiatives commerciales et agricoles ». La délégation belge propose aussi la restriction immédiate du trafic des munitions de guerre et des spiritueux. Mais trop d'intérêts sont en jeu. Seuls des vœux sont émis.

« Sans le chemin de fer, avait dit Stanley, le Congo ne vaut pas un penny. » Conscient de cette nécessité, Banning, dès octobre 1884, a élaboré un projet d'après lequel la Commission Internationale est chargée de la construction du chemin de fer des Cataractes. A cette Commission, il attribue la souveraineté et l'exterritorialité. Grand mécontentement de Léopold II : « C'est ma ruine que vous stipulez », dit-il à Banning. Le Roi comptait sur l'appui financier d'un banquier berlinois et était persuadé que l'exploitation du chemin de fer serait rapidement productive. Banning tente de le convaincre de son erreur, mais en vain. Son projet, remanié par ordre royal, n'est pas agréé par la Conférence. C'est tout au plus si Banning parvient à faire adopter le principe de l'assimilation au régime fluvial des voies terrestres doublant des sections non navigables. « Les dispositions concernant la Commission Internationale, écrit-il, sont la partie la plus faible de l'œuvre de la Conférence... La plupart des Puissances ont contribué à cet échec; la France et le Portugal en sont responsables au premier chef. »

C'est en dehors de la Conférence que furent poursuivies les négociations purement politiques. Il s'agissait de faire reconnaître l'*Association* par la France. Dans ce but, Banning et Pirmez se rendent à Paris le 30 décembre 1884. Lambermont les y a précédés. Ils rencontrent deux fois Jules Ferry, sans parvenir à une entente. Banning doit repartir pour Berlin, où la Conférence a repris ses travaux. D'importantes questions restent à régler : les occupations, la neutralité et la contexture générale du traité. Lambermont et son collaborateur proposent l'établissement d'un régime de neutralité dans le bassin du Congo : « Les Etats ou colonies qui viendraient à s'y constituer... auraient le *droit* de se déclarer neutres, et... s'ils usaient de cette *faculté*, leur neutralité serait reconnue par les Puissances contractantes. » L'accord se fait le 20 février 1885. Banning rédige aussitôt les clauses de neutralité. Il coordonne ensuite l'ensemble des dispositions adoptées de concert avec Lambermont en vue de la rédaction d'un Acte Général.

A Paris, les négociations ont été poursuivies depuis le départ de Banning. Elles sont ardues. Enfin, grâce à l'intervention du collaborateur de Lambermont, la France reconnaît, le 5 février 1885, la souveraineté de l' *Association*. Avec le Portugal, la situation est plus d'une fois tendue. Un conflit armé menace d'éclater. Lambermont et Banning expriment leurs dernières conditions. Une détente se produit le 15 février et, après tant de labeurs et de peines, l'Acte Général est signé le 26 février. Il consacre le triomphe des principes de Banning : liberté de commerce et de navigation dans le bassin du Congo, exclusion de tout traitement différentiel, assimilation des étrangers aux nationaux sous le rapport civil et commercial, interdiction des droits d'entrée pour vingt ans, condamnation de la traite. Une seule ombre au tableau : l'œuvre africaine n'a pas le caractère international qu'il aurait désiré.

Banning prépara l'exposé des motifs du projet de loi approuvant l'Acte Général et de celui relatif à la reconnaissance de l'Etat Indépendant du Congo, au milieu d'un désintéressement complet de l'opinion publique. Il avait horreur des situations ambiguës. Aussi, à la mi-avril 1885, fit-il paraître dans la *Revue de Belgique* une étude où il préconisait l'union personnelle, défendait la politique coloniale et finissait par un énergique appel au pays. Le Gouvernement fut convaincu et le chargea de préparer la formule de l'union dynastique belgo-congolaise. Discutée au Parlement d'une manière « terne et incolore, sans souffle politique, sans ampleur de vues », elle fut finalement adoptée et parut au *Moniteur* le 2 mai. « Aux manifestations européennes des 23 et 26 février, si solennelles dans leur expression, si imposantes par leur cadre, la Belgique officielle répondait en se dérobant. »

Pendant que les grandes Puissances se partageaient pacifiquement l'Afrique, Banning continuait sa collaboration avec le Roi-Souverain, répondant à toutes les attaques dont il était l'objet. En juin 1888, il publia un ouvrage qui peut être, à juste titre, considéré comme un modèle de mémoire historique et diplomatique : *Le partage de l'Afrique d'après les transactions internationales les plus récentes*. Ce livre fut salué avec admiration par une partie de la presse belge et étrangère. « Ce fut, a pu écrire M. Vander Smissen, le livre de chevet pour tous ceux qui se sont occupés par la suite de retracer l'histoire de la fondation du Congo. »

L'Acte de Berlin avait émis le vœu de voir combattre l'esclavagisme arabe dans le Centre africain. Cette délicate question fut abordée à la Conférence Africaine de Bru-

xelles, réunie à l'initiative de l'Angleterre. Elle siégea du 18 novembre 1889 au 2 juillet 1890, sous la présidence du baron Lambermont. L'horizon politique s'était obscurci depuis 1885. Banning espérait néanmoins que les idées morales, « supérieures aux préoccupations du jour comme aux compétitions nationales », domineraient de haut les débats de l'assemblée. Il fut chargé de faire l'historique de la traite pour fournir les matériaux nécessaires aux délibérations de la Conférence. Bien vite, il s'aperçut de la mauvaise volonté de certaines Puissances, la France et le Portugal notamment. Il déplora la lenteur des travaux, qui ne prirent une direction pratique que dans les premiers mois de 1890. Il conçut et rédigea les deux premiers chapitres de l'Acte Général concernant la répression de la traite sur terre. Les débats de 1889 furent décourageants. Les puissances essayaient d'échapper aux charges financières imposées par la lutte contre l'esclavagisme et tentaient, la plupart, d'éluder les dispositions relatives au régime des armes et des munitions. Quel martyre pour l'idéalisme de Banning! Quelle déception devant tant de préjugés presque mesquins ! Dès 1890, on peut suivre quotidiennement les discussions, grâce au journal de Banning. Chaque jour apporte des difficultés que ce dernier s'efforce d'aplanir en de longues conversations avec les délégués anglais, français ou congolais. Le 10 mai, enfin, le projet relatif aux droits d'entrée dans le bassin du Congo est approuvé par tous les Etats, sauf par les Pays-Bas et les Etats-Unis. Ces derniers contestent la compétence de la Conférence pour proposer des droits d'entrée au Congo et reviser l'Acte de Berlin, tout en avouant qu'ils n'ont pas ratifié celui-ci. Sachant l'impatience du Roi, désireux d'obtenir, dans le plus bref délai, des ressources financières, Banning propose de joindre à l'Acte Général une déclaration accordant les droits d'entrée. Les Puissances qui accepteraient, signeraient immédiatement. On poursuivrait les négociations avec les opposants. Il serait ainsi possible de clôturer la Conférence et de signer l'Acte Général. Toutefois, les droits d'entrée ne pourraient être perçus que lorsque toutes les Puissances auraient donné leur adhésion. Le Roi est mécontent. Il déclare qu'en cas de non-acceptation des droits d'entrée, l'Etat du Congo ne signera pas l'Acte Général. Gros émoi pour Banning, qui se rend chez le Roi le 11 juin et parvient, non sans peine, à établir une entente. Le 18, la disjonction des deux Actes est unanimement admise par la Conférence. La proposition de Banning l'emporte, mais les Pays-Bas, refusant de signer le deuxième protocole, — celui relatif aux droits d'entrée, — s'attirent la colère de Léopold II. « Le Roi, écrit Banning, veut que nous nous croisions les bras et laissions les Puissances se débrouiller. C'est oublier les périls qui peuvent venir en ce cas d'agents impropres à diriger une négociation aussi délicate. » Le Roi refuse tous les plans proposés par les délégués belges et, jusqu'au 2 juillet, l'assemblée de Bruxelles vit dans la fièvre. L'Acte Général est néanmoins signé ce jour, sauf par les Pays-Bas.

Au début de juillet, Banning rédigea l'exposé des motifs de la convention intervenue entre le Roi et Beernaert et prévoyant, après un terme de dix ans, la reprise du Congo par la Belgique, qui prêterait 25 millions à l'Etat africain. Il voit le Roi à Ostende, mais est bientôt rappelé d'urgence à Bruxelles, où de mauvaises nouvelles sont parvenues de Paris. La France agite le droit de préemption, qu'elle ferait valoir au cas où la Belgique ne reprendrait pas le Congo. Un accord provisoire intervient et, à la fin de juillet, le Parlement belge vote la convention de reprise. A Middelkerke, au mois d'août, Banning dissuade le Roi de notifier la convention aux Puissances. A la même époque, il a à faire front à de grosses difficultés avec le Portugal et les Pays-Bas. La question portugaise, soulevée par la création du district du Kwango oriental, ne reçoit point une solution immédiate. En réponse aux attaques violentes de la « Compagnie Africaine de Rotterdam », Banning, en septembre, écrit une brochure intitulée : *La Conférence de Bruxelles et les Pays-Bas, par un ami de la vérité*. Il y rappelle que l'abolition des droits d'entrée prévue en 1885 ne devait avoir qu'une durée limitée. Les événements ont marché plus vite et les Puissances se sont trouvées devant la nécessité de compléter l'œuvre de Berlin. Les droits d'entrée ont été établis pour pouvoir lutter contre la traite. La protestation hollandaise ne vient pas du Gouvernement, mais d'une société anonyme. En terminant, Banning adjure les Pays-Bas d'adhérer à l'Acte Général. Au mois d'octobre, il essaie de persuader le Roi de ne pas se montrer indifférent à l'égard de ce protocole et d'agir, non pas, comme le recommande le Souverain, sur les sociétés antiesclavagistes, mais sur les Chambres de Commerce anglaises, beaucoup plus influentes. Montrer le même entêtement que la Hollande serait néfaste à la grande œuvre africaine. Entretemps, Banning a lu à l'Académie une étude sur la Conférence de Bruxelles. « Au moment, conclut-il, où l'Afrique devient un patrimoine européen..., il est juste, il est nécessaire qu'une législation unique, dictée par les plus hautes considérations de justice et de charité, vienne régir ce monde nouveau et en bannir à jamais le fléau d'une servitude héréditaire. »

La Commission du tarif du bassin du Congo allait se réunir sous de défavorables auspices. L'Etat Indépendant venait de publier des décrets instaurant des droits de sortie, des impôts directs et la licence des alcools. La tâche de Banning ne se trouva guère facilitée. Il put néanmoins élaborer un projet de tarif et les bases d'une législation douanière. Pour ne pas donner prise aux attaques hollandaises, il réussit à faire prévaloir un tarif limité dans ses articles et bas dans ses taux. Mais le Roi désire l'étendre et l'élever. A la Commission, réunie le 5 novembre, la France provoque une grave crise, que n'apaisent point les intrigues de la Compagnie de Rotterdam. Cette dernière essayait d'entraîner le commerce anglais dans son sillage. Banning, avec la collaboration de Droogmans, réussit à parer le coup. Il publie un article sensationnel dans le *Times*, sous le pseudonyme de « Spectator ». Le commerce britannique reste étranger à la campagne anticongolaise. Cependant, à Rotterdam, paraît un nouveau pamphlet, auquel Banning réplique en moins de cinq jours dans sa brochure : *L'Etat Indépendant du Congo et la Compagnie de Rotterdam. Réplique d'« Un ami de la vérité » au « Négociant hollandais »*.

La France reste l'écueil le plus sérieux en réclamant la liberté de tarifer dans les limites de 10 %. Elle entrave toutes les négociations. Banning voit le Roi le 20 novembre et lui demande des concessions sur les droits de sortie. Celui-ci refuse catégoriquement. « Laisser périr le Congo et l'Acte Général contre la traite pour quelque cent mille francs de recettes, s'exclame Banning, cela ne se peut pas, cela ne sera pas. » Le 29 novembre, il croit surprendre le fond de la pensée royale et s'en effraie : le Congo aurait été conçu « comme un vaste domaine privé, exploité en régie par des fonctionnaires et agents belges. Les bénéfices de l'opération auraient servi à défrayer l'entreprise : la colonie serait venue après ». Le doute pénètre dans l'esprit de Banning, doute affreux qui va peu à peu l'éloigner de celui à qui il a sacrifié la paix de son existence et les dons d'une splendide intelligence.

Enfin, les Pays-Bas se décident à signer les deux Actes du 2 juillet. 30 décembre 1890 : « La scène... a une portée politique et morale considérable. L'Acte Général et la Déclaration... sont maintenant acquis : il ne reste qu'à achever la négociation avec la France, le Portugal et les Etats-Unis ». Les premiers jours de 1891 apportent de nouveaux déboires du côté de la France, qui n'entend point se laisser lier par un tarif commun et qui, en s'opposant aux décrets de l'Etat Indépendant, s'érige en protectrice des intérêts belges au Congo. Cela, Banning ne peut l'admettre. Si le Roi a commis des fautes, c'est au Gouvernement belge à protéger ses nationaux. Le 10 janvier, au cours d'un dîner chez Beernaert, Banning lui confie que l'œuvre diplomatique tire à sa fin et que son action auprès du Roi est bien près d'être épuisée : « Le rôle du Gouvernement belge commence : c'est à lui qu'il appartiendra de sauvegarder le développement économique du Congo, par l'initiative privée et en protégeant les capitaux belges engagés dans l'entreprise ». La politique du Roi est percée à jour à l'étranger. De tortueuses négociations aboutissent néanmoins à la signature d'un traité de commerce entre le Congo et les Etats-Unis, et, un mois plus tard, à un accord franco-luso-congolais sur le Tarif. Le 20 février, Banning met la dernière main à l'exposé des motifs du projet de loi approuvant l'Acte Général de Bruxelles et la Déclaration sur les droits d'entrée. Le 5 mars, coup de théâtre : le Sénat américain rejette l'Acte Général à une forte majorité. Aussitôt Banning met tout en œuvre pour hâter les ratifications des autres Puissances, afin d'isoler les Etats-Unis. Un article du *Times*, du 20 mars, blâmant violemment l'Etat du Congo, provoque la riposte de Banning, qui, malgré sa rancœur, entend poursuivre la défense de l'œuvre royale en Afrique. Quand un conflit semble apaisé, un autre renaît : avec la France, à propos des occupations de Van Gèle; avec les Pays-Bas, au sujet de l'affaire de la Compagnie de Rotterdam; avec le Portugal, pour le Lunda; avec l'Angleterre, pour le Bahr-el-Ghazal et le Katanga. A la fin de mai, cependant, la plupart des ratifications ont été acquises, sauf celle de la France. A Paris, l'Acte en lui-même n'est pas l'objet d'attaques, mais on réclame une atténuation du régime fiscal congolais.

En quelques heures, le 8 juin, Banning achève une brochure, qui paraît le 11 à Paris, sous le titre : *L'Acte Général de Bruxelles devant les Chambres françaises*. Tout en admettant les droits d'entrée, y écrit-il, Paris veut se rattraper en faisant annuler ou modifier le décret du 19 février 1891, qui fixait pour dix ans les impôts intérieurs et les droits de sortie dans l'Etat Indépendant du Congo. Cette campagne est l'œuvre de la maison de commerce Daumas et Cie, qui a des intérêts au Congo français. Il ne peut concevoir que les Chambres françaises puissent ajourner ou approuver conditionnellement l'Acte de Bruxelles. Elles feraient donc de la ratification du traité une arme contre l'un des signataires « dans le but de le réduire à sa merci ».

Le 15 juin, au cours d'une réunion tenue chez Lambermont avec les administrateurs du Congo, Banning propose d'entamer avec le Roi l'examen approfondi de la question du commerce de l'Etat Indépendant. Ce projet n'a pas de suite. Le Souverain consent toutefois à réduire les droits de sortie. Aussitôt la Commission parlementaire française adopte le projet de loi de ratification de l'Acte Général, mais la Chambre refuse de le ratifier immédiatement. Pour parer le coup, Banning suggère deux formules. L'une, internationale : le traité garanti par les Puissances ratificatrices suffit pour appliquer l'Acte Général, sauf les droits d'entrée. L'autre, nationale :

chaque Puissance africaine appliquera le traité dans sa *sphère propre*. Il réclame la convocation des délégués des Etats signataires pour le 2 juillet, afin de procéder à l'échange des ratifications au Ministère des Affaires étrangères. Mais « le Roi s'isole et devient de moins en moins accessible à nos conseils. La reprise du Congo par la Belgique apparaît de plus en plus comme une éventualité qui s'impose ».

Le 2 juillet, la France et le Portugal n'ont pas répondu à l'appel. L'atmosphère est peu réconfortante. On décide de proroger le délai de ratification. Le lendemain, le Roi voit Lambermont et Beernaert et leur expose son plan d'une société pour l'exploitation de ce que Banning appelle « le prétendu domaine ». Le grand serviteur de la monarchie supplie Lambermont de ne pas approuver ce projet. Il frémit en songeant que Léopold II est sur le point de se lancer dans « une politique d'aventure et de conquête, entraînant des dépenses excessives et aboutissant à écraser l'initiative privée sous des charges intolérables ». Le major Cambier, rentré d'Afrique, dépeint la situation économique congolaise sous un jour peu favorable. « Les sociétés belges sont en péril... Deux fléaux pèsent sur l'œuvre et la compromettent : la politique financière qui exagère les impôts et la politique d'agrandissement qui exige des dépenses qu'on veut couvrir par le drainage de l'ivoire. » Il est temps, proclame Banning, de renoncer au régime de l'autocratie. Beernaert considère comme impossible, pour lors, la reprise du Congo par la Belgique. Banning lui suggère les réformes à réclamer au Roi : cessation du trafic de l'Etat et de l'octroi des primes, diminution des impôts. Le Souverain, de son côté, serait assez *disposé à offrir la* reprise de l'Etat Indépendant à la Belgique.

Le 19 août, Banning rencontre Léopold II sur la plage de Middelkerke et le met au courant des négociations avec la France. Une conversation semblable a lieu le 5 septembre. Le Roi s'y montre plus que jamais attaché à des doctrines domaniales, exige une attitude énergique vis-à-vis de la France et parle de reprendre sa liberté, si l'on exige trop de lui. Nouvel entretien le 10 septembre sur l'estran. Léopold II accepte, en principe, le taux de 10 % comme droit de sortie pour l'ivoire et le caoutchouc, et celui de 3 à 4 % pour les autres marchandises, mais il déclare ne pouvoir renoncer à la recette du domaine. Quatre jours plus tard, il remet à Banning une note au sujet du domaine et des achats d'ivoire, ainsi que la réponse du jurisconsulte Bara sur ses droits de propriétaire des terres vagues. Afin de combattre l'ingérence inadmissible de la France dans les affaires de l'Etat Indépendant, Banning accepte de rédiger un mémorandum affirmant les droits du Gouvernement congolais sur le domaine public. Il y interprète l'Acte de Berlin, qui défend de *concéder*, non d'*exercer* un monopole, et repousse l'assertion que l'Etat fait du trafic. « la recette provenant de l'ivoire allant au trésor et faisant office d'impôt ». Ce sont les dernières concessions qu'il fera au Roi, à qui il a soin de faire remarquer que la concurrence de l'Etat décourage le trafic privé et que les agents du Congo, séduits par les primes, auront tendance à développer leur fonction commerciale au détriment de leur caractère public. Les achats d'ivoire ne violent pas l'Acte de 1885. Soit. Autre chose serait la traite de l'ivoire avec un système de primes aux fonctionnaires de l'Etat. Le 28 octobre, Banning envoie au Roi le projet d'une note pour servir d'instruction à Beyens, ministre de Belgique à Paris. Elle stipule que l'Etat ne fait pas le commerce et que, plutôt que de subir une intervention étrangère, il renoncerait aux droits d'entrée et reviendrait au *statu quo* d'avant la Déclaration du 2 juillet 1890. Le 11 novembre, la France accepte le projet de règlement du Tarif du Congo et renonce à soulever la question du trafic de l'Etat. Mais la police de la traite devient, cette fois, la pierre d'achoppement. On négocie jusqu'à la mi-décembre. Enfin, le 22, la Chambre française ratifie l'Acte de Bruxelles et la Déclaration, sous réserve de quelques articles. C'est à Lisbonne maintenant que des difficultés surgissent. Le Portugal fait connaître qu'il ne pourra pas ratifier l'Acte le 2 janvier, date de l'expiration du délai de prorogation acceptée en juillet 1891. Lambermont et Banning proposent de faire admettre par Lisbonne l'attitude suivante : adopter à bref délai l'Acte Général et continuer la négociation pour le Tarif. Le 2 janvier 1892, dans une atmosphère pleine de gêne et d'humiliation, est signée, au Ministère des Affaires étrangères, le protocole constatant les ratifications autrichienne, russe et turque, ainsi que la ratification partielle de la France. Le Portugal réclame un délai d'un mois. « Le régime nouveau, écrit Banning, doit nécessairement porter un coup redoutable à la traite, transformer l'aspect politique et économique de l'Afrique et ouvrir sur le continent noir une ère nouvelle. » On apprend, le 12 janvier, que le Sénat américain a voté l'Acte de Bruxelles et le traité avec l'Etat Indépendant. Un nouveau délai est accordé à Lisbonne : le 2 avril. Le 7 mars, cependant, Banning peut se réjouir de la ratification portugaise, qui, votée aux Cortès, parvient à Bruxelles le 28. Le Portugal signe le Tarif le 8 avril. Désormais, pour un terme de dix ans, sont réglés, sur des bases communes, les droits d'entrée et de sortie de l'Etat du Congo.

Au cours de toutes ces négociations, compliquées par des rivalités politiques et économiques, Lambermont et Banning durent déployer tous leurs talents diplomatiques. D'après ce dernier, ce furent les exigences du Congo relatives aux droits d'entrée qui paralysèrent les efforts des délégués belges. « Le but humanitaire fut obscurci; le prestige moral était amoindri; la médisance eut son prétexte de dénigrement. L'Etat du Congo, qui avait grandi l'Acte de Berlin compromit l'Acte de Bruxelles. » Banning vit avec amertume les compagnies privées quitter le Congo, cédant à l'ingérence envahissante des agents de l'Etat dans le trafic de l'ivoire et du caoutchouc. Néanmoins, « quelque regrettable, quelque pénible que soit même cette situation après tant d'énergiques efforts et de généreux sacrifices, le 2 avril 1892... restera... une date historique ». Un jour viendra, prochain sans doute, où « le sentiment moral de l'Europe se réveillera... Le siècle futur verra se lever la moisson qui apportera le pain de vie à un continent nouveau ».

C'est par ces mots qu'à Spa, le 16 août 1892, Banning terminait la partie de ses *Mémoires* relatifs à la Conférence de Bruxelles. Huit jours auparavant, dans une note à Beernaert, il préconisait une intervention du Gouvernement belge en vue de la reprise du Congo, ou, tout au moins, de l'organisation d'un contrôle. Le Ministre des Affaires étrangères belge aurait dirigé les affaires extérieures de l'Etat. Celles de l'intérieur auraient été confiées à Camille Janssen, ancien Gouverneur Général du Congo.

Le 4 septembre, Banning écrit à Lambermont : « L'état de guerre persiste entre le Gouvernement du Congo et les compagnies... Tout cela me remplit de tristesse et d'appréhensions. » La « Société anonyme belge pour le Commerce du Haut-Congo » fut choisie comme porte-parole pour protester contre la théorie domaniale de l'Etat. G. Brugmann, président, prononça, le 19 octobre, un discours condamnant la politique gouvernementale congolaise, témoin d'un vieux système colonial monopolisateur. Il critiqua violemment l'extension exagérée donnée par l'Etat à l'expression « terres vacantes ». Alors entre en lice Banning, le cœur plein d'amertume, mais résolu à défendre ses principes envers et contre tous. Il rédige, à la demande de Beernaert, un mémoire étendu intitulé : *La liberté commerciale dans le bassin du Congo d'après l'Acte de Berlin*. Il y précise les bases de la liberté commerciale consacrées en 1885. Il montre que le régime économique instauré par l'Etat Indépendant est en contradiction flagrante avec ses principes, de même qu'avec les droits d'occupation et l'émancipation des indigènes. Il affirme que la prospérité d'un Etat dépend uniquement de la concurrence des commerçants. Le Roi se montra extrêmement irrité du mémoire de Banning. A la réception du jour de l'an, en 1893, il tint son ancien collaborateur visiblement à l'écart.

La disgrâce de Banning fut diversement commentée. D'après Gossart, les deux hommes, partis avec le même idéal, se séparèrent sur le choix des moyens. Leurs caractères, d'ailleurs, différaient foncièrement. Léopold II, rendu optimiste par ses premiers succès, crut pouvoir abuser de sa bonne fortune et gouverner le Congo à sa guise. Banning, de nature plutôt inquiète et pessimiste, appréhendait les obstacles, recommandait la prudence, restait attaché à la doctrine du libéralisme économique. Le comte de Lichtervelde, tout en reconnaissant que « la ligne de conduite suivie par Léopold II n'était pas sans inconvénients ni sans dangers », affirme que cette politique a permis plus tard à la Belgique de recueillir intact l'héritage congolais.

En 1896, Banning taxe encore d'« avortement lamentable » la transformation de l'Etat Indépendant en une vaste affaire commerciale et agressive. Dès 1890, il avait songé à la reprise du Congo par la Belgique. En 1894, « elle était une mesure de salut public »; la convention du 12 mai avec l'Angleterre, l'affaire des contrats North et Browne de Tiège avaient acculé l'Etat Indépendant à une impasse. Deux mois durant, Banning travailla avec acharnement au traité de cession, qui fut signé le 9 janvier 1895. Le comte de Mérode-Westerloo, Ministre des Affaires étrangères, prêta son appui à son directeur général, qui rédigea la plus grande partie de l'exposé des motifs du projet de loi approuvant le traité, déposé à la Chambre le 12 février. Une campagne diffamatoire fut orchestrée par les partis radical et socialiste, auxquels se joignit une fraction des catholiques. A la fin de juin, le gouvernement capitulait, renonçait à la reprise et versait des subsides au Roi. Banning était définitivement vaincu. « Ce m'eût été une satisfaction de finir ma carrière sur ce grand acte, écrit-il, ... il en advint autrement. » Il déplora le manque d'une action décisive de la Couronne, d'une volonté calme, sincère et persévérante au Gouvernement et à la Chambre. « La reprise par la Belgique aurait détendu les rapports avec les Puissances étrangères en y faisant régner le respect des droits et des obligations réciproques; elle aurait ouvert, en y ramenant le bon sens, le contrôle, la publicité, de meilleures perspectives à l'administration intérieure en Afrique. »

La seule joie réservée au grand commis de la monarchie belge fut de recevoir, à la veille de sa mort, la nouvelle de l'achèvement du chemin de fer de Matadi à Léopoldville. Mais Banning expira sans avoir pu espérer une reprise rapide du Congo par la Belgique, sans avoir éprouvé la fierté et la joie de donner son nom — Banningville — à la localité de Bandundu, chef-lieu du district du Kwango.

Décorations de Banning.

Commandeur de l'Ordre de Léopold (Bel-

Inst. roy. colon. belge
Biographie Coloniale Belge,
T. I, 1948, col. 68-86

gique).

Officier de la Légion d'Honneur (France).

Commandeur de l'Ordre de l'Immaculée Conception (Espagne).

Grand-Officier de l'Ordre de Charles III (Espagne).

Grand-Officier de Notre-Dame de Villa Viciosa (Portugal).

Commandeur avec plaque de l'Ordre royal de la Couronne Royale d'Italie (Italie).

Grand-Officier de l'Etoile de Zanzibar (Afrique).

Commandeur de l'Ordre de Sainte-Anne (Russie).

Commandeur avec plaque de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche (Autriche).

Commandeur avec plaque de l'Ordre de l'Aigle rouge (Allemagne).

Commandeur avec plaque de l'Ordre de la Couronne Royale de Prusse (Allemagne).

Chevalier de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare (Italie).

13 juillet 1947.
M. Walraet.

Pour la bibliographie du sujet, consulter :
Walraet, Marcel, *Emile Banning. Un grand Belge (1836-1898)*, Office de Publicité, Bruxelles, 1945 (*Collection Nationale*, 5e série, n° 58).

Inst. roy. colon. belge
Biographie Coloniale Belge,
T. V, 1958, col. 30-31

BANNING *(Émile-Théodore-Joseph-Hubert)*, Directeur général au Ministère des Affaires Étrangères (Liège, 12.10.1836 — Bruxelles, 13.7. 1898). (Note complémentaire au Tome I, col. 68-86).

27 février 1956.
M. Walraet.

A la bibliographie dressée par M. Walraet dans *Émile Banning. Un grand Belge (1836-1898)*, Office de Publicité, Brux., 1945 (Collection nationale, 5° série, n° 58), ajouter : A. de Burbure, *Émile Banning*, in : L'Essor économique belge. Expansion coloniale (Brux., 1932, vol. II, p. 509). — M. Walraet, *La jeunesse austère et studieuse d'un grand commis de Léopold II (La Rev. nat.*, Brux., 1945, n° 140, pp. 85-89, 1 portrait). — J. Bruhat, *Émile Banning*, in : *Les techniciens de la colonisation* (XIXe-XXe siècles), (Presses Univ. de France, Paris, 1946, pp. 35-54, bibliographie). — Cle L. de Lichtervelde, *Émile Banning (Rev. gén. belge*, Brux., octobre 1946, pp. 717-736). — C. Neyzen, *Émile Banning et l'État Indépendant du Congo* (Thèse de doctorat en sciences coloniales U. L. B., Brux., 1946, manuscrit dactylographié). — M. Walraet, *Les papiers d'Émile Banning (La Rev. Nat.*, Brux., 1946, n° 150, pp. 49-52). — G. D. Périer, *Émile Banning (La Rev. Nat.*, Brux., 1947, n° 164, p. 100). — M. Walraet, *Les « Réflexions morales et politiques » d'Émile Banning (La Rev. nat.*, Brux., 1947, n° 162, pp. 45-46). — G. D. Périer, *Émile Banning mourait le 13 juillet 1948, Rev. col. belge*, n° 67, 15.7.1948, p. 483, photo). — L. Ranidri *La collaboration personnelle de Lambermont de Banning avec Léopold II* (Mémoire de licence Faculté de Phil. et Lettres, U. L. B., 1950-51) — N. Laude, *La reconnaissance de la* 30° *pro* n° 67, 15.7.1948, p. 483, photo). — L. Ranieri *La collaboration personnelle de Lambermont de Banning avec Léopold II* (Mémoire de licence Faculté de Phil. et Lettres, U. L. B.,1950-51). — N. Laude, *La reconnaissance de la 30° promotion : Émile Banning. Discours du Directeur de l'Institut Universitaire des Territoires d'Outre-Mer* (Inst. Univ. des Terr. d'Outre-Mer, Anvers, Séance académique du 27 octobre 1951, pp. 32-35, portr., bibl.). — *Émile Banning (L'Afrique et le Monde*, Brux., n° 47, 22 novembre 1951, p. 3, photo). — N. Laude, *Émile Banning (Problèmes d'Afrique centrale*, Brux., n° 16, 2° trimestre 1952, pp. 87-89, portrait). — R.-J. Cornet, *A propos de deux dossiers : le dossier diplomatique de l'Ubangi et le dossier de Grelle Rogier sur l'Ubangi (Bull. I. R. C. B.*, Brux., t. XXIV, fasc. 3, 1953, pp. 884 et 892). — R. P. A. Roeykens, *Les réunions préparatoires de la délégation belge à la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (Zaïre*, Brux., VII-8, 1953, pp. 817-827). — A. Cosemans, *Les Archives générales du Royaume au point de vue de la documentation historique colo-coloniale (Bull. I.R. C. B.*, Brux., t. XXV, fasc. 2, 1954, pp. 659-660). — R. P. A. Roeykens, *Banning et la Conférence géographique de Bruxelles en 1896 (Zaïre*, Brux., VIII-3, 1954, pp. 227-271). — R. P. A. Roeykens, *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II* (1875-1879) (A. R. S. C., Cl. des Sc. mor. et pol., Mémoires in-8°, Nouvelle série, t. I, fasc. 1, Brux., 1955, Index des noms, *sub v°* Banning, p. 434). — J. Stengers, *Textes inédits d'Émile Banning* (A. R. S. C., Cl. des Sc. mor. et pol., Mémoires in-8°, Nouvelle série, t. II, fasc. 3, Brux., 1955, 107 pp., portrait).

L'AFRIQUE

ET LA

CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES



Chute du Nil (Murchison) dans le lac Albert.

ÉMILE BANNING

L'AFRIQUE

ET LA

CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE
DE BRUXELLES

DEUXIÈME ÉDITION
REVUE ET AUGMENTÉE

AVEC 3 CARTES ET 16 GRAVURES

BRUXELLES
LIBRAIRIE EUROPÉENNE C. MUQUARDT
MERZBACH & FALK, ÉDITEURS
LIBRAIRES DE LA COUR
45, RUE DE LA RÉGENCE, 45
MÊME MAISON A LEIPZIG

1878

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICE.



TABLE DES GRAVURES

CARTES

N. B. L'importance capitale de ce dernier document, qui a vu le jour pendant l'impression de ce volume, nous a déterminé à le reproduire en annexe, à une échelle réduite. La carte originale de Stanley, qui est dressée d'après le méridien de Greenwich, a été en même temps ramenée au méridien de l'île de Fer, qui est celui des deux autres cartes, afin d'en faciliter la comparaison. Un simple coup d'œil, dans ces conditions, fera ressortir la haute portée des découvertes de Stanley.



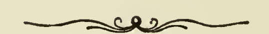
PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

En publiant cet écrit, l'auteur a voulu servir, dans la mesure restreinte de ses forces, une œuvre qui honorera, dans l'avenir, l'esprit de ce siècle, et qui recèle, à ses yeux, la source d'abondants bienfaits pour des branches diverses de la famille humaine, les plus avancées comme les plus arriérées dans les voies de la civilisation. La fonction spéciale qu'il a eu à remplir au sein de la Conférence dont cette œuvre procède, lui a permis peut-être d'en saisir de plus près la pensée et les tendances, de déterminer avec quelque sûreté la portée de ses actes. Il sent

toutefois le besoin de déclarer qu'en s'acquittant de cette tâche, il n'a consulté et exprimé que des convictions personnelles. Les considérations qu'il présente, les appréciations qu'il émet, n'engagent aucune responsabilité autre que la sienne, et il accomplit un devoir en la revendiquant tout entière.

Bruxelles, le 10 novembre 1876.



PRÉFACE

DE LA SECONDE ÉDITION

Il y a un an, quand se réunit à Bruxelles la Conférence dont cet ouvrage eut pour but de rendre compte, l'œuvre qu'elle venait de fonder pouvait paraître hardie dans sa conception, incertaine au point de vue de ses résultats. Qui donc, en dehors des cercles savants et de quelques sociétés philanthropiques ou religieuses, s'occupait alors de l'Afrique centrale? Quel homme d'État avait porté de ce côté ses regards, essayé de rapprocher de nous cet antique berceau de la civilisation du vieux monde, entrepris de l'associer de nouveau aux travaux

comme aux progrès de l'humanité ? Dans ces conditions, l'initiative du Souverain serait-elle comprise? Son exemple serait-il suivi? Obtiendrait-il cette adhésion large et spontanée, ce concours actif et universel, en dehors desquels tout projet de régénération devait paraître une chimère?

Ces doutes étaient légitimes; ils préoccupaient les meilleurs esprits; ils devaient rencontrer un facile appui dans ce penchant, si répandu de nos jours, qui porte à voir de préférence, en toutes choses, leur côté négatif. Hâtons-nous de le dire : ces craintes n'avaient aucun fondement; l'expérience d'une année à peine les a victorieusement démenties. L'idée était venue à son heure; elle est tombée dans un milieu merveilleusement préparé à la recevoir, tout disposé à la faire fructifier.

L'indifférence, naguère si profonde à l'égard des contrées et des peuples de l'Afrique, a disparu et ne renaîtra plus. L'opinion s'est saisie de la question; l'attention publique est en éveil et ne se laisse plus détourner de cet objet même par les plus graves événements. Des savants, des publicistes, des orateurs se sont mis en tous pays au service de

l'idée et travaillent à la faire pénétrer dans les masses; grâce à leurs efforts, la géographie africaine promet de devenir bientôt aussi populaire qu'elle fut négligée jusqu'ici. Des milliers de personnes auxquelles le nom de Livingstone n'apporta pendant vingt ans que le vague écho d'un inconnu sans attrait, ont tressailli récemment à la nouvelle de l'arrivée de Stanley à l'embouchure du Congo.

Ce grand mouvement de sympathie, qui s'est manifesté à la fois chez tant d'hommes, parmi tant de peuples, constitue pour l'Association une sérieuse garantie de succès. La curiosité qu'il stimule, l'intérêt qu'il engendre, réclament de jour en jour de nouveaux aliments. En rendant nécessaire une seconde édition de cet écrit, il nous imposait l'obligation d'en élargir sensiblement le cadre. La première partie, qui traite des voyages ainsi que des conditions physiques et sociales de l'Afrique, a subi, dans ce but, une refonte complète; des notions moins succinctes permettront de mieux embrasser l'ensemble du tableau; des cartes plus détaillées, quelques planches, viendront

en aide à l'intelligence du texte. La seconde partie, qui fait connaître l'organisme et les desseins de l'Association, a, d'autre part, été mise à jour; elle rend brièvement compte de la situation actuelle des Comités nationaux et des travaux de la Commission de leurs délégués, qui a siégé, au mois de juin dernier, au Palais de Bruxelles.

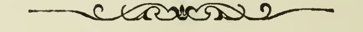
Puisse cet ouvrage, malgré ses lacunes et ses imperfections, contribuer à soutenir, à agrandir encore un élan, dont les fruits bienfaisants semblent déjà se rapprocher de nous! Si graves, en effet, si multiples que soient les problèmes qui surgissent chaque jour dans la vie des peuples modernes et s'en disputent l'attention et les forces, c'est une vue superficielle que de considérer cette question d'Afrique comme une simple diversion, bonne tout au plus pour des temps de prospérité et de repos. Trop de symptômes, trop de faits annoncent, au contraire, qu'elle tient par des liens étroits aux préoccupations d'une haute politique. Jamais la prévoyance ne fut plus nécessaire aux nations de l'Europe; jamais la direction de leurs destinées ne réclama des pensées plus lointaines. La crise

économique qui sévit à cette heure parmi tous les peuples civilisés avec une intensité, une durée sans exemple et dont des convulsions périodiques attestent partout l'extrême gravité, soulève des questions dont plusieurs ne trouveront de solution définitive qu'au sein d'un nouvel ordre de choses. Il faut au torrent qui entraîne les sociétés modernes un lit plus large, une arène plus vaste. Le nouveau monde ne suffit plus à absorber des forces que l'étendue du globe entier ne sera pas de trop pour équilibrer.

De grands esprits, des hommes d'action aussi bien que d'étude, rendent chaque jour témoignage à ces vérités qui s'imposent. Ce sont elles qui, en dehors des considérations de science et d'humanité, assignent à l'institution qui vient de naître un caractère social; ce sont elles aussi qui y rallient, chez toutes les nations, de fervents adhérents. Un voyageur célèbre, qui a conquis par trois années de travaux et de luttes au centre de l'Afrique le droit de n'être pas taxé d'utopiste, le capitaine Cameron, vient de rendre, dans le chapitre final de sa relation, un éclatant hommage à la justesse des vues

dont procède l'Association africaine, au caractère pratique des moyens à l'aide desquels elle cherche à les réaliser. Les illustrations scientifiques, politiques, militaires, qui se groupent en tout lieu sous son drapeau, attestent, avec la même foi, le même désir de la traduire en fait. S'il était parfois permis à l'homme de sonder les desseins de la Providence, serait-il donc téméraire de croire que l'heure fixée approche où prendra fin la malédiction séculaire qui pèse sur les races africaines et dont elles n'ont pas été les seules à souffrir?

Bruxelles, le 20 octobre 1877.



Paysage pris dans le delta du Niger.

son dernier compagnon, Barth revint vers l'ouest, franchit le Niger à Say et atteignit la limite du Soudan à Tombouctou. Il fit dans cette ville célèbre, que nul Européen n'a revue après lui, un séjour de sept mois, rempli de vicissitudes et de périls; puis rentra, en descendant le Niger et à travers les États des Fellata, dans la capitale du Bornou, où il se rencontra avec Vogel, envoyé à sa recherche. Après s'être reposé quelques semaines auprès de son continuateur, Barth reprit sa course par le désert et arriva, le 21 août 1855, à Tripoli; il avait parcouru près de 20,000 kilomètres et rapportait en Europe les éléments et les matériaux de l'œuvre la plus remarquable publiée jusqu'à ce jour sur les contrées et les peuples du Soudan.

Après le départ de Barth, Vogel poursuit ses explorations dans le bassin du lac de Tsad, dont il fixe exactement la position; il dépasse au midi ce bassin et pénètre jusqu'à Jakoba, chez les Bautschi, d'où il se dirige à l'est par le Bagirmi et arrive, en 1856, dans le Wadaï : c'est là qu'il périt, assassiné par l'ordre du sultan de cet État. Sept expéditions partirent successivement à sa recherche. La principale, qui fut le fruit d'un grand et généreux effort de la part de l'Allemagne, quitta Massaua, en 1861, sous la direction de Th. de Heuglin; elle devait gagner le Wadaï en marchant à l'ouest; mais Heuglin s'arrêta au versant occidental de l'Abyssinie et Munzinger, qui le remplaça pour suivre le plan primitif, ne parvint pas à dépasser le Kordofan (1862). Un officier prussien, Maurice de Beurmann, atteignit enfin le but, mais au prix de sa vie. Il refit l'itinéraire de Vogel par le désert et le Bornou jusqu'à

Jakoba; revenant sur ses pas, il avait tourné le lac de Tsad par le nord et pénétré jusqu'à Mao, sur la frontière du Wadaï, quand il tomba à son tour sous le fer des assassins (1863).

Ces catastrophes accumulées n'ont pas arrêté l'élan des explorateurs de l'Allemagne. De 1865 à 1867, Gérard Rohlfs, qui venait seulement de terminer sa dangereuse campagne du Maroc à Tripoli, exécute son grand voyage au Bornou et traverse avec succès le continent africain de Tripoli sur la Méditerranée à Lagos, au fond du golfe de Guinée. Cette expédition mémorable, l'une des plus hardies et des plus fructueuses de ce siècle, est suivie de celle du Dr Nachtigal qui, en 1870, apporta au sultan de Bornou les présents du roi de Prusse en reconnaissance des services rendus par ce souverain à Barth, à Vogel, à Rohlfs. Les années suivantes, Nachtigal continue ses explorations dans les divers États riverains du lac de Tsad, notamment ceux de Bagirmi et de Kanem; grâce à lui, la géographie de ces contrées a fait de sensibles progrès. C'est aussi le premier Européen qui, sur la route de Mourzouk à Kouka, ait pénétré, au prix des plus grands dangers, chez les Tibbou Reschadé et visité le Tibesti. Il est arrivé en Égypte à la fin de 1874, après avoir traversé le Wadaï — cette terre inhospitalière où avaient succombé Vogel et Beurmann,—le Darfour et le Kordofan, et relié ainsi ses découvertes à celles des explorateurs de la vallée du Nil. Cette expédition, prolongée pendant cinq ans, est l'une des plus remarquables qui aient été accomplies dans ces derniers temps; elle a placé le

Dr Nachtigal au premier rang des voyageurs d'Afrique et ouvert de nouvelles perspectives à ceux d'entre eux qui prendront désormais les possessions égyptiennes pour bases de leurs opérations.

L'Égypte, depuis le règne de Mehemet-Ali, a pris parmi les États africains une position exceptionnelle : en présence de l'incurable décrépitude où s'affaisse l'empire des Osmanlis en Europe, elle paraît appelée à recueillir une part essentielle de sa succession. L'épée du général Bonaparte semble avoir été la baguette magique qui a réveillé dans son tombeau trente fois séculaire le génie de la vieille Égypte. Grâce à l'initiative d'une série de princes qui ont su se dégager, sous plus d'un rapport, du cercle étroit de l'islam; grâce au concours d'une foule d'administrateurs d'élite empruntés à toutes les nations de l'Europe, la vallée du Nil a pris un aspect tout moderne. Une navigation régulière à vapeur est organisée sur le fleuve jusqu'à la première cataracte, à Syène; des bateaux, pourvus de tout le confort européen, transportent chaque année jusqu'à ce point des milliers de touristes. Les locomotives sifflent au pied des Pyramides, elles ne tarderont pas à pénétrer dans le désert même, grâce au plan de l'ingénieur Fowler, qui a entrepris de construire un chemin de fer depuis la seconde cataracte en Nubie jusqu'à Khartoum, à travers le steppe de Bejuda, sur une étendue de près de 200 lieues. Dès à présent, l'Égypte possède 1,780 kilomètres de lignes. A l'extrémité nord-est du pays, le canal de Suez voit, d'autre part, croître d'année en année son mouvement, et des

transactions récentes en ont fait ressortir de nouveau l'importance capitale au point de vue des transformations politiques dont l'Orient pourrait devenir prochainement le théâtre.

Cette renaissance de l'Égypte, avec les ambitions territoriales qu'elle ne pouvait manquer de stimuler, est puissamment venue en aide aux conquêtes de la géographie africaine. Le gouvernement du Khédive surtout a prêté aux intrépides missionnaires de la science, qui prenaient ses États pour point de départ de leurs explorations, un concours généreux et soutenu. L'accueil peu hospitalier fait naguère à l'expédition italienne du marquis Antinori est un fait aussi rare qu'il est regrettable.

La détermination du bassin du Nil et surtout la recherche de ses sources ont été longtemps de ce côté et demeurent encore aujourd'hui le but dominant de toutes les entreprises. Celles-ci ont pris deux directions, correspondant aux deux branches du Nil qui confondent leurs eaux à Khartoum, ville de 40,000 âmes, la métropole commerciale du Soudan oriental, le nœud de jonction entre l'Égypte et l'Afrique intérieure. La branche orientale s'appelle le Nil Bleu (Bahr el Asrak), l'occidentale est connue sous le nom de Nil Blanc (Bahr el Abiad).

A la fin du siècle dernier, le voyageur écossais Bruce parcourut l'Égypte, les rivages de la mer Rouge, la Nubie et l'Abyssinie ; il pénétra jusqu'au lac de Tsana et détermina les sources du Nil Bleu. La célèbre relation de ses cinq années de voyage (1768-1772), contredite avec passion par les contemporains, a obtenu

de nos jours une pleine, quoique tardive justice. Après Bruce, le système oriental du Nil et la configuration du plateau abyssin ont été décrits d'une façon plus complète par toute une pléiade de voyageurs français : il faut y signaler au premier rang les frères Antoine et Arnould d'Abbadie, qui sillonnent pendant douze ans (1837-1848) l'Abyssinie dans tous les sens et s'avancent jusque dans les districts bien rarement atteints d'Enaréa et de Kaffa, au versant méridional du massif; Lefebvre, dont le voyage coïncide avec le précédent (1839-1843); Lejean, qui parcourt les mêmes régions de 1862 à 1864; enfin Raffray, qui a fait connaître la situation actuelle de cette contrée intéressante, dont les destinées semblent avoir trop peu préoccupé les nations européennes. Un explorateur allemand, Th. de Heuglin, s'est également distingué sur ce théâtre (1861-1862). L'expédition anglaise de 1868 a vulgarisé, du reste, les notions sur cette espèce de Suisse africaine, où se sont conservés jusqu'aujourd'hui le christianisme et les mœurs du moyen âge.

Le système occidental du Nil est de beaucoup le plus important des deux. L'exploration en commence à la fin du siècle dernier avec le voyageur anglais Browne, qui, en 1793, pénètre dans le Darfour où nul Européen n'était arrivé avant lui. Browne trouve un continuateur remarquable dans le Suisse Burckhardt, qui, de 1812 à 1814, parcourut la Nubie aux frais de la Société africaine de Londres et mourut au moment où il allait s'engager dans le désert de Libye en vue d'atteindre le Fezzan. Son successeur immédiat fut un Français, François Calliaud, qui pénétra dans la Haute-Nubie

jusque vers le 10e degré de latitude; ce voyage, qui eut lieu de 1819 à 1822, donna une forte impulsion aux études d'archéologie égyptienne. En 1839 et 1841, Mehemet-Ali envoie deux grandes expéditions sur le Haut-Nil; la première atteignit le 6e degré de latitude, la seconde arriva jusqu'à Gondokoro. Vers la même époque, le voyageur autrichien Russegger visite les contrées de Dar Nuba et de Takale, au sud du Kordofan, et enrichit la science géographique de notables découvertes (1837).

A ce moment, le zèle religieux s'éveille à côté de l'ardeur scientifique. Des missions catholiques se fondent à Khartoum (1848), à Gondokoro (1851), à Sainte-Croix (1855); le but en était de répandre le christianisme parmi les tribus nègres et d'opposer un frein au trafic des esclaves. Cette tentative ne fut pas heureuse; l'hostilité des traitants, la famine et surtout la fièvre décimèrent si cruellement les missionnaires, que, malgré leur héroïque dévouement, ils finirent par abandonner une tâche qui au moins n'avait pas été stérile pour la science.

Les missions protestantes n'eurent guère plus de succès dans cette région; mais, sur un autre point, elles donnèrent une impulsion extraordinaire. En 1848 et 1849, les missionnaires allemands Rebmann et Krapf, attachés à la station anglaise de Mombaze, découvrent, au nord de Zanzibar et presque sous la ligne, deux hautes montagnes couvertes de neiges perpétuelles où ils croient reconnaître les *Monts de la Lune* de Ptolémée et le siége probable des sources du Nil. Cette découverte stimula tout à coup d'une façon exceptionnelle le

zèle des explorateurs. On entrevit la possibilité de pénétrer, du côté du sud, dans la vallée du Nil et d'arriver, par cette voie nouvelle, à la solution du problème.

Deux officiers de l'armée de l'Inde, les capitaines Burton et Speke, reçoivent de la Société géographique de Londres la mission de tenter cette grande entreprise. En 1857, ils partent de Zanzibar, poussent droit vers l'intérieur et arrivent, le 13 février 1858, au bord du lac Tanganyka. C'est une date qui marque dans les annales de l'exploration africaine. Après avoir traversé le lac dans sa largeur, les deux voyageurs se séparent; Speke se dirige seul vers le nord et atteint, dans cette direction, la rive méridionale d'un second et vaste réservoir appelé Ukerewe par les indigènes, mais que Speke baptisa du nom de la reine d'Angleterre (Victoria Nyanza). Convaincu d'avoir trouvé cette fois la vraie source du Nil, Speke se remet bientôt en route, accompagné du capitaine Grant. En 1861, l'expédition se retrouve auprès du Victoria qu'elle contourne par l'ouest, sans s'apercevoir du voisinage d'un autre grand lac, et pénètre dans le pays d'Ouganda, dont le roi Mtesa l'accueille avec empressement. Sur le bord septentrional du lac, Speke et Grant en découvrent l'issue, qu'ils signalent, dès ce moment, comme la branche originelle du Nil. Bien qu'ils n'aient pu constamment en descendre le cours, les assertions des deux voyageurs anglais ont reçu des entreprises subséquentes, notamment de celles du colonel Long (1874) et de Stanley (1875), une vérification éclatante. A Gondokoro, sur leur retour, Speke et Grant rencontrent Samuel Baker, qui venait

d'entreprendre, avec son héroïque compagne, la même exploration en sens inverse. La jonction des deux expéditions annonce que la solution du grand problème est proche.

En poursuivant sa course au sud, Baker reprend le Nil aux chutes de Karuma, point où ses devanciers s'en étaient éloignés, et reconnaît que le fleuve se décharge dans un deuxième et vaste bassin, le Mwutan, auquel il donna le nom d'Albert Nyanza. C'était en mars 1864. Bien que Baker n'eût vu qu'une faible partie du littoral de ce lac et n'en eût pas trouvé l'issue, le système principal du Nil est dès lors quasi déterminé.

Ces grandes découvertes, en aiguillonnant l'ardeur des savants et des voyageurs, donnent également naissance à de vastes plans politiques. La concentration de tous les territoires dont se compose l'immense bassin du Nil sous le sceptre du vice-roi d'Égypte, devient une pensée arrêtée au Caire et dont l'exécution passe rapidement dans le domaine des faits. En 1870, Samuel Baker part, à la tête d'un petit corps d'armée, avec la double mission d'étendre jusqu'aux lacs l'autorité du Khédive et de réprimer le trafic des esclaves. Cette expédition, qui dura jusqu'en 1873 et coûta au trésor égyptien l'énorme somme de vingt-six millions, n'atteignit qu'en partie son but. En 1874, le colonel Gordon fut chargé de la reprendre sur d'autres bases. Cette campagne, qui s'est prolongée jusqu'en 1876, a donné des résultats notables. La domination du vice-roi a reçu dans ces contrées une base solide par l'établissement d'une série de stations militaires échelonnées depuis l'embouchure du Sobat jusqu'au Nil Somerset :



Forêt vierge dans la colonie de Natal.

Mrouli, Foweira et Magungo sur le lac Albert marquent actuellement les points extrêmes de cette ligne d'occupation. En même temps la tentative de remonter le Nil jusqu'à ce dernier bassin a été couronnée de succès. Un bâtiment à vapeur, transporté par terre depuis Gondokoro jusqu'à Duffli, section où les rapides rendent le Nil absolument impraticable, a été reconstruit au delà de la cataracte de Méri. Un lieutenant de Gordon, l'ingénieur Gessi, accompagné d'un autre Italien, Piaggia, a pénétré, le 18 mars 1876, après un voyage de onze jours, dans les eaux du lac, dont il a exploré les deux rives et atteint au midi la limite de navigabilité.

Pendant que Gessi exécute cette circumnavigation, Piaggia, qui l'avait quitté à Magungo, à l'embouchure du Nil dans le lac, remonte le fleuve jusqu'à un autre réservoir découvert, en 1874, par le colonel Long, le lac Ibrahim ou Capecchi, et fait également le tour de ce bassin en six jours. Deux années auparavant, Long, qui ne se distingua pas moins dans cette grande expédition, avait dépassé ce point, tracé le cours du Nil jusqu'à Urondogani, endroit où l'avait quitté Speke, et poussé jusqu'aux bords de l'Ukerewe.

Cet ensemble de recherches a eu pour résultat général de déterminer d'une façon définitive le cours du Nil Blanc depuis les chutes de Ripon, où il sort du Victoria Nyanza. Un voyageur, célèbre par l'audace autant que par le bonheur de ses entreprises, l'Américain Stanley, vient d'apporter sur ce dernier point un complément essentiel aux travaux de Speke et de Grant, de Baker et de Gordon. Parti de la côte orientale vers

la fin de l'année 1874, il a transporté un léger bâtiment jusqu'au lac Victoria, dont il a accompli la circumnavigation en cinquante-huit jours. Il a constaté de la sorte l'unité et la continuité de cet immense réservoir qui reçoit dix fleuves et mesure plus de 1,600 kilomètres de circuit. Après une résidence prolongée chez le roi d'Ouganda, où il fit la rencontre d'un membre de l'expédition égyptienne, Linant de Bellefonds, qui depuis a si malheureusement succombé dans une embuscade chez les Bari, Stanley a poursuivi sa course à l'ouest et atteint le lac Albert, dont les dispositions hostiles des habitants ne lui permirent pas d'entreprendre la navigation, qui allait être exécutée du reste par Gessi. Redescendant au midi, il a rencontré un affluent considérable du Victoria, le Kagera, qui traverse lui-même une large nappe d'eau, l'Akenyara; Stanley a donné à ce système, qu'il regarde comme la source la plus éloignée du Nil, le nom de la princesse Alexandra. Au mois d'avril 1876, il atteignait le troisième des grands lacs de l'Afrique équatoriale, le Tanganyka, qu'il explora également le premier dans toute son étendue. La circumnavigation de ce vaste bassin, accomplie en cinquante et un jours, a rectifié quelques-unes des données de Cameron sur l'écoulement du lac par le Loukouga; elle a prouvé en même temps que le Tanganyka ne possède, à son extrémité septentrionale, aucune communication avec le système du Nil.

Après d'aussi grands travaux, Stanley, qui avait vu déjà succomber à ses côtés près de la moitié d'une expédition composée au début de trois cents hommes, n'en continua pas moins son entreprise avec une

énergie admirable; au mois d'août 1876, il résolut, en se dirigeant à l'ouest vers Nyangwe, d'aborder un terrain complétement vierge et de reprendre, sur les rives du Lualaba, l'œuvre interrompue de Livingstone et de Cameron. Il s'éloigna de Nyangwe en novembre, avec l'intention de traverser le continent en côtoyant le fleuve dans la direction du nord. Harcelé sans relâche par les indigènes, obligé de livrer trente-deux combats pour forcer le passage, il réussit néanmoins à descendre, à travers cinquante-sept chutes et rapides, le cours du Lualaba jusqu'à son embouchure et à constater ainsi son identité avec le Congo. Le 8 août 1877, il arrivait à Emboma, à bout de forces et de ressources; sa caravane était presque détruite, ses trois compagnons anglais, Frédéric Barker, les frères Édouard et François Pocock avaient successivement péri à ses côtés; mais le but était atteint : une vaste courbe venait d'être décrite au cœur même de l'Afrique équatoriale et l'un des plus grands problèmes de la géographie contemporaine était résolu.

La connaissance des deux principaux fleuves de l'Afrique est, grâce à ces importantes découvertes, un fait acquis à la science, mais il s'en faut que leur bassin soit intégralement déterminé. Pour le Congo, tout à peu près reste à faire; en butte à de continuelles attaques, Stanley a dû se borner à naviguer sur le fleuve même, sans pouvoir pénétrer dans l'intérieur du pays. Il n'en est pas de même du Nil; avec l'artère principale, s'est ouverte une partie notable de son bassin. La ligne des hauteurs qui délimitent celui-ci de chaque côté, le système des affluents qui forment,

surtout à l'ouest, un réseau serré, ont été au moins partiellement reconnus. On s'est rencontré, sur ce terrain, avec les voyageurs qui exploraient, les uns la partie centrale du Soudan, les autres l'Abyssinie, et on a pu relier ainsi les observations faites en partant de points opposés. Parmi les hommes qui se sont illustrés sur ce champ d'investigation, il faut signaler successivement un Belge mort sur le théâtre de ses recherches, Eug. de Pruyssenaere, qui de 1859 à 1864 parcourt le Sennaar et les rives du Sobat et dont un savant allemand, M. Zöppritz, vient seulement de tirer les travaux de l'oubli; le marquis Antinori qui, en 1860, visite les contrées arrosées par le fleuve des Gazelles et le Djour; les Français Lejean et Peney, qui explorent les mêmes régions en 1861; le consul anglais Peterick, qui, dans ses courses répétées de 1848 à 1863, pénètre, vers le sud, jusque dans le pays des Niam-Niam, où l'Italien Piaggia réside même toute une année (1864). Deux Allemands, Th. de Heuglin et le botaniste Steudner — ce dernier mourut dans le cours de cette campagne, — poussent, au delà du fleuve des Gazelles et du Djour, leurs explorations jusque dans le Dar Fertit. Toutes ces expéditions préparent le remarquable voyage du Dr Schweinfurth qui, parti, en 1869, de Khartoum, arrive jusque 3° 35' de latitude nord à travers le pays des Niam-Niam et des Monbouttou. Il décrit ce peuple inconnu avant lui, atteint la ligne de faîte, peu marquée du reste, qui sépare le bassin du Nil de celui du lac Tsad, et découvre sur le versant occidental le fleuve encore mystérieux qu'il appelle l'Uelle. Arrivé à ce point, le courage du hardi

voyageur n'était pas à bout, mais l'épuisement de ses ressources le força de rétrograder. Avec 40,000 francs de plus à sa disposition, il croit qu'il aurait pu entraîner ses gens jusqu'au cœur du Soudan, où il se fût peut-être rencontré avec le Dr Nachtigal. A côté de ces explorateurs illustres, il nous reste à mentionner deux hommes qui en furent de dignes émules : l'un est l'Italien Miani, qui pénétra l'un des premiers dans le bassin du Nil jusqu'à la cataracte de Méri, où Speke retrouva son nom gravé sur un arbre et qui alla mourir, en 1872, au lointain pays des Monbouttou; l'autre est l'Autrichien Marno, qui, après s'être avancé, au sud de l'Abyssinie, jusque dans le pays des Galla, a opéré naguère une reconnaissance de la rive gauche du Nil Blanc dans la direction des contrées que Schweinfurth venait d'atteindre par une autre voie (1875).

Il s'ouvre ici aux recherches un champ aussi étendu que neuf ; c'est le centre même de l'Afrique équatoriale qui sollicite désormais le courage et la curiosité des voyageurs.

Cette vaste région inconnue du plateau central, dont les expéditions dans le Soudan et la vallée du Nil font flotter actuellement la limite septentrionale entre 2 et 10 degrés de latitude nord, n'a pas laissé d'être fréquemment entamée sur ses autres frontières. Les expéditions portugaises ont eu sur ce théâtre, à une époque déjà éloignée, une importance qu'on ne leur soupçonne généralement pas. Les grands États des Kazembe, des Kassongo, des Muata Yamvo, qui commencent seulement aujourd'hui à sortir de l'obscurité, ont été parcourus,

pendant la première moitié de ce siècle, par toute une série de voyageurs portugais qui, de la côte occidentale, sont arrivés jusqu'à la limite orientale du plateau; tels sont Lacerda, mort sur le terrain de ses recherches (1798); les Pombeiros (1808-1810), Monteiro (1831), Graça (1843-1846), Silva Porto surtout, qui prélude dignement aux travaux de Livingstone et de Cameron en exécutant, de 1852 à 1854, la traversée complète de l'Afrique depuis Benguela jusqu'au cap Delgado. Ladislas Magyar, auquel son alliance avec une princesse indigène de Bihé prête parmi ses émules une physionomie particulière, visita également, en 1850, ces contrées.

Sur la côte occidentale, c'est le capitaine anglais Tuckey qui remonte, en 1816, le Congo jusqu'à 448 kilomètres de son embouchure, au delà de la cataracte de Sangalla, et succombe aux influences pernicieuses du climat; c'est Du Chaillu qui, en 1856 et 1864, explore successivement les embouchures du Gabon et de l'Ogoué (Ogowaï) et pénètre, au sud de ce dernier fleuve, à 370 kilomètres à l'intérieur du continent. Après lui, le lieutenant Serval, de la marine française (1862), le missionnaire anglais Walker, les voyageurs français Marche et marquis de Compiègne poursuivent l'exploration de l'Ogoué; ces derniers avaient atteint, en 1874, les chutes de Boué, quand un assaut violent des indigènes et la déroute de leur escorte les forcèrent à rebrousser chemin. Un officier de la marine française, Brazza de Savorgnan, vient de reprendre cette tentative, de concert avec Marche et le Dr Ballay. A la fin de 1876, l'expédition était arrivée au pays des Adouma, à une cinquantaine de kilomètres au

delà du point extrême atteint en 1874, et elle a dû continuer, depuis le mois de mars de cette année, sa percée vers l'intérieur.

Au sud de l'Ogoué, entre ce fleuve et le Congo, s'étend la côte de Loango vers laquelle l'Allemagne vient de diriger, dans ces dernières années, un puissant effort. Préparée par les voyages de Bastian sur les deux rives du Congo (1857), l'expédition allemande commença ses opérations en 1873, sous la conduite du Dr Güssfeld ; pendant deux années, elle explora tout le littoral entre le 3e et le 6e degré de latitude sud et poussa ses investigations le long de plusieurs fleuves, le Loango, le Quillu, le Nhanga, à une distance de 50 à 100 kilomètres de leur embouchure. A la fin de 1875, Güssfeld revint en Europe et l'expédition se divisa : une double tentative s'organisa, l'une par la province d'Angola, l'autre sur l'Ogoué.

A la première prirent part le capitaine Homeyer, Soyaux, le lieutenant autrichien Lux et le Dr Pogge. La maladie arrêta les deux premiers à Pungo Adungo, non loin de la côte; Lux poussa jusqu'au delà du Quango; le Dr Pogge, resté seul, passa le Kassabi et arriva, à la fin de 1875, à Quinzemena, la résidence actuelle du Muato Yamvo. Empêché par ce chef de continuer son exploration vers le nord, le voyageur allemand a dû revenir sur ses pas, non sans rapporter de nombreux renseignements sur les contrées, encore si peu connues, du bassin du Congo. Un autre voyageur allemand, qui s'était déjà signalé par d'importants travaux, Ed. Mohr, en essayant de reprendre la tâche de ses concitoyens, a succombé au mois de

novembre 1876, à Malange, aux limites des possessions portugaises.

La tentative dirigée vers l'Ogoué a été confiée au Dr Lenz, géologue distingué, qui a exploré avec succès le cours moyen de ce fleuve et la région qui s'étend au nord vers l'établissement français du Gabon. En 1876, ce voyageur s'était croisé à la cataracte de Doumé, dans le pays des Adouma, avec Brazza de Savorgnan.

L'expédition allemande a pris fin en 1876. Si elle n'a pas réalisé toutes les espérances qu'elle avait fait concevoir, elle n'a pas laissé néanmoins d'être féconde en résultats scientifiques. Sur le même littoral, au fond de la baie de Biafra, Burton exécuta, en 1861-1862, l'ascension du pic gigantesque de Cameroun, dont les pieds reposent dans les flots mêmes de l'Atlantique ; à l'extrémité opposée du continent africain, non loin de la côte orientale, le baron von der Decken gravit la cime plus élevée encore du Kilimandjaro et succomba, en 1865, en voulant remonter le cours de la rivière Djuba.

L'Afrique australe ne pouvait rester en dehors de ce grand mouvement de découvertes. Son extrémité méridionale, acquise de longtemps déjà à la civilisation, offrait aux travaux des voyageurs des ressources nombreuses et une base d'opération particulièrement favorable. Parmi les hommes qui s'illustrèrent dans cette zone, il convient de citer l'héroïque Anderson avec ses compagnons Galton et Green (1853-1867), et les misssionnaires allemands Hahn et Rath (1857-1866),



David Livingstone.

Né en 1817, mort en 1873

qui sillonnent la région occidentale depuis le fleuve Orange jusqu'à la province portugaise de Mossamedes. A la même époque, Chapman exécute plusieurs voyages de la baie de la Baleine au Zambèze, par le lac de Ngami. Le missionnaire anglais Moffat explore, de 1856 à 1858, la partie centrale du continent, depuis le pays des Matebele jusqu'à l'embouchure du même fleuve. Th. Baines parcourt l'ensemble des territoires qui s'étendent entre la colonie du Cap et le Zambèse et visite la grande cataracte de Victoria, dont il a retracé comme artiste le saisissant spectacle (1861-1872). En 1870, Ed. Mohr atteint le même point. Le zoologue allemand Fritsch passe trois années (1864-1866) dans la république d'Orange et chez les Betschuana et réunit, dans ses courses les éléments de son savant ouvrage sur les peuples de l'Afrique méridionale. Le missionnaire Merensky résume de son côté, dans un livre singulièrement instructif, les résultats de quinze années d'études et d'observations directes sur les Hottentots, les Betschuana et les Cafres (1875). Ch. Mauch parcourt le Transvaal et le royaume de Mosilikatsé; il trouve les gisements aurifères de Tati, traverse, en 1872, toute la région du sud-est et y découvre, par 20° de latitude, les ruines remarquables de Zimbabé. Vincent Erskine fixe le cours des rivières de l'Éléphant et du Limpopo, qu'il descend jusqu'à son embouchure et explore, en arrière de la côte de Sofala, le territoire d'Umsila (1868-1872). Sur le rivage opposé de Mozambique, l'île de Madagascar, qui forme elle-même une espèce de continent distinct, est traversée trois fois dans toute sa profondeur par Alfred Grandidier, qui réunit actuelle-

ment les résultats de ses cinq années de voyages (1865-1870) dans une œuvre monumentale.

Mais un nom illustre entre tous domine de haut ceux des voyageurs qui furent, sur ce théâtre, ses émules ou ses continuateurs. David Livingstone occupe une place à part dans l'histoire de la découverte de l'Afrique. Pendant plus de trente ans, cet homme admirable y a exercé, avec une ardeur infatigable, une énergie surhumaine, le double apostolat de l'Évangile et de la science. Il a parcouru, lui seul, du sud au nord, de l'ouest à l'est, la moitié du continent africain, devenu en quelque sorte sa seconde patrie.

Les courses de Livingstone commencent en 1840 dans la mission anglaise de Kuruman, chez les Betschuana; elles le conduisent, en 1845, aux bords du lac de Ngami, la première des grandes mers intérieures découvertes en Afrique. Ses explorations s'étendent, à cette époque, sur les territoires situés au nord du Cap, où s'est depuis fondée la république du Transvaal. De 1853 à 1856, il exécute le premier de ses grands voyages. Il s'élève, par le nord, vers le cours supérieur du Zambèse, dont il découvre la magnifique chute, plus imposante encore que celle du Niagara, visite la région des sources de ce fleuve et pousse, vers l'ouest, jusqu'à Loanda, sur la côte de l'Atlantique. De ce point, il revient sur ses pas, traverse l'Afrique dans toute sa profondeur et débouche à Quilimane, sur l'océan Indien. De 1858 à 1864, il accomplit une série de voyages qui lui permettent d'achever la détermination du bassin du Zambèse; il en explore le cours inférieur, remonte, à travers une succession de cataractes, l'af-

fluent du Chiré et s'assure que cette rivière n'est elle-même que le canal de déchargement d'un vaste réservoir, le lac Nyassa.

Après une courte interruption, pendant laquelle il revoit l'Angleterre, Livingstone entreprend, en 1866, sa troisième et dernière expédition. Il part de l'embouchure de la Rovuma, tourne le Nyassa par le sud et pénètre dans la contrée inconnue qui s'étend à l'ouest de ce bassin. Là, il rencontre une nouvelle série de grands lacs, le Bangweolo, le Moero, le Kamolondo (Landschi), que relie un puissant cours d'eau, le Lualaba ou Luapula, que Livingstone prend, par erreur, pour la branche originelle du Nil, mais que les dernières découvertes ont rattaché au système du Congo. En 1869, il atteint le lac Tanganyka, qu'il traverse en partie; puis il reprend à l'ouest et arrive à Nyangwe, limite septentrionale de ses explorations. Il revient épuisé et malade à Udjiji, où il rencontre, dans l'automne de 1871, Stanley, envoyé à sa recherche; car plusieurs fois le bruit de sa mort s'était répandu en Europe pendant ces cinq années. Tandis que Stanley retourne à la côte, Livingstone, réconforté et pourvu de nouvelles ressources, longe la rive orientale du Tanganyka et s'enfonce derechef dans l'intérieur; il complète sur différents points ses investigations; mais bientôt la fièvre, contractée dans ces terres marécageuses, sous des pluies torrentielles, le ressaisit pour ne plus le quitter. Au commencement de 1873, il faisait le tour du lac de Bangweolo et en atteignait la rive méridionale. C'est là qu'il expire, dans la nuit du 1er mai, sous un abri improvisé par ses serviteurs : on le trouva le matin

agenouillé au pied de son lit. L'histoire renferme peu de pages plus touchantes et d'un caractère plus sublime que le simple récit de cette mort silencieuse et solitaire d'un grand homme, martyr d'une grande cause.

Dans cette même année où mourut Livingstone, deux expéditions partirent de l'Angleterre pour rechercher ses traces. L'une, sous le commandement du lieutenant de marine Grandy, prit la côte du Congo pour base d'opération, mais ne réussit pas. La seconde, placée également sous la direction d'un officier de marine, le lieutenant Cameron, alors âgé de vingt-huit ans, amena des résultats d'une extrême importance. Guidé par les conseils d'un homme supérieur, sir Bartle Frere, Cameron partit de Zanzibar à la fin de 1873. A mi-chemin du Tanganyka, à Kaseh, il rencontra le convoi des serviteurs de Livingstone, qui rapportaient la dépouille de leur maître. Après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la translation de ces restes précieux et la conservation des papiers de l'illustre voyageur, Cameron poursuit résolûment sa course. Le 2 février, il atteignait le Tanganyka, qu'il sillonna dans la plus grande partie de son étendue et dont il leva exactement la carte. Dans le cours de ses opérations, il trouva un cours d'eau, le Loukouga, dont le courant lui parut porter à l'ouest et qu'il prit pour l'émissaire du lac et le canal de jonction avec le système du Lualaba. Cette découverte décida Cameron à rejoindre cette rivière et à continuer ainsi l'œuvre de Livingstone; il arriva jusqu'à Nyangwe, mais là, l'hostilité d'un chef indigène l'obligea d'incliner sa route au sud-ouest. Dans cette

direction, il traverse les populeux États des Warua et des Balunda, détermine le système des affluents de la rive gauche du Congo et débouche, en novembre 1875, sur l'Atlantique, dans le voisinage de Benguela. Cette mémorable expédition, qui a enrichi la science de 85 déterminations astronomiques de position et de 3,718 mesures d'altitude, était digne de Livingstone, dont la pensée l'avait fait entreprendre; le succès en a été accueilli dans toute l'Europe avec un légitime sentiment d'admiration.

A l'heure où paraissent ces lignes, au moment où Stanley, après avoir achevé l'œuvre de Cameron, rentre de sa glorieuse campagne sur le Congo, de nouvelles entreprises se préparent ou sont en voie d'exécution. V. Largeau, qui s'est déjà fait connaître par deux excursions dans le Sahara, a commencé une expédition dont le succès préoccupe vivement les esprits en France; il se propose de se rendre de l'Algérie à la côte d'Assinie (golfe de Guinée) par le Sahara occidental, l'oasis de Touat, le Hogar et Tombouctou. Cette entreprise se rattache au projet de l'établissement de relations commerciales directes par le Soudan entre les deux colonies françaises de l'Algérie et du Sénégal. L'enseigne de vaisseau Say participe à cette campagne; il doit aborder le Hogar du côté de l'est. Un médecin allemand, Ermin von Bary, fait une tentative dans le même sens; d'après les nouvelles arrivées en juin dernier à Ghât, il se trouvait, à cette époque, dans l'oasis d'Aïr. Sur le littoral de l'océan Atlantique, au sud du Maroc, un Anglais, Donald Mackenzie, dirige un effort vers le cap Juby; son dessein est d'étudier la

possibilité de submerger une partie du Sahara (le Jouf) ou du moins d'ouvrir une route commerciale entre ce promontoire et Tombouctou.

L'expédition du marquis Antinori, un instant compromise, a pu se réorganiser dans de bonnes conditions; elle est arrivée, en novembre 1876, dans le Schoa, où le roi Menélik l'a accueillie avec faveur. C'est là qu'avant de poursuivre sa marche vers le lac Victoria, elle doit être ravitaillée par les capitaines Martini et Cecchi, qui sont partis le 16 mai dernier de Zeyla, mais se trouvaient encore retenus, le 18 juillet, à mi-chemin de leur destination, par un conflit entre tribus. L'explorateur du lac Albert, Gessi, accompagné du Dr Matteucci, vont tenter de la rejoindre dans le pays de Kaffa, en remontant le cours du Nil. Les Sociétés de géographie de Hambourg et de Leipzig font un effort dans les mêmes parages; elles envoient à la côte orientale une expédition composée de six personnes et munie d'un petit bâtiment à vapeur, sous la direction de l'ingénieur Cl. Denhardt et du Dr Fischer. Il s'agit d'explorer le système hydrographique auquel le mont Kenia sert de pivot et dont les eaux se dirigent à l'ouest vers le Victoria, à l'est vers l'océan Indien par les fleuves Dana et Juba.

A la côte occidentale, Brazza de Savorgnan continue vaillamment sur l'Ogoué, avec ses compagnons Marche et Ballay, une campagne qui peut devenir féconde en grands résultats. Le gouvernement portugais vient de prendre à son tour, sur ce terrain, une initiative qui l'honore : il a soumis aux Cortès, qui y ont donné leur sanction, le vote d'un crédit de 165,000 francs

destinés à défrayer une exploration scientifique dans l'Afrique centrale. Cette expédition, qui se compose du major Serpa Pinto, du capitaine de frégate Brito Capello et du lieutenant de marine Rob. Iwens, a quitté Lisbonne le 7 juillet dernier. Son objectif est de reconnaître les bassins du Congo et du Zambèse, ainsi que le système de leurs affluents méridionaux, notamment le Kassabi et le Quango. On prendra pour base d'opération la province d'Angola, en essayant de sortir par celle de Mozambique.

L'Angleterre, dont les préoccupations se sont concentrées dans les derniers temps sur les entreprises au pôle nord, reporte également son attention du côté de l'Afrique où la sollicitent de puissants intérêts : c'est surtout par l'intermédiaire de ses missions religieuses, qui disposent d'admirables dévouements et de ressources énormes[1], qu'elle y exerce son action civilisatrice. Les grands lacs de l'Afrique équatoriale sont devenus, de la part des Sociétés de mission anglaises, l'objet d'un plan largement conçu et qui passe rapidement dans le domaine des faits. L'initiative a été prise par l'Église écossaise (*Free Church Mission*) qui, à la fin de 1875, a fondé à l'extrémité méridionale du lac Nyassa, sur le promontoire de Maclear, la station de

[1] En 1875, l'Angleterre a mis à la disposition de ses missionnaires une somme de 1,032,176 livres sterling. Ce total représente exclusivement les fonds souscrits dans l'année, non compris les excédants des exercices antérieurs ni la rente des immeubles ou capitaux placés. Il a été versé, entre autres, pour les missions anglicanes seules, 446,288 livres ; pour les non-conformistes 308,517 livres ; pour les catholiques 11,786 livres. Une seule personne, M. Robert Arthingthon, de Leeds, a donné 5,000 livres pour fonder l'établissement du Tanganyka. De tels faits caractérisent noblement le génie et le cœur d'un grand peuple.

Livingstonia. Le lieutenant de marine Young, qui a dirigé l'expédition, a fait transporter un léger steamer (l'*Ilala*) en amont des cataractes du Chiré; le 12 octobre 1875, il entrait sous vapeur dans le lac, dont il a exécuté depuis la circumnavigation. Les lettres publiées depuis cette date par le Dr Stewart, dans les *Annales de l'Église libre d'Écosse,* respirent une haute confiance et sont pleines de promesses d'avenir.

Trois autres tentatives ont de près suivi celle-là. L'évêque Steere, de la *Mission Universitaire,* s'est rendu de la baie de Lindy, près du cap Delgado, à l'extrémité nord du lac Nyassa, en suivant, en général, le cours de la Rovuma; par son initiative, une station vient d'être fondée à Masasi, au bord de ce fleuve. Une autre va être établie par la *Société des Missions de l'Église* sur les rives du lac Victoria, probablement dans l'Ouganda; l'expédition, composée de plusieurs missionnaires (O'Neil, Clarke, Wilson), du lieutenant et du Dr Smith, a quitté Zanzibar le 29 juillet 1876; deux de ses membres, les révérends Wilson et O'Neil, sont arrivés, six mois après, à Kagehyi, sur la rive méridionale du lac. La troisième fondation va se faire au bord du Tanganyka, à Udjiji, par les soins de la *Société des Missions de Londres :* il s'agit de créer sur ce point une espèce de colonie agricole et religieuse. La tentative, couronnée de succès, faite par le missionnaire Roger Price, de se rendre de la côte au plateau en chariot attelé de bœufs a ouvert de ce côté des perspectives nouvelles. Le développement progressif de ce vaste projet des Églises d'Angleterre d'organiser une chaîne de stations religieuses entre la rive septentrionale du

Victoria Nyanza et la pointe sud du Nyassa peut amener, dans un avenir prochain, des conséquences incalculables. Le Comité national qui dirige à Londres le *Fonds Africain*, va coopérer indirectement à sa réalisation : il vient de tracer, entre l'Océan, les grands lacs et le Zambèse, tout un réseau d'exploration comprenant neuf itinéraires qu'il se propose de faire parcourir successivement par ses voyageurs et dont plusieurs deviendront des routes régulières. C'est enfin sur le même théâtre que l'Association internationale va entrer en activité; sa première expédition a pour but le Tanganyka, et c'est probablement au delà de ce lac, sur les rives du Lualaba, que s'élèvera le premier établissement fondé sous ses auspices.

Les résultats essentiels des principaux voyages qui viennent d'être mentionnés, se trouvent résumés et peuvent s'embrasser d'un coup d'œil dans l'intéressante carte de l'Afrique que le savant géographe allemand H. Kiepert a publiée, en 1874, dans le t. VIII du *Bulletin de la Société de géographie de Berlin*. Les teintes employées déterminent en même temps la part qui revient aux diverses nationalités de l'Europe dans ce grand travail d'exploration qui a malheureusement compté trop de martyrs. Mais si les sacrifices ont été cruels, au moins n'ont-ils pas été sans fruit. On se fera une idée des progrès accomplis en rapprochant la carte de Kiepert de la description que donnait, en 1822, du continent africain, Ch. Ritter, dans sa *Géographie comparée*, qui n'en reste pas moins, il est vrai, malgré ses lacunes, un monument de génie et de science. C'est véritablement

un monde nouveau qui s'est ouvert à l'activité humaine. Sans doute, bien des emplacements demeurent encore vides sur nos cartes ; il reste encore environ un quart de l'Afrique à reconnaître et à décrire ; quantité de nos données actuelles sont incomplètes ou provisoires ; mais l'impulsion imprimée aux recherches est telle, qu'il est permis d'espérer que le siècle ne finira pas sans avoir vu achever cette immense tâche, surtout s'il devient possible de donner aux entreprises des voyageurs une base à la fois plus large et plus sûre.



CHAPITRE II

COUP D'ŒIL SUR LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DE L'AFRIQUE. — SYSTÈMES OROGRAPHIQUES ET HYDROGRAPHIQUES. — CLIMAT ET PRODUCTIONS.

L'Afrique se présente dans ses contours généraux sous la forme d'un vaste triangle, surtout si on la complète par la péninsule arabique, qui en est une dépendance naturelle. Depuis que l'isthme de Suez a fait place à un canal de 126 kilomètres, c'est une île totalement isolée : sa plus grande longueur verticale, du cap Blanc au cap des Aiguilles, est de 8,015 kilomètres; sa plus grande largeur, du cap Vert au cap Gardafui, de 7,790 kilomètres; sa superficie totale mesure près de 30 millions de kilomètres carrés.

Un simple coup d'œil sur la carte de ce continent fait ressortir l'un des traits les plus saillants de sa conformation. La côte africaine est découpée suivant des lignes droites; elle n'a d'autres sinuosités profondes que les Syrtes au nord et le golfe de Guinée à l'ouest : ces golfes eux-mêmes manquent de baies spacieuses et salubres. Proportionnellement, le littoral d'Afrique est trois fois moins étendu que celui de l'Europe. Si l'on joint à ce caractère le soulèvement du sol dans le voisinage immédiat de la côte et presque partout parallèle-

ment à celle-ci, il devient facile de reconnaître les motifs du long isolement de l'Afrique. Faites courir le long du rivage oriental de l'Amérique du Sud une chaîne de montagnes parallèle aux Andes, et les conditions physiques de l'Afrique se reproduisent immédiatement : des côtes basses et marécageuses; à des distances inégales mais toujours rapprochées de l'océan, un vaste plateau central que traversent de nombreuses dépressions, tantôt verticales, tantôt horizontales; des cours d'eau ou bien insignifiants comme ceux de l'Algérie, du Maroc, du Cap, ou bien singulièrement imposants et étendus, mais n'arrivant en ce cas à la mer qu'à travers des successions de cataractes qui opposent d'extrêmes difficultés à la navigation. Telle est l'image abrégée de l'Afrique et ces faits contiennent, sous bien des rapports, l'explication de ses destinées.

Au point de vue du relief de sa surface, le continent africain présente les oppositions les plus tranchées. Malgré les lacunes qui existent encore dans cet ordre de connaissances, on peut discerner sept systèmes orographiques dont quatre sont parallèles et trois perpendiculaires à l'équateur.

Au nord, court la chaîne de l'Atlas, dans la direction S.-S.-O. au N.-N.-E., depuis Agadir, sur l'Atlantique, jusqu'à Tunis, où elle descend à pic vers la Méditerranée; elle atteint sa plus grande altitude dans le Maroc, à Miltsin, par 3,475 mètres; au sud de l'Algérie, elle s'élève encore dans le mont Aurès à 2,318 mètres.

Derrière le massif de l'Atlas et les plateaux de Ham-

madan et de Barka, qui le continuent vers l'est, s'étend depuis l'Atlantique jusqu'à la vallée du Nil, sur une profondeur moyenne de 1,200 kilomètres, l'immense désert du Sahara, ce second rempart qui a protégé si longtemps l'Afrique intérieure contre les investigations de la science. Aujourd'hui que de nombreux voyageurs, en tête desquels il faut citer Barth, Rohlfs, Duveyrier et Nachtigal, l'ont sillonné en divers sens, le Sahara se présente sous un aspect nouveau. Ce n'est plus la dépression uniforme et profonde, le lit mouvant et stérile d'une mer desséchée que l'on s'était toujours figuré : c'est une vaste plaine, qui a ses vallées et ses montagnes, qui renferme des populations non-seulement nomades mais aussi sédentaires, et qui se couvre de végétation partout où l'action de la pluie se fait sentir. Le caractère du désert sablonneux et aride domine à l'ouest; celui du steppe, tantôt verdoyant, tantôt pierreux, prévaut vers l'est. Le Sahara offre plusieurs dépressions profondes, comme celle d'El Jouf, au sud du Maroc, où l'on a conçu naguère la pensée de faire pénétrer l'Atlantique par un canal; celle de l'Ouad Rir, au sud de l'Algérie, descend sensiblement, ainsi que celle de la Libye, au-dessous du niveau de la Méditerranée : cette dernière tombe jusqu'à 104 mètres. Les schott algériens sont moins bas; d'après le nivellement du capitaine Roudaire, ils couvrent, avec une profondeur de 23 à 40 mètres, une superficie de 6,000 kilomètres carrés; cette dépression se continue — non toutefois sans interruption, car le Djerid est au-dessus de la Méditerranée — dans la Tunisie jusqu'au seuil de Gabes, haut de 46 mètres

au moins sur une épaisseur de 20 kilomètres. Partout ailleurs, le pays forme plutôt des plateaux entrecoupés de vallées; celui du Fezzan atteint 450 mètres. Quelques uns de ces plateaux isolés deviennent, en s'élevant, de pittoresques oasis : tels sont les groupes montagneux d'Asgar (1,300 mètres), d'Aïr (1,450 mètres), d'Anahef (1,600 mètres). L'îlot du Tibesti, que le Dr Nachtigal a visité pour la première fois en 1870, et qui est peut-être l'endroit le plus inhospitalier du Sahara, en forme le point culminant; il mesure jusqu'à 2,600 mètres d'altitude.

A l'extrémité opposée de l'Afrique se dresse l'énorme massif des montagnes du Cap, qui s'abaisse, par une succession de trois terrasses, vers la pointe méridionale du continent. Le littoral, la plaine de Karrou (1,000 mètres) et le haut plateau de l'Orange qui se développe dans le Roggeveld, le Nieuweveld et le Schneeberg (1,600 mètres), en forment les assises. Ce système se continue dans la Cafrerie et Natal, où il s'appuie au Drakenberg. Des pics imposants le dominent : le Compas (2,682 mètres) du côté du Cap, le Cathkin (3,058 mètres) dans la colonie de Natal : partout les rampes sont abruptes et ne livrent accès vers l'intérieur que par des passes étroites. Adossées au prolongement septentrional du Drakenberg, les deux républiques sud-africaines forment elles-mêmes une haute terrasse inclinée à l'ouest et d'une élévation de 1,800 à 2,500 mètres.

A ce système correspondent, mais à des altitudes beaucoup moindres, les hauteurs qui séparent les bassins du fleuve Orange et du Limpopo de celui du Zam-

bèse. Elles se caractérisent dans le plateau aride et désert de Kalahari, avec ses deux contreforts d'Owaherero (2,600 mètres) à l'ouest et des monts Matoppo (2,200 mètres) à l'est. Entre ces deux massifs se trouve la dépression qui forme le lac Ngami. Au delà se développe un pays alpestre, parcouru dans tous les sens par Livingstone : le trait dominant de cette région, d'une altitude moyenne peu considérable, est son extrême richesse hydrographique. Le Zambèse et ses nombreux affluents y répandent la fertilité et la vie. Dans la saison des pluies, toute la zone qui correspond au cours supérieur et moyen du Zambèse se convertit en un lac, et l'inondation s'étend même au delà de la ligne de faîte, jusque dans le bassin du Congo. C'est cette circonstance qui a suggéré à Cameron la pensée qu'on pourrait relier un jour, par un canal, ces deux grands systèmes fluviaux.

Le bassin du Zambèse est fermé au nord par le plateau de Lobisa qui se poursuit vers l'ouest par la chaîne de Muxinga. Le plateau, haut de plus de 2,000 mètres, en s'abaissant brusquement à l'est, forme, à une altitude de 464 mètres, la vaste dépression du lac Nyassa. Une chaîne qui porte le nom de Livingstone et dont les sommets s'élèvent de 3,000 à 3,700 mètres, côtoie, sur une longueur de 160 kilomètres, la rive orientale du lac qu'elle surplombe de ses falaises escarpées. A l'ouest, la rampe descend lentement par une série de terrasses; elle atteint son point culminant dans cette direction aux monts Mossamba, dans la province de Benguela. Ce soulèvement constitue, sur une étendue d'environ 1,500 kilomètres, la ligne de séparation des

eaux qui se rendent à l'Atlantique d'une part, à l'océan Indien de l'autre. L'abondance des sources, dont la plupart forment de grandes rivières, est ici extraordinaire; Livingstone en a compté 32 sur une distance de 110 kilomètres. Des voyageurs ont comparé les innombrables mailles de ce réseau hydrographique aux irradiations que la gelée trace sur nos fenêtres pendant les nuits d'hiver.

C'est entre ce système montagneux au sud et le plateau du Sahara au nord que s'étend l'Afrique centrale, devenue aujourd'hui l'objectif principal de l'exploration scientifique. C'est un massif élevé, d'une étendue sans analogue sur le globe et présentant l'aspect général d'un trapèze; l'inclinaison du terrain est d'orient en occident. De hauts plateaux d'où s'élancent isolément des sommets qui comptent parmi les plus élevés de la terre, le bordent ou le traversent : de leurs flancs descendent les fleuves les plus majestueux, dans leurs intervalles se déploient les lacs les plus gigantesques du monde.

Trois lignes de hauteurs coupent, du sud au nord, le plateau central de l'Afrique. La première en constitue le bord oriental; elle commence vers le 9e degré de latitude sud où elle se soude à la chaîne Livingstone, court parallèlement à la côte et va s'épanouir dans l'énorme massif abyssin, duquel se détache, vers le nord, la chaîne arabique. Cet imposant rempart sert de ligne de faîte à trois mers; il atteint ses points culminants presque sous l'équateur, dans le Kilimandjaro (6,116 mètres) et le Kenia (6,095 mètres), dont les cimes, couvertes de neiges éternelles, ne sont pas seu-



Rapides du Mtambunay (côte occidentale).

lement les plus élevées de l'Afrique, mais n'ont pas d'égales en Europe et ne sont que rarement dépassées en Asie[1]. L'altitude moyenne de la chaîne est de 1,800 à 2,100 mètres; vers l'ouest, elle se développe en un plateau dont deux vastes dépressions forment, l'une sous la ligne même, à 1,148 mètres de hauteur, l'immense lac Victoria Nyanza qui est le réservoir originaire du Nil, l'autre plus au sud, à 826 mètres d'élévation, le bassin à peine moins considérable du Tanganyka, que les récentes découvertes de Cameron et de Stanley tendent à rattacher au système fluvial du Congo.

A l'ouest de cette ligne s'en présente une seconde avec des altitudes moyennes analogues : elle suit la rive occidentale du Tanganyka et passe entre les deux lacs de Victoria et d'Albert Nyanza, où se dressent, dans le Mfumbiro (3,300 mètres), et le Gambaragara (4,800 mètres), ses points culminants. Là, elle s'abaisse vers l'est en formant cette succession de plateaux qui constituent les États d'Ouganda, de Karagwe, d'Ounyoro, de Ruanda, fréquemment visités par les voyageurs; à l'ouest, elle se rattache aux Montagnes Bleues de Baker, se dirige ensuite vers l'océan Atlantique en séparant les bassins respectifs du Nil, du lac Tsad, de l'Ogoué et du Congo, élève dans l'Adamaua les cimes imposantes du Mindiff (2,000 mètres) et de l'Alantika (3,000 mètres) et se termine, au fond de la baie de Biafra, par le pic colossal de Cameroun (3,900 mètres).

La troisième chaîne de montagnes de l'Afrique cen-

[1] Le plus haut sommet de l'Europe, le mont Blanc, a 4,810 mètres d'altitude; la plus grande élévation du globe est atteinte dans le pic Everest qui fait partie de la chaîne de l'Himalaya et mesure 8,839 mètres.

trale est celle qui forme le bord occidental du plateau : elle s'étend, sous les dénominations successives de sierra do Cristal, sierra Cumplida, sierra Fria, etc., à travers les provinces de Loango, d'Angola et de Benguela, où elle se soude au massif des monts Mossamba. Sa distance de la côte varie de 220 à 330 kilomètres; l'altitude, qui suit une échelle décroissante dans la direction du sud au nord, descend de 1,400 à 200 mètres. C'est en franchissant ce rempart que les grands fleuves de l'Afrique occidentale forment les cataractes qui ont jusqu'ici empêché les voyageurs et les commerçants de pénétrer par ces voies au cœur du pays. On peut considérer comme le prolongement occidental de ce système, en envisageant le Cameroun comme le nœud commun de jonction, la ligne de hauteurs qui sépare la côte de Guinée du Soudan et qui est connue sous le nom de montagnes de Kong. Cette chaîne côtière, en se redressant au nord, s'épanouit dans le massif sénégambien, dont les derniers contreforts s'abaissent vers le Sahara et qui forme la ligne de partage des eaux du Niger, du Sénégal et de la Gambie.

La description orographique du continent africain fournit directement la clef du régime de ses eaux. Autant l'Afrique septentrionale est mal pourvue sous ce rapport, autant il y a surabondance dans l'Afrique centrale. Celle-ci forme la base du système fluvial presque tout entier; sur une superficie d'environ six millions de kilomètres carrés, elle réunit les sources de trois énormes cours d'eau, dont le premier est l'unique tributaire de la Méditerranée et les deux

autres sont les principaux affluents, l'un de l'océan Atlantique, l'autre de l'océan Indien : nous avons nommé le Nil, le Congo et le Zambèse.

Le Nil est le roi des fleuves du globe terrestre ; la distance, en ligne directe, de ses sources à son embouchure est de 3,900 kilomètres, ce qui suppose une longueur réelle qui surpasse celle du Mississipi-Missouri et de l'Amazone. D'après les calculs du Dr Schweinfurth, son bassin fluvial s'étend sur une superficie de 8,260,000 kilomètres carrés ; le bassin de l'Amazone ne mesure pas plus de 7 millions, celui du Mississipi dépasse à peine 3 millions de kilomètres carrés. La source de cette gigantesque artère est elle-même un immense réservoir : le lac Ukerewe ou Victoria Nyanza. L'altitude de ce réservoir est à 1,148 mètres et sa superficie mesure 84,000 kilomètres carrés, c'est-à-dire une étendue presque triple de celle de la Belgique. De nombreux cours d'eau l'alimentent ; les plus importants sont le Schimyou au midi, qui est l'équivalent de la Tamise et possède un développement actuellement connu de 496 kilomètres, et le Kagerà ou Nil Alexandra à l'est, récemment signalé par Stanley, qui le tient pour l'affluent principal du Victoria. Ce fleuve, large en moyenne de 150 mètres, extrêmement profond (21 à 36 mètres) et rapide, traverse lui-même un grand bassin encore inexploré, l'Akenyara, et semble prendre sa source au cœur même de l'Afrique centrale.

Le Nil sort de la rive septentrionale du lac Victoria avec une largeur de 120 mètres en formant les chutes de Ripon ; il coule au nord-ouest à travers le lac Ibrahim ou Capecchi, jusqu'à Foweira. Ici commence,

entre la cataracte de Karuma et celle de Murchison, une succession de rapides qui rendent le fleuve absolument innavigable ; en dessous de cette dernière chute, il tombe dans le Mwutan ou Albert Nyanza, dont il ne traverse toutefois que la partie septentrionale (33 kilomètres). Le Mwutan, dont les dernières explorations ont fait restreindre l'étendue supposée tout d'abord, demeure néanmoins un réservoir considérable; il est situé à 670 mètres au-dessus du niveau de la mer et mesure 220 kilomètres de longueur sur une largeur de 35 à 80 kilomètres. On ne connaît sur la rive orientale aucun affluent considérable en dehors du Nil ; le rivage opposé est encore peu exploré.

Au sortir de ce second lac, le fleuve, large de 440 mètres, prend le nom de Nil Blanc (Bahr el Abiad) ; il se dirige au nord-est, à travers un pays riche et bien peuplé, jusqu'à Dufli sur une distance que Gordon estime à 176 kilomètres ; il est partout navigable et profond; sa largeur atteint 630 mètres; d'innombrables îles couvertes de papyrus remplissent son lit. En dessous de Dufli, la contrée change d'aspect; le Nil, sur un parcours d'environ 200 kilomètres, est hérissé de rochers et de rapides qui interdisent toute navigation. Ces obstacles disparaissent à partir de Gondokoro ou plutôt de Regaf; le Nil reçoit une multitude d'affluents, dont les principaux sont à gauche, le fleuve des Gazelles, qui constitue lui-même tout un réseau hydrographique; à droite, le Sobat, qui descend du plateau abyssin. Mais ici commence une dépression marécageuse, qui convertit dans la saison des pluies toute cette région en un vaste lac, couvert d'impénétrables

roseaux. Les miasmes putrides qui se dégagent de ces terres submergées et chaudes, ont fait de nombreuses victimes parmi les voyageurs et les missionnaires.

Au delà du confluent du fleuve des Gazelles, le Nil prend sa direction au nord, non sans tracer de nombreux méandres; il est semé d'îles et de masses flottantes d'herbes; sa largeur, fort inégale, est de 3,200 mètres en amont de Khartoum, où il reçoit la branche orientale qui, sous le nom de Nil Bleu (Bahr el Asrak), lui apporte le riche tribut des eaux abyssiniennes. Plus en aval, il est rejoint par un autre affluent considérable, l'Atbara ou Takazzé, descendu également du plateau oriental. Ce sont les pluies diluviennes tombant chaque année dans ces hautes terres qui sont la cause principale des crues périodiques du Nil; le riche limon qui fertilise la vallée égyptienne est un cadeau de l'Abyssinie.

De Khartoum, la capitale du Soudan égyptien et le point de départ des expéditions scientifiques qui pénètrent en Afrique par le nord-est, le fleuve coule au nord en décrivant de vastes courbes à travers la Nubie. Les six cataractes qui se succèdent encore dans cette seconde moitié de son cours jusqu'à Assouan, n'arrêtent plus que partiellement la navigation. Au Caire, le Nil se divise et va se jeter ensuite dans la Méditerranée par plusieurs bras, dont les principaux sont ceux de Damiette et de Rosette.

Par l'étendue de son cours et le volume de ses eaux, le Congo prend immédiatement rang après le Nil. C'est également un fleuve géant; à son embouchure, il mesure près de 10 kilomètres de largeur, et jusqu'à 400 mètres

de profondeur. Telle est la force du courant (4 à 6 nœuds) qu'à la distance en mer de 100 kilomètres, ses eaux ne sont pas entièrement confondues avec celles de l'Océan et qu'à 25 kilomètres de la côte elles restent douces. L'énorme débit du Congo (51,000 mètres cubes par seconde) suppose un bassin hydrographique d'une extrême richesse. Jusque dans ces derniers temps, on n'en connaissait que le cours inférieur, jusqu'à la cataracte de Sangalla; les explorations de Livingstone, de Cameron et de Stanley ont changé l'aspect des choses.

Le premier de ces voyageurs découvrit au cœur de l'Afrique centrale et détermina les sources du Lualaba (Luapula), que de nombreux indices firent considérer dès lors comme la branche initiale du Congo. Ce fleuve, qui descend sous le nom de Tschambési, du versant occidental du plateau de Lobisa, traverse une série de grands lacs, le Bangweolo, le Mœro, le Landschi, étagés les uns au-dessus des autres et alimentés par de nombreuses rivières. La région qui les environne est d'une humidité excessive; on l'a comparée à une éponge constamment imbibée d'eau; tous les trois à quatre kilomètres, Livingstone y traversait un fleuve. A Nyangwe, le point le plus septentrional atteint par ce voyageur, et que Cameron non plus n'a su dépasser, le Lualaba, après un cours de plus de 300 kilomètres, présente, suivant les saisons, une largeur de 1,000 à 3,000 mètres avec une profondeur de 3 à 4 mètres. Le nombre de ses affluents est considérable; le plus important de tous serait assurément le Loukouga, naguère découvert par Cameron, le jour

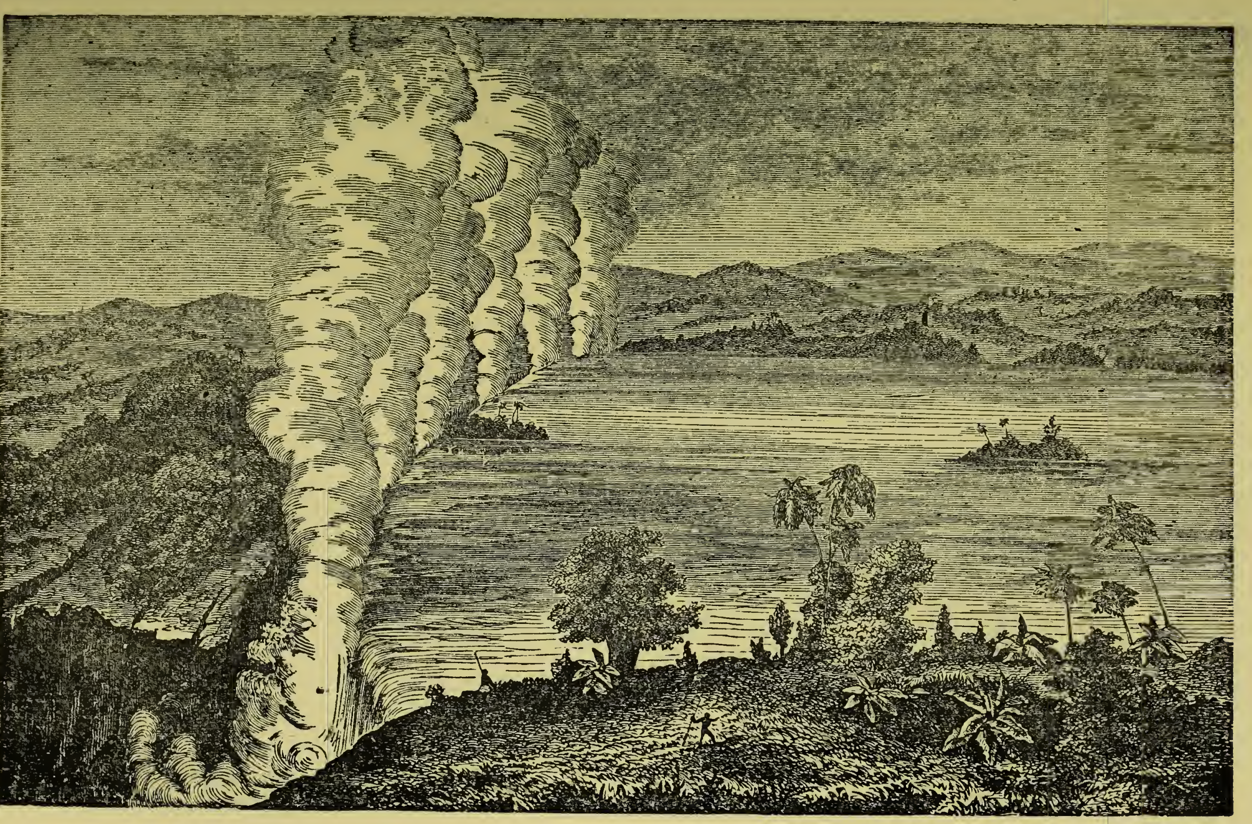
où il serait établi que cette rivière déverse réellement dans le Lualaba les eaux du vaste réservoir du Tanganyka, le premier des grands lacs que rencontrèrent Burton et Speke, dans leur expédition de 1858.

Situé à une altitude de 826 mètres, le Tanganyka mesure 670 kilomètres en longueur, de 20 à 110 kilomètres en largeur, 37,200 kilomètres carrés en superficie. Cet énorme bassin, dont Stanley a mis naguère près de deux mois pour faire le tour complet, lui paraît de formation récente; il est certain que le niveau de ses eaux s'élève encore et qu'il n'en existe pas jusqu'ici d'émissaire véritable. Le Loukouga, large à son entrée de 400 mètres, en a été un affluent; mais sous l'influence de la crue du lac et de la mousson du sud-est qui souffle constamment pendant six mois, le courant, aujourd'hui neutralisé, tend à se renverser; il s'est formé une crique longue de dix kilomètres environ, encombrée de vase et de papyrus, au delà de laquelle se forme, à 19 kilomètres environ du lac, une rivière, la Louindi, qui coule à l'ouest. Ces faits, soigneusement établis par l'explorateur américain, sont d'une haute importance; ils prouvent que l'hypothèse de Cameron, destinée probablement à devenir une vérité, ne l'est pas dans la situation actuelle.

Cette découverte, mise en rapport avec l'énorme volume des eaux que débite le Congo à son embouchure, ne faisait que rendre plus vraisemblable son identité avec le Lualaba. Grâce aux héroïques efforts de Stanley, cette conjecture est aujourd'hui une vérité acquise. De Nyangwe, le fleuve coule au nord vers l'équateur qu'il dépasse même de 2 degrés; il prend

ensuite sa direction au nord-ouest, puis à l'ouest, finalement au sud-ouest. Près de la ligne, où il reçoit une grande rivière descendue du nord-est, il forme cinq cataractes, infranchissables à la navigation; sa largeur, nulle part inférieure désormais à 3,200 mètres, atteint, en certains endroits, jusqu'à 16 kilomètres; de nombreuses îles couvrent sa surface. Dans la grande dépression centrale, comprise entre le 26e et le 17e degré de longitude orientale (Greenwich), le Congo coule libre de tout obstacle sur une étendue de 2,200 kilomètres. Il recueille une foule d'affluents dont les principaux viennent du sud : tels sont, entre autres, le Kassabi et le Quango, explorés naguère dans leur cours supérieur par Cameron et Pogge. Les lettres de Stanley, publiées jusqu'à ce jour (20 octobre), se bornent à ces indications sommaires; elles sont muettes notamment à l'égard du lac Sankorra, dont les indigènes signalèrent l'existence dans ces parages à Livingstone et à Cameron; si ce mystérieux réservoir est réel, il ne serait pas impossible qu'il fût relié au Lualaba par un canal, comme le Nyassa l'est au Zambèse.

Parvenu dans le voisinage de l'Atlantique, le Congo-Lualaba, qui prend également ici les noms de Zaïre et de Quango, franchit par trente chutes et de formidables rapides le rebord occidental du plateau. En aval de ces chutes commence le gigantesque estuaire qui seul était connu jusqu'ici et dont deux officiers de la marine britannique, le capitaine Medlycott et le lieutenant Flood, viennent de lever la carte (1875). Profondément encaissé au passage des montagnes, le



Grande Cataracte du Zambèse (vue prise en amont de la chute).

fleuve s'élargit rapidement au delà. Il se divise en nombre de branches et forme un delta dont l'étendue maxima, à l'époque des hautes eaux, mesure 32 kilomètres. Un archipel d'îles et de roches remplit son lit; mais telles sont la masse et la profondeur des eaux que les bâtiments du plus fort tonnage peuvent le remonter à de grandes distances. Le commerce européen possède dès aujourd'hui trois entrepôts importants sur ses rives : Banana, Punta da Lenha et Emboma; ce dernier établissement, situé dans le voisinage immédiat des chutes de Yellali, est actuellement le plus reculé vers l'intérieur. Il est à prévoir que la grande découverte de Stanley donnera bientôt l'impulsion à de nouvelles entreprises, destinées à ouvrir de plus en plus ce magnifique cours d'eau qui conduit directement au cœur de l'Afrique.

Le Zambèse, dont la reconnaissance intégrale demeure l'un des grands titres de gloire de Livingstone, est la troisième des colossales artères qui descendent de l'Afrique centrale. Le réseau hydrographique dont se compose son cours supérieur se développe au pied des monts Mossamba et de la chaîne de Muxinga, sur une terrasse surabondamment arrosée : le Liba qui sort du lac Dilolo (1,300 mètres d'altitude), le Liambey, dont il porte quelque temps le nom, et le Tchobé sont ici ses principaux affluents. Arrivé au plateau des Batokas avec une largeur de 1,600 mètres, il forme, en tombant en une masse d'une hauteur de 450 mètres, la célèbre chute que les indigènes appellent du nom de Mosiwatunja, c'est-à-dire : fumée tonnante, mais à laquelle Livingstone a donné le nom de cataracte

Victoria. En aval de ce point, le fleuve s'encaisse profondément dans une vallée étroite, franchit la passe de Lupata et reçoit le Chiré, qui lui apporte, à travers un cours des plus accidentés, le tribut des eaux du lac Nyassa. Cet autre grand bassin intérieur, découvert par Livingstone, est situé à 464 mètres au-dessus du niveau de la mer et d'une étendue presque comparable à celle du Tanganyka : sa longueur est, en effet, de 560 kilomètres, sa largeur moyenne de 50 kilomètres, sa superficie de 25,000 kilomètres carrés. Le lieutenant Young, qui en a sillonné récemment avec un steamer toute la surface, vante la beauté de ses rives d'un développement de 1,280 kilomètres, et la profondeur de ses eaux où la sonde, jetée à 400 mètres du rivage, ne trouve souvent pas de fond à 254 mètres. Parvenu près du littoral, le Zambèse, après avoir formé de nombreuses cataractes, écarte brusquement ses berges et tombe par des bras multiples dans l'océan Indien, entre Quilimane et Luabo.

A côté de ces trois cours d'eau d'une incomparable puissance, l'Afrique en offre un quatrième qui leur est à peine inférieur : le Niger. Ce fleuve, dont l'exploration a longtemps passionné les voyageurs, est loin d'être complétement connu aujourd'hui; dans son développement, estimé à 3,700 kilomètres, il offre des analogies nombreuses avec le Nil, dont il reproduit, à l'extrémité opposée du continent africain, les conditions physiques en sens inverse. Il sort des mêmes montagnes dont le versant opposé donne naissance au Sénégal et à la Gambie, coule vers le nord-est jusqu'à la limite du Sahara, près de Tombouctou, ce grand marché du Soudan si

rarement visité jusqu'ici; de ce point, il se dirige, en traçant une vaste courbe vers le sud-est, à travers les riches et populeux États des Fellata. C'est sur leurs limites méridionales que le Niger reçoit son principal affluent : le Benuë (Tchadda), imposante rivière dont le cours inférieur seul est déterminé et dont la description ultérieure reste, à raison de la beauté de ses rives, l'un des plus intéressants problèmes de la géographie africaine. Au delà de son confluent avec le Benuë, le Niger se fractionne en une multitude de bras et finit sa course dans le golfe de Guinée en formant un delta, tristement célèbre par son insalubrité exceptionnelle.

Entre le bassin du Nil et celui du Niger, borné au nord par le Sahara, au midi par le plateau central de l'Afrique, il existe une vaste dépression dont le fond est occupé par le lac Tsad. Ce grand réservoir, dont le Dr Nachtigal a fait naguère le tour, couvre une superficie approximative de 11,000 kilomètres carrés, étendue qui se quintuple dans la saison des pluies. Son altitude au-dessus du niveau de la mer n'est que de 276 mètres. Il reçoit au sud un affluent considérable, le Schari, qui n'a guère été remonté jusqu'ici à une grande distance. Schweinfurth croit en avoir découvert le cours supérieur dans l'Uelle, qui descend du versant occidental des Montagnes Bleues et, non loin de ses sources, présente déjà une largeur de 270 mètres.

Le cadre précis de cette étude nous fait borner ici ce tableau sommaire du régime hydrographique de l'Afrique. Il resterait à caractériser, pour le compléter, le Schélif, la seule rivière importante de l'Algérie; le Draa, dont l'embouchure marque, à l'ouest, la limite

septentrionale du désert de Sahara; le Sénégal et la Gambie, dont les eaux s'ouvrent progressivement à la navigation sous les auspices de la France qui en occupe les rives; le Volta, qui, large encore d'un kilomètre à cent lieues de son embouchure, semble appelé à devenir l'une des voies d'accès du Soudan; le Vieux Calabar et le Cameroun (Dualla), qui débouchent dans la baie de Biafra, après avoir contourné le majestueux massif qui porte ce dernier nom; le vaste estuaire du Gabon sous l'équateur, où la France a entrepris, depuis 1843, un essai de colonisation; l'Ogoué, une des plus grandes artères de l'Afrique centrale, dont la largeur mesure encore 600 mètres dans le voisinage de la cataracte de Doumé, à 500 kilomètres environ de son embouchure; le Coanza et le Cunene, qui débouchent dans les possessions portugaises de la côte occidentale, mais sont, le second surtout, encore peu connus; le Garib ou Orange, qui dans son lit profondément encaissé traverse, sans le féconder, le plateau septentrional du Cap; le Vaal, son affluent, qu'ont rendu célèbre les diamants recueillis sur ses rives; le Limpopo, qui sert, à l'ouest comme au nord, de frontière à la république du Transvaal; le Rufuma, le Lufidschi, le Djouba, qui arrosent la côte orientale, mais ne sont guère déterminés jusqu'ici à quelque distance de leur embouchure. La plupart de ces cours d'eau présentent, au surplus, les caractères communs à tous les grands fleuves africains : des marais ou des lacs dans la région des sources; des rapides et des cataractes sur leur cours moyen; des deltas submergés à leur cours inférieur. Les crues périodiques ne sont pas non plus un phénomène propre

au Nil; elles se reproduisent presque partout : celles du Zambèse, par exemple, atteignent 18 mètres au centre du continent.

La position astronomique de l'Afrique, combinée avec le système de ses montagnes et de ses eaux, explique son climat. C'est relativement le continent le plus chaud du globe; les 4/5 de sa superficie appartiennent à la zone torride. Sa grande extension au nord de l'équateur, l'étendue et le peu d'élévation du Sahara réagissent sur la température d'une grande partie de l'Afrique. La côte septentrionale a une température moyenne de 15° centigrades; au midi, ce chiffre s'élève à 20 degrés. Dans la zone équatoriale, le climat varie sensiblement à raison de l'altitude des terrasses et des plateaux; la chaleur n'est vraiment excessive que sur les côtes basses et humides, dans la Nubie et le Sahara, où le thermomètre dépasse souvent 50° centigrades. En même temps, l'écart entre la température du jour et celle de la nuit est considérable; sous l'influence du rayonnement, il atteint parfois 36 degrés. Cette circonstance explique que, même dans ces régions, la gelée et la neige ne sont pas entièrement inconnues. L'équateur thermal, qui représente le maximum des températures moyennes de l'année (30° centigrades), coupe l'Afrique par le 6e degré de latitude nord à la côte occidentale, s'élève à l'intérieur jusqu'au 15e et touche la côte orientale sous le 10e degré de latitude nord. Plusieurs des contrées qu'il traverse sont néanmoins, à raison de leur élévation, habitables pour des Européens; tel est notamment le cas de la plupart des régions du

Soudan. A la mission Livingstonia, fondée au sud du lac Nyassa par 16° de latitude sud, les conditions climatériques ont été trouvées fort satisfaisantes; la chaleur n'excédait pas, à midi, de 26 à 30°. Des moyennes analogues (25 degrés) ont été observées sur les côtes dans le voisinage immédiat de l'équateur; c'est l'humidité de l'atmosphère qui rend ces températures accablantes. Le plateau central offre, d'après Cameron, d'excellentes conditions d'habitabilité; il n'est redoutable que dans ses dépressions marécageuses. Le Cap, la Cafrerie et les républiques des Boers jouissent presque partout d'un climat tempéré et salubre.

Sous le rapport de la distribution des pluies, l'Afrique se partage en sept zones : en Algérie, au Maroc, dans la Tripolitaine, il pleut en hiver, au printemps et en automne, jamais en été. Ces mêmes conditions se retrouvent au sud du 26e degré de latitude sud, c'est-à-dire dans la colonie du Cap, la république de l'Orange, la Cafrerie et Natal. Le Sahara, l'Égypte et la Nubie ne connaissent la pluie que comme un phénomène très-rare. Dans la Sénégambie, le Soudan et la Guinée au nord; au pays des Hottentots, au Transvaal, sur la côte de Sofala au midi, il ne pleut que pendant l'été. La région qui s'étend des deux côtés de l'équateur jusqu'au 4e degré, reçoit des pluies chaque mois de l'année, avec accompagnement habituel de violents orages (*tornados*) aux époques correspondant au printemps et à l'automne de ces régions. Enfin, dans la zone comprise entre le 4e et le 6e degré de latitude sud (Angola, Benguela, bassins supérieurs du Congo et du Zambèse, Mozambique), il pleut en été et en hiver. Dans les

contrées où les pluies sont périodiques, la révolution qu'elles opèrent est saisissante : de vastes territoires desséchés et brûlés se couvrent, comme par enchantement, d'une végétation luxuriante. Ce réveil de la nature coïncide malheureusement avec l'éclosion de myriades d'insectes toujours incommodes et souvent nuisibles.

La flore et la faune africaines sont, avec une uniformité relative dans la distribution des espèces, d'une richesse extrême. Les récits des voyageurs, ceux du Dr Schweinfurth surtout, abondent en tableaux animés des splendeurs de la végétation ; les impénétrables forêts vierges avec leurs draperies flottantes de lianes, les bois pittoresques de palmiers hauts souvent de 25 mètres et du feuillage le plus varié, les immenses baobab dont la circonférence atteint jusqu'à 50 mètres et dont l'âge se compte par siècles, sont des éléments bien connus de leurs descriptions. Aux deux limites nord et sud de l'Afrique équatoriale, les mimosas et les acacias, entremêlés d'aloès, de cactus, d'euphorbes gigantesques, couvrent de vastes surfaces. La région qu'ils circonscrivent est d'une fécondité extraordinaire : là se pressent les grandes fougères, les cocotiers, les bassia, les énormes figuiers, les bananiers, les tamariniers, les gommiers d'Australie (*Eucalyptus globulus*) qui atteignent jusqu'à 30 mètres de hauteur en dix ans, les pandanus dont les branches en candélabre portent un monde de végétaux parasites, les mangliers qui forment d'inextricables fourrés aux embouchures des fleuves et dans les lagunes. Nombre de contrées ont

des plantes caractéristiques qui leur sont propres. Telle est la puissance du sol que dans des forêts couvrant de vastes espaces, sur trente arbres il y en a vingt d'espèces différentes. L'Afrique se prête, du reste, à toutes les cultures des pays chauds et tempérés; elle produit toutes les céréales d'Europe, plus le dourah, les mils et le riz; les épices; l'igname, le tabac, les arachides; les huiles et résines; le café, la canne à sucre, le coton; les plantes tinctoriales comme la garance, l'indigo, l'orseille, et les médicinales, notamment l'aloès, le séné, le colombo; les bois de construction et d'ébénisterie les plus rares et les plus précieux, le santal, l'ébène, le palissandre; enfin, les fruits les plus variés, tels que les ananas, les figues, les dattes, les oranges qui sont d'une saveur exquise et d'une abondance extrême, et la vigne qui donne, en plusieurs contrées, des produits remarquables et trouve un champ presque illimité à son extension.

La faune africaine n'est pas moins richement pourvue. Dans les espèces domestiques, elle reproduit, surtout dans l'Afrique septentrionale et australe, tous les animaux européens, plus le chameau, qui est propre aux déserts et aux steppes du Nord. Le bœuf, le mouton, la chèvre et le chien sont indigènes; il n'en est pas de même du cheval, qui s'acclimate difficilement dans la région méridionale et centrale, le Soudan et l'Abyssinie exceptés; l'âne et le mulet le suppléent. Les espèces sauvages abondent; toutes les grandes races sont représentées. Le lion se rencontre depuis l'Algérie jusqu'au Cap; l'éléphant, le buffle, l'antilope, la gazelle, la girafe, le zèbre forment des troupeaux innombrables.

Faune des bords du Schiré.

Les rhinocéros, les léopards, les hyènes, les chacals, les sangliers sont communs. L'autruche parcourt toutes les plaines, le crocodile et l'hippopotame hantent toutes les eaux de l'Afrique tropicale. Les serpents, dont nombre appartiennent aux genres les plus venimeux, pullulent; les singes, parmi lesquels le chimpanzé et le redoutable gorille de la côte occidentale méritent une mention spéciale, forment des légions. Les aigles et les vautours ne sont pas rares; les bois sont peuplés de volatiles et les marais couverts de nuées d'oiseaux aquatiques; les gallinacés se trouvent presque partout. Les insectes, sauterelles, fourmis, scorpions, termites, la mouche tsetsé au midi, sont un des fléaux de l'Afrique par leur multiplicité, les ravages qu'ils causent ou les tortures qu'ils infligent. Il faut ajouter, en guise de compensation, que les abeilles s'y rencontrent en nombreux essaims dans les régions les plus opposées.

Au point de vue des productions minérales, c'est à peine si l'on entrevoit aujourd'hui les ressources du sol de l'Afrique; on y a constaté toutefois la présence des métaux précieux, de l'or surtout, du fer en grande quantité, du cuivre, du plomb, du soufre, de la houille qui, rare au nord, paraît abondante dans les régions méridionale et centrale, des pierres précieuses, notamment des émeraudes et des diamants. En dix ans, l'exportation de ces derniers a atteint une valeur de 425 millions de francs. Le sel manque à une partie considérable du continent; l'absence de cette indispensable denrée n'a pas dû être sans influence sur le développement des peuples qui l'habitent.

Les conditions physiques qui viennent d'être sommairement indiquées permettent de se faire au moins une vague idée de la variété infinie du paysage africain, dès que l'on a franchi la limite du Sahara, au nord, celle du Kalahari, au sud. Ici, c'est l'interminable savane, avec ses hautes herbes entremêlées de bouquets de bois; ailleurs, c'est la forêt vierge qui étale l'incomparable splendeur de ses types et de ses nuances, sous les sveltes colonnades que surmonte fréquemment une triple voûte de verdure; plus loin, c'est la nature alpestre qui reparaît avec ses lacs et ses cascades, ses vallons semés de pittoresques villages, ses montagnes, aux flancs abrupts, dominant de vastes plateaux; partout des sources, des rivières, des réservoirs unissant et confondant la masse surabondante de leurs eaux. Schweinfurth décrit avec admiration le pays des Niam-Niam et des Monbouttou, aux extrêmes limites du bassin du Nil, et vante les merveilles de sa végétation; sous la même latitude (10° nord), mais dans une direction toute contraire, Rohlfs appelle le plateau des Bautschi un vrai paradis. Le même voyageur caractérise le Soudan, à partir du 16e degré de latitude, comme « la plus riche contrée de la terre ». Barth, qui parcourut pendant cinq ans cette même partie de l'Afrique, appelle de ses vœux le jour où la civilisation s'installera « dans ces régions bénies » et y fera régner l'abondance et la liberté. « Il y a peu d'endroits sur la surface du globe — écrit Burton — où plus de grâce s'allie à plus de grandeur, dont le superbe panorama déploie à la fois dans ses aspects plus de beauté et de majesté que les approches de la côte occidentale de l'Afrique sous

l'équateur. » A l'extrémité opposée du continent, Stanley ne se lasse pas d'admirer la richesse des contrées qui s'étendent en arrière de Zanzibar; il décrit avec émotion le spectacle que présentent les gigantesques forêts du Manyéma, où d'innombrables colosses végétaux, vieux de cinq siècles, s'élancent d'un océan de verdure; le silence solennel qui règne sous leurs voûtes saisit profondément l'âme et la remplit comme d'une terreur religieuse. « Ce pays, ajoute-t-il, est plus remarquable que tout autre que j'aie vu en Afrique; intéressante dans les détails, la nature y déploie, dans un ensemble sauvage, toute sa magnificence. « Linant de Bellefonds compare l'Ouganda, avec ses splendides cultures de bananiers et la ceinture d'émeraudes dont l'enveloppent au midi les îles de l'Ukerewe, aux sites les plus enchanteurs de l'Italie. Young célèbre la beauté des rives et du climat du lac Nyassa, dont le missionnaire Stewart assimile les flots bleus au plus profond azur de la Méditerranée. Dans les mêmes parages, Livingstone signale des régions où, suivant son mystique langage, des anges voudraient fixer leur séjour; au milieu des étreintes de sa longue agonie, la magnificence du bassin du Lualaba le transporte encore d'enthousiasme. Cameron, enfin, caractérise l'intérieur de l'Afrique centrale comme un pays presque partout merveilleux et salubre, d'une incroyable richesse.

On multiplierait aisément de tels témoignages. Il est vrai que ces riants tableaux ont leurs ombres. Les relations des voyageurs témoignent, à chaque page, des souffrances qu'il faut endurer, des périls qu'il faut braver, pour atteindre ces terres lointaines et leur arra-

cher leurs secrets. Combien d'entre eux ont payé de leur vie les belles découvertes qui les ont immortalisés! Quelque combinaison qu'on conçoive pour faciliter leur tâche, il serait téméraire d'espérer que les quatre millions de kilomètres carrés qu'il reste à découvrir dans l'Afrique centrale seront conquis à la science sans de nouveaux et cruels sacrifices. Mais, d'un autre côté, il est certain aussi que l'Afrique n'oppose pas aux Européens des obstacles physiques plus insurmontables que ceux qu'il a fallu vaincre dans les deux Amériques, dans les Indes et Java, ou même dans l'Australie. Quand cette conviction sera devenue générale, il suffira de quelques efforts bien dirigés pour faire tomber les derniers voiles.



CHAPITRE III

ETHNOGRAPHIE DE L'AFRIQUE. — CONDITION MORALE ET SOCIALE DES NÈGRES.

La conformation physique du continent africain a exercé une influence prépondérante sur l'histoire et la civilisation des peuples qui l'habitent. La pensée dont Ch. Ritter a fait la base de sa célèbre *Géographie comparée,* semble avoir été suggérée par l'étude de l'Afrique, où elle a trouvé sa première et sa plus féconde application. La ligne régulière et droite des côtes, les chutes et les rapides dont les fleuves sont semés, ont eu pour effet de concentrer sur elles-mêmes l'activité des populations indigènes. Toutes, elles se sont arrêtées aux éléments de l'art nautique ; l'océan ne les a pas attirées loin de leurs rivages, qui sont restés pour elles le terme du monde. Les anciens Égyptiens eux-mêmes ne font pas exception à cette règle ; jamais ils n'ont été un peuple de navigateurs.

A ce motif d'isolement est venue se joindre l'immense barrière du Sahara, qui s'étend de la vallée du Nil jusqu'aux côtes de l'Atlantique, et dont, avant l'acclimatation du chameau en Afrique par les Ptolémées, aucun être humain n'avait pu songer à franchir les arides solitudes. Cette double circonstance a fait que, pendant toute la durée de l'antiquité, l'influence des

nations civilisatrices a trouvé sa limite à la zone septentrionale de l'Afrique et n'a pas dépassé la chaîne de l'Atlas ou la vallée du Nil. Ces régions seules se sont trouvées en contact régulier avec l'Europe et l'Asie; c'est là qu'ont fleuri les civilisations de l'Égypte, de la Cyrénaïque, de Carthage, des provinces romaines; c'est par là encore que de rares éléments de culture ont pénétré chez les peuples de l'intérieur. Ainsi, l'art de fondre le fer, qui est demeuré inconnu aux aborigènes de l'Amérique, s'est répandu de proche en proche jusqu'à l'extrémité méridionale du continent et en est devenu le commun patrimoine.

Ces observations rendent raison d'un phénomène intéressant, constaté par tous les voyageurs : c'est qu'au point de vue du développement intellectuel et social, les peuples africains se classent d'après une échelle décroissante dans la direction du nord au sud et de l'est à l'ouest. Les Nègres de la côte occidentale sont les plus arriérés parmi leurs congénères; les Buschman, qui habitent, au nord du Cap, le désert de Kalahari, occupent, pour ainsi dire, le dernier échelon dans la hiérarchie des races. Il existe même des indices nombreux d'un refoulement des populations dans les mêmes sens. Les tribus plus énergiques, plus industrieuses du Soudan, du haut Nil, des Cafres, repoussent sans cesse devant elles, vers les rivages de l'Atlantique comme vers les hauts et stériles plateaux qui s'étendent au nord du Cap, les peuplades qui leur sont inférieures. N'était le peu de densité relative de la population africaine, n'étaient surtout les pertes énormes que lui inflige la traite, ce mouvement aurait sans doute produit des perturbations plus profondes.

Sous le rapport ethnographique, les habitants de l'Afrique se classent par zones avec une régularité en quelque sorte mathématique. Tout le Nord, jusqu'à la limite méridionale du Sahara, appartient à la race caucasique. Depuis le désert jusqu'à l'extrémité de la zone tropicale s'étend la patrie du nègre. Au delà, resserrée de plus en plus par les établissements européens du Cap et des Boers d'une part, par les tribus nègres de l'autre, se maintient encore la race déchue des Hottentots et des Buschman.

Ce dernier groupe n'a qu'une importance secondaire. Les peuples dont il se compose semblent voués à une extinction prochaine; ils mènent la vie nomade, les Buschman en chasseurs, les Hottentots en pâtres. Les Buschman paraissent être les vrais aborigènes de l'Afrique méridionale; la physionomie en accuse, à travers une profonde dégénérescence, le type mongol. Ils sont très-petits de taille; les hommes ne dépassent pas quatre pieds et demi, les femmes atteignent à peine quatre pieds; ces dernières se caractérisent, en outre, par la choquante difformité, connue sous le nom de stéatopygie. Les Buschman ne connaissent pas l'agriculture; ils n'ont pas de troupeaux; ils vivent dans des grottes ou à l'abri des rochers, du produit exclusif de leur chasse. Aux siècles passés, les Boers les ont en quelque sorte systématiquement exterminés; ceux d'entre eux qu'on a su plier à la vie sédentaire n'ont paru dépourvus ni d'intelligence, ni de certaines qualités morales, la fidélité par exemple; mais ce sont là des cas exceptionnels et la disparition prochaine de cette race n'est plus guère douteuse.

Les Hottentots qui partagent avec les Buschman nombre de traits distinctifs, leur sont néanmoins sensiblement supérieurs. Avant l'arrivée des Cafres, ils étaient répandus sur une partie considérable de l'Afrique australe. Par le type physique et la nuance du teint qui est jaune cuivré, ils se rapprochent des anciens troglodytes de la mer Rouge, décrits par Hérodote. Moins petits de taille, mieux proportionnés que les Buschman, ils sont aussi par les facultés intellectuelles moins incapables que ceux-ci de s'élever à un état de civilisation; mais l'instinct de la vie nomade gouverne et domine toute leur existence. Ils vivent sous des tentes, étrangers aux travaux agricoles, et errent toute l'année avec leurs troupeaux à la recherche des pâturages. Ils se vêtent d'étoffe, se nourrissent de viande et de lait, de fruits et de racines. Leur langue, très-difficile à pénétrer, offre un sujet d'étude du plus haut intérêt. Les voyageurs modernes ont été indistinctement frappés de la beauté, du remarquable degré de développement de l'idiome des Hottentots, qui présente des analogies étonnantes avec la langue des anciens Égyptiens. Il serait sans doute téméraire, dans l'état actuel de nos connaissances, de fonder des inductions sur un tel fait; mais si on le rapproche de la découverte récente, due à Ch. Mauch, des ruines imposantes de Zimbabé, au nord-est de la contrée habitée actuellement par les Hottentots, on s'aperçoit de tout ce que l'étude de l'Afrique peut encore ouvrir de perspectives imprévues à la science. Mais il serait inutile de s'étendre davantage sur ces derniers représentants de races sans avenir; il est temps de passer aux deux groupes domi-

nants des populations africaines : les Caucasiens de race blanche, les Nègres de race noire; chacun de ces groupes comprend plusieurs grandes subdivisions.

Les Caucasiens d'Afrique se partagent en deux branches principales : ceux de langue hamitique et ceux de langue sémitique.

A la première catégorie appartenaient les anciens *Égyptiens* dont la race ne survit plus que dans le débris insignifiant des Coptes. Les Libyens, qui portent aujourd'hui le nom de *Berbères*, se sont en revanche maintenus, grâce au désert qui est leur vrai domaine. Les Numides, les Gétuliens, les Maures sont les ancêtres de cette grande famille qui se retrouve au Maroc (les Masig), en Algérie (les Kabyles, les Mosabites), dans la Tunisie et les oasis, surtout dans le Sahara occidental où les Touareg en sont les représentants les plus caractéristiques. Des groupes de Berbères se rencontrent en Nubie, sur le Nil moyen et les bords de la mer Rouge; les Galla, qui habitent les plaines au sud de l'Abyssinie, peut-être même les Somali, qui occupent le promontoire extrême de l'Afrique orientale, sont également des rameaux de la même souche.

Les Berbères ont en général le teint clair, les traits nobles et accentués. Ils ont conservé beaucoup d'éléments de la physionomie, des mœurs, de la culture des vieux Égyptiens. Les Touareg à l'ouest, les Galla à l'est, en reproduisent le type de la façon la plus pure : ce sont des peuples nomades, belliqueux, d'un caractère énergique et dur; ils sont tour à tour les auxiliaires ou les pires ennemis des caravanes qui trans-

portent, à travers le désert, les produits de l'Afrique centrale. Les peuples berbères ont rarement fondé des États; leur développement politique s'est arrêté à la tribu.

Les Caucasiens de race sémitique sont représentés en Afrique par trois familles : les *Arabes,* qui se sont répandus comme un torrent sur l'Afrique, repoussant au nord les Berbères de toutes les contrées du littoral de la Méditerranée et de l'Atlantique, fondant sur la côte orientale le sultanat de Zanzibar, imposant leur langue, propageant leur religion dans la moitié environ du continent africain; les *Juifs,* qui ont constitué de petites communautés sur divers points de la zone septentrionale, mais n'ont nulle part conquis l'indépendance; les *Abyssiniens,* qui maintiennent, à travers bien des vicissitudes, sur les hauts plateaux de leur pays, une nationalité souvent menacée et une image à peine reconnaissable du christianisme.

Dans le cours des temps modernes, mais surtout au XIX[e] siècle, la race caucasique s'est accrue sur le sol africain d'un élément nouveau. Les peuples européens ont commencé à y étendre leurs possessions et leur influence, tant sur la terre ferme que dans les îles. Les Français, dans l'Algérie et la Sénégambie, — les Anglais, sur la côte de Guinée, au Cap, à Natal, — les Néerlandais, dans les deux républiques du Sud, — les Portugais, dans les îles du cap Vert et les provinces d'Angola, de Benguela, de Mozambique, — les Espagnols, aux îles Canaries et à Fernando Po, ont fondé des colonies, des établissements commerciaux, des foyers de civilisation, qui ne peuvent manquer de rayonner

vers l'intérieur du continent. Toutefois, le chiffre jusqu'ici singulièrement restreint des colons européens et les obstacles que le climat, les déserts ou les montagnes opposent, sur la plupart des points où ils se sont établis, à l'extension de leurs rapports avec les indigènes, font que leur présence n'a pas produit tous les effets qu'on serait en droit d'en espérer. Si l'Égypte moderne continue à se développer dans la voie du progrès, où l'ont introduite ses derniers souverains, elle peut contribuer de la manière la plus efficace à l'œuvre entreprise par les nations de l'Europe.

Derrière le désert du Sahara, depuis l'Atlantique jusque sur le haut Nil, s'étend vers le midi le vaste empire des peuples nègres. La ligne de transition n'est pas aussi marquée qu'on le croit communément. C'est ainsi que l'origine de la tribu des Tibbou ou Téda, répandus dans la moitié orientale du Sahara, est contestée, tant les caractères physiques paraissent incertains. Les mêmes difficultés se rencontrent dans le classement des Fulbe ou Fellata, des Monbouttou, des Cafres Zoulou : c'est sans doute ce qui faisait dire au savant Munzinger que, « après une observation attentive des faits, le voyageur consciencieux ne discerne plus où commence vraiment le type nègre et cesse de croire à la séparation absolue des races ».

La science contemporaine a confirmé cette assertion; une véritable révolution s'est opérée dans les idées qui ont eu trop longtemps cours à l'égard des populations de l'Afrique centrale. Quand, naguère encore, il était question de Nègres, combien de personnes se repré-

sentaient des êtres tout à fait inférieurs, menant une existence purement animale, étrangers à toute espèce de culture, habitant les bois en groupes épars, presque à l'égal des singes, avec lesquels on n'était parfois pas éloigné de les confondre? Le type physique en était devenu légendaire : un crâne ovoïde, un front bas et fuyant, les mâchoires très-saillantes, le nez écrasé, les lèvres épaisses, des cheveux courts, crépus, ressemblant à des flocons de laine, un teint noir d'ébène, les bras allongés, les pieds plats, etc. Tels étaient les signes caractéristiques de la race, dans l'opinion générale et même chez les auteurs.

Or, il est important de constater que, d'après le témoignage concordant de tous les voyageurs, l'ensemble de ces traits ne se rencontre chez aucune peuplade, pas même la moins élevée dans l'échelle de la race. Le Nègre typique, dit Winwood Reade, est une rare exception. Le teint passe, chez les Nègres, par toute la gamme des nuances, depuis le noir foncé et le cuivre rouge jusqu'au jaune clair, tirant presque sur le blanc (Fellata, Monbouttou); le prognathisme et l'épaisseur des lèvres disparaissent chez nombre de tribus, quantité d'entre elles ont le nez droit et pointu, les cheveux longs et lisses ne sont pas rares, et Schweinfurth a vu quantité de Nègres blonds. Des voyageurs déclarent avoir fréquemment rencontré en Afrique des profils grecs.

Mungo-Park vante les formes admirablement proportionnées des Mandingo qui sont répandus dans toute la vallée supérieure du Niger et les déclare une très-belle race. Schweinfurth demeure frappé d'étonnement

devant l'aspect saisissant des guerriers Niam-Niam, et retrouve, plus loin encore, vers le centre de l'Afrique, chez les Monbouttou, les signes distinctifs des nations sémitiques. Les Cafres Zoulou, dit le missionnaire Rowley, sont une noble race, sous le rapport physique comme sous le rapport moral. Ils sont d'une grande stature, pleins de dignité dans leurs attitudes, de grâce dans leurs mouvements. Livingstone n'est pas moins explicite à cet égard; il vante fréquemment la beauté plastique des Africains de la région équatoriale et méridionale. Parlant d'une de leurs nations, il écrit dans son dernier journal : « C'est une belle race; je soutiendrais la supériorité d'une compagnie de Manyéma, tant pour la forme de la tête que pour celle du corps et des membres, contre toute la Société anthropologique de Londres. Beaucoup de femmes ont la peau d'une nuance très-claire et sont fort jolies. » — « Le peuple de Nsama, écrit-il ailleurs, est particulièrement beau. Beaucoup d'entre les hommes ont des têtes aussi belles qu'on en pourrait rencontrer dans une assemblée d'Européens. Tous ont des formes très-distinguées, les mains et les pieds petits. Nulle part on ne rencontre ces traits repoussants qui sont propres aux tribus de la côte occidentale et sous lesquels nous avons appris à nous figurer toute la race. Ni mâchoires saillantes, ni pieds plats n'offensent la vue. Mes observations me confirment dans la pensée, déjà formulée par Winwood Reade, que le véritable type du Nègre se retrouve dans les anciens habitants de l'Égypte... Les femmes excitent l'admiration des Arabes; elles sont belles, gracieuses, bien proportionnées. » Ce langage s'applique

à des populations établies sur les points les plus opposés de l'Afrique centrale : il faut donc renoncer à de vieux préjugés et reconnaître que la nature n'a pas disgracié physiquement les Nègres au point de les exclure, en quelque sorte, de la famille humaine.

Les Nègres, dont on évalue le nombre total à 150 millions d'âmes, forment une seule race, subdivisée en deux groupes principaux, qui se fractionnent eux-mêmes en une multitude d'unités inférieures. Ces groupes sont :

1° Les Nègres Soudaniens, qui se sont répandus de la Sénégambie aux sources du Nil et descendent, au midi, jusqu'au 4e degré de latitude nord ;

2° Les Nègres Bantous ou Cafres, qui occupent toute l'Afrique centrale jusqu'aux limites méridionales du bassin du Zambèse qu'ils franchissent même sur la côte orientale où ils s'avancent jusqu'au Cap.

Les Nègres Soudaniens offrent une grande variété de types et de degrés de civilisation. Les Fulbe (Poullo) ou Fellata tiennent parmi eux le premier rang; la filiation ethnographique en est incertaine; quelques auteurs prétendent même y voir une race distincte de celle des Nègres. Les Fellata ont le teint brun clair, parfois olivâtre, le nez aquilin, la bouche régulière, les cheveux généralement longs et soyeux ; la physionomie est noble, la structure du corps vigoureuse : c'est à peine s'ils diffèrent, sous tous ces rapports, des habitants des contrées méridionales de l'Europe. Le caractère moral de ce peuple répond à l'idée que fait naître son aspect physique. Le courage, la franchise, la dignité

d'attitude, l'énergie, la résolution en sont des traits distinctifs. Le sentiment religieux est très-développé chez les Fellata; ce sont des sectateurs fanatiques de l'islamisme, dont ils sont devenus les infatigables apôtres parmi les tribus païennes. Ils sont laborieux, se livrent à l'agriculture et à l'élève du bétail, et cultivent avec succès diverses branches d'industrie.

Le nombre des Fellata est évalué de six à huit millions. Leur principal établissement se trouve en Sénégambie, depuis les bouches du Sénégal jusque dans le massif montagneux d'où sort le Niger. De cette région, ils se sont propagés d'un côté, vers le sud, jusque dans le voisinage de la côte de Sierra-Leone, d'un autre côté vers l'est, dans le bassin du Niger, où ils sont devenus l'élément prépondérant sinon exclusif. Ils y ont fondé les trois États considérables de Massina, dont Tombouctou (20,000 âmes) est là cité principale, de Gando et de Sokoto. Vers le sud-est, ils s'étendent jusque dans l'Adamaua, province qu'aucun voyageur n'a parcourue après H. Barth. En dehors des contrées qu'ils dominent, leur influence se fait sentir dans tous les États nègres du bassin du lac Tsad et jusque dans le Dar Four.

Les Mandingo, auxquels se rattachent plusieurs tribus importantes de la Sénégambie, comme les Joloff, les Fouta, etc., forment une branche également considérable de la famille Soudanienne. Sans avoir la finesse des traits des Fellata, ils sont néanmoins d'une belle apparence; le corps est grand et bien fait; le nez et les lèvres ne sont nullement difformes. Mungo-Park leur reconnaît beaucoup d'intelligence et d'esprit d'entre-

prise ; c'est, dit-il, une race bienveillante, d'une humeur à la fois curieuse et crédule, simple de cœur et très-accessible aux impressions de la vanité. La région des sources du Niger, au sud-ouest des contrées habitées par les Fellata, paraît la vraie patrie de ce peuple ; mais ses relations commerciales s'étendent beaucoup plus loin. Les Mandingo professent l'islamisme ; nombre d'entre eux parlent et écrivent la langue arabe.

Les Haussa, autre famille considérable du Soudan occidental, occupent depuis un temps immémorial les vastes territoires qui s'étendent à la limite méridionale du Sahara, entre le cours moyen du Niger et le Bornou. Des États jadis prospères qu'ils fondèrent dans cette région, la plupart ont été subjugués par les Fellata; quelques-uns cependant ont recouvré dans ces derniers temps leur indépendance. Ce peuple, converti par ses conquérants à l'islamisme, se livre avec plus de succès encore que ces derniers eux-mêmes aux travaux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; sa langue est devenue l'idiome commercial d'une grande partie du Soudan, dont sa principale cité, Kano (30,000 habitants), est en même temps l'une des métropoles les plus intéressantes.

Le Soudan central, qui comprend tout le bassin du lac Tsad, est habité par une race sensiblement différente des populations qui l'avoisinent à l'ouest. Fractionnés en un grand nombre de communautés et de peuplades, les Kanuri, les Manga, les Mekari, les Marghi n'en constituent pas moins une seule famille, dont les dominateurs du Bornou représentent le type



Le Pandanus candélabre.

caractéristique. Ces derniers, c'est-à-dire les Kanuri, sont grands et forts; le visage est large, le nez plat, la bouche grande, la physionomie en général peu attrayante. Cette conformation physique n'est pourtant pas universelle; la population de certains districts du Bornou même (les Kanembou, par exemple) s'en éloigne au point que la beauté de ses femmes est renommée dans toute l'Afrique septentrionale. Ces Nègres ont le caractère doux, indolent, craintif; peu courageux, ils sont néanmoins entreprenants et actifs. La vanité, la coquetterie, la recherche du costume sont extrêmes chez les deux sexes; les passions sensuelles les gouvernent, sans altérer la pureté des mœurs domestiques. Les familles sont d'une fécondité extraordinaire. Moins avancés dans les arts industriels que les Haussa ou les Fellata, les Kanuri fabriquent toutefois et ornent eux-mêmes la plupart de leurs vêtements et de leurs ustensiles. Ce sont en même temps d'excellents agriculteurs; leurs chevaux rappellent la race berbère et leurs troupeaux sont abondants et magnifiques.

L'introduction de l'islam a opéré une révolution sociale parmi les Nègres du bassin du lac Tsad; elle les a scindés en deux camps ennemis : les croyants et les infidèles.

Les Soudaniens musulmans ont vu, sous l'influence de cette doctrine religieuse, se transformer leur organisation politique. Ils ont fondé une série de principautés plus ou moins indépendantes, reproduisant d'une manière assez fidèle le type ordinaire des États régis par le Coran. Quatre de ces États entourent le

lac Tsad : le Bornou, dont le Dr Nachtigal évalue la superficie à 140,000 kilomètres carrés et la population entre quatre et cinq millions d'âmes, à l'ouest, le Kanem au nord, le Wadaï à l'est, le Bagirmi au sud-est. Deux autres, le Dar Four et le Kordofan, situés à l'extrémité orientale du Soudan, viennent de passer sous la souveraineté de l'Égypte.

Tous ces États sont gouvernés par des chefs absolus qui se donnent le titre de sultan; ils possèdent une hiérarchie sociale strictement délimitée, de petits corps de troupes pourvus en partie d'armes à feu, des capitales avec des rues régulières, des maisons et des huttes bâties en paille ou en terre. Beaucoup de ces habitations, entourées de cours et de jardins plantés, témoignent, par leur disposition, du sentiment et de la recherche des beautés naturelles. L'autorité du chef de ces États est despotique; l'administration en est aussi compliquée que défectueuse. Le sultan du Bornou dispose d'une armée régulière de trois mille cavaliers et de mille fantassins armés de fusils; il peut réunir au besoin une force de cent mille hommes. Sa capitale Kouka, située au bord du lac de Tsad, renferme 60,000 âmes; c'est une des grandes métropoles de l'Afrique centrale. Chaque semaine, plus de vingt mille personnes y font leurs transactions; le spectacle de ces marchés, où affluent toutes les marchandises, où s'exercent tous les métiers, est animé et grandiose. Les produits de l'Europe pénètrent jusqu'ici par les caravanes arabes qui viennent du Maroc ou de Tripoli; avec des richesses agricoles en quelque sorte inépuisables, ces contrées ne lui rendent malheureusement que de l'ivoire

et des plumes d'autruche. L'esclavage, qui y est une institution universelle, paralyse le développement de l'industrie en avilissant le travail; le trafic de l'homme, qui est la conséquence directe de l'esclavage, a d'ailleurs cet effet propre en Afrique de rendre le commerce régulier à peu près impossible. Les longs séjours que les voyageurs allemands de ces derniers temps, tels que Barth, Rohlfs et Nachtigal, ont faits dans les principautés du Soudan, nous ont initiés aux moindres détails de leur organisation.

Les Nègres païens de cette région n'ont pas atteint le développement politique où sont arrivés leurs frères musulmans; ni leurs aptitudes, ni leurs mœurs ne leur défendraient de rivaliser avec ceux-ci, si, dispersés en petits groupes, dépourvus de toute organisation efficace, ils n'étaient constamment à la merci de voisins plus puissants et mieux armés qui empruntent à leur qualité de *croyants* le droit de les rançonner sans scrupule, de les capturer comme esclaves ou de les exterminer sans pitié. Cette influence néfaste de l'islam cesse de se faire sentir parmi les populations de la Guinée septentrionale, estimées à douze millions d'âmes. C'est parmi elles qu'on rencontre le plus fréquemment le type légendaire du Nègre; l'infériorité des tribus du littoral est réelle en comparaison de celles du centre; mais quelle que soit en général la grossièreté de leurs instincts, ici même on voit apparaître sur bien des points, grâce à la répression effective de la traite, les rudiments d'une civilisation.

Les Krou sont peut-être le peuple le plus intéressant de cette côte. C'est l'une des rares tribus de l'Afrique

qui n'ait ni ne fasse d'esclaves; elle vit sous une espèce de régime républicain, poussé jusqu'à la communauté des biens. Les Krou se distinguent par leur culte de la famille et du sol natal; ceux d'entre eux — et ils sont nombreux — qui s'engagent comme matelots à bord des navires de guerre et de commerce ou qui prennent du service en qualité de domestiques auprès des voyageurs et des résidants étrangers, se plient sans peine aux usages européens et font preuve d'une fidélité exemplaire.

Les Achanti sont mieux connus. C'est un peuple conquérant et militaire, jadis le plus puissant de la Haute-Guinée, refoulé aujourd'hui par les Anglais à 150 kilomètres de la côte. Sa domination s'étend sur environ quatre millions d'âmes. Avec sa constitution monarchico-aristocratique, son code inhumain, ses mœurs belliqueuses et sauvages, la polygamie et l'esclavage poussés à leurs dernières limites, une religion atroce dont chaque fête donne le signal d'hécatombes de victimes humaines, l'État des Achanti offre un type accompli de la barbarie. Et cependant ce peuple ne manque pas de grandes qualités; il est énergique et courageux à la guerre, laborieux et ingénieux dans les travaux de la paix; son industrie est avancée, ses constructions sont remarquables et ses produits métallurgiques justement réputés.

Les Dahomiens reproduisent, en les exagérant, les traits les plus sombres du caractère des Achanti. C'est une horde pillarde et guerrière, organisée exclusivement en vue de la conquête et n'ayant d'autre but que la chasse aux esclaves. Sans industrie eux-mêmes, les

Dahomiens ont fait des territoires avoisinants autant de déserts. On dirait une espèce de Sparte barbare n'ayant d'autre culte que la destruction. Au surplus, la décadence intérieure du Dahomey est aujourd'hui profonde et il ne résistera pas au premier choc vigoureux qu'il aurait à subir.

En arrière de ces peuples du littoral dégradés par les habitudes séculaires de la traite et d'un monopole énervant, se rencontrent nombre de tribus qui leur sont, sous beaucoup de rapports, supérieures. Là fleurissent l'agriculture et le commerce, et s'élaborent les éléments d'une vraie civilisation. L'État de Joruba, qui confine vers l'est au Dahomey, renferme des villes comme Ilori et Ibadan, dont la population s'élève de 70,000 à 100,000 âmes. Dans la même région, chez les Egba, s'élève l'intéressante cité d'Abéokouta, qui compte déjà 200,000 habitants et semble destinée à devenir un centre important de civilisation et le principal foyer du christianisme africain, dans le delta du Niger. Sur le haut Volta se rencontre la métropole de Salaga, qui égale Tombouctou par l'étendue et la surpasse par ses mœurs hospitalières. Toutes ces grandes cités ont des rues régulières, des mosquées et des temples, des marchés, des places publiques et possèdent des relations commerciales actives et lointaines. Est-il besoin de rappeler que sur la même côte, entre la colonie anglaise de Sierra Leone et l'État des Achanti, s'est fondée en 1821, sous les auspices de philanthropes américains, et prospère la république de Libéria, où une population exclusivement noire pratique avec succès les institutions et les mœurs des nations civilisées?

Les Nègres du Haut-Nil sont à beaucoup d'égards, mais non sans de remarquables exceptions, les moins avancés parmi les peuples païens de cette région; de la Nubie à l'équateur, ils forment le fond de la population du Soudan oriental. Moins robustes, moins énergiques que les Soudaniens de l'ouest ou du centre, ils ont, en revanche, le caractère plus souple, les langues plus expressives, les usages religieux et sociaux éloignés des extrêmes d'abjection qui ne sont pas rares chez les tribus occidentales. Schweinfurth, qui en a fait une étude spéciale, les distribue en deux groupes : les Nègres des terres d'alluvion que caractérise le teint noir foncé de leur peau : tels sont les Schillouk, les Nouërs, les Dinka; les Nègres des terres ferrugineuses dont la couleur dominante est le brun rouge : ce sont les Bongos, les Mittou, les Niam-Niam.

Les Dinka sont l'élément le plus accentué du premier groupe. Grands de taille, vigoureux des membres, ils ont, en général, les traits peu agréables. Les hommes ne sont aucunement vêtus; ils ignorent les arts industriels; le fer, parmi eux, est un métal précieux. C'est un peuple essentiellement pasteur; il possède d'innombrables troupeaux, dont l'accroissement est son principal souci. Beaucoup d'usages et d'instincts rapprochent les Dinka des Cafres; ils sont courageux, résistent énergiquement à la traite, tiennent leurs habitations avec une extrême propreté et se plient aisément aux exigences de la vie civilisée.

Les Bongos sont l'élément typique du second groupe. C'est une race bien douée, perfectible, mais qui s'éteint rapidement sous l'influence malfaisante des Nubiens

musulmans. Ce peuple fait preuve d'une extrême habileté et même d'un certain sens artistique dans le travail du fer et du bois; ses armes, ses ustensiles, ses meubles sont d'une fabrication remarquable. Mais si intéressants que soient les Bongos, les Niam-Niam l'emportent de beaucoup sur eux. Schweinfurth, qui fut l'un des premiers à les visiter, en parle avec une vraie admiration. C'est, dit-il, une race superbe, d'une originalité si puissante qu'elle se fait facilement reconnaître parmi tous les autres peuples de cette région. De haute stature, imposant d'aspect, les longs cheveux flottants sur ses épaules, les yeux étincelants sous d'épais sourcils, les dents blanches et pointues, armé et vêtu d'une façon caractéristique, le guerrier niam-niam produit même sur les Nubiens une impression fantastique. « C'est l'enfant de l'Afrique indomptée, — dit Schweinfurth, — dans sa sauvagerie la plus effrénée. » Son type physique est remarquable : il a la tête ronde et large, le nez petit, la bouche peu large, les yeux grands et pleins; les cheveux, quoique crépus, descendent parfois à mi-corps, les mouvements se distinguent par l'aisance et l'agilité; l'aspect général respire la franchise dans la libre expansion des instincts. Les occupations principales du Niam-Niam sont la guerre et la chasse; il travaille néanmoins avec habileté les métaux et le bois, et sa poterie rappelle les produits de l'art égyptien. Les travaux des champs, rendus faciles par l'extrême richesse du sol, sont l'apanage exclusif des femmes. Avide de nourriture animale, le Niam-Niam n'a pas de bétail; le gibier est son aliment essentiel. Le cannibalisme est fréquent chez ce

peuple; mais il n'y est pas un usage universel. Son organisation politique est élémentaire; l'autorité des chefs est redoutable, mais nullement centralisée. Il n'y a ni villes ni villages, rien que des hameaux dispersés. Le sentiment de la famille existe à un haut degré. Les mœurs domestiques sont pures; l'affection conjugale et filiale est aussi vive que profonde et la déférence du Niam-Niam envers sa compagne serait remarquée même en Europe. Ce peuple, évalué à deux millions d'âmes, occupe au cœur de l'Afrique équatoriale de vastes territoires, dont les limites sont encore mal déterminées; les Manyéma de Livingstone, les Fans ou Pahouins de Compiègne, bien qu'appartenant à la grande famille des Nègres Bantou ou méridionaux, ont avec les Niam-Niam de nombreuses affinités de race, de type et de mœurs. Une de leurs tribus, les Akka, se distingue par un trait particulier : elle ne dépasse pas la taille moyenne de 4 pieds 10 pouces.

Au sud-est des régions habitées par les Niam-Niam, le même voyageur qui nous a fait le mieux connaître ce dernier peuple, en signale un autre plus remarquable encore, plus élevé dans l'échelle de la civilisation et qui clôture cette revue des peuples du Soudan en nous ramenant à leur point de départ. Ce sont les Monbouttou qui, environnés de tous côtés par les populations nègres, s'en distinguent néanmoins d'une façon si frappante que Schweinfurth les considère comme des parents des Fellata et les rapproche des races sémitiques. Ils ont le teint clair, le nez aquilin, le corps bien proportionné; les cheveux blonds sont communs parmi eux. C'est le peuple peut-être le mieux



Le palmier à vin (Raphia vinifera).

doué et à coup sûr le plus civilisé de l'Afrique centrale. Il possède un gouvernement régulier, modèle de despotisme savant et fortement organisé. Étranger aux industries textiles, le Monbouttou est à peine vêtu d'écorces battues; mais il travaille avec beaucoup d'art les métaux, l'argile et le bois; le palais du roi Mounsa est un édifice véritable. Chose étrange : aucune tribu africaine, pas même la plus arriérée, ne se livre d'une façon plus brutale au cannibalisme; et cependant, — dit Schweinfurth, — « les Monbouttou sont une noble race, des hommes bien autrement cultivés que leurs voisins, à qui leur régime fait horreur. Ils ont un esprit public, un orgueil national; ils sont doués d'une intelligence et d'un jugement que possèdent peu d'Africains, et savent répondre avec bon sens à toutes les questions qu'on leur adresse. Leur industrie est avancée, leur amitié fidèle. Les Nubiens qui résident chez eux n'ont pas assez d'éloges pour vanter la constance de leur affection, l'ordre et la sécurité de la vie sociale, leur supériorité militaire, leur adresse, leur courage[1]. » Quelle que soit la solution finale de cette énigme ethnographique, il semble bien établi dès à présent que l'Afrique équatoriale est traversée sur toute son étendue, depuis les Fellata jusqu'aux Monbouttou, par une large zone de peuples qu'une civilisation supérieure ne trouverait pas insensibles à ses avantages ni assurément rebelles à ses bienfaits.

Le second des deux grands groupes de populations indigènes de l'Afrique centrale est formé par les Nègres

[1] *Au cœur de l'Afrique*, trad. de Mme Loreau. T. II, p. 85.

Bantou. Ils appartiennent à la race cafre, dont ils reproduisent le type, non sans de nombreuses déviations et nuances. En général, ces Nègres ont le teint plus clair que ceux du Soudan; l'ensemble des traits caractéristiques de ces derniers est sensiblement affaibli. Sauf sur la côte orientale, du côté de Zanzibar, ils ont absolument résisté à l'introduction de l'islamisme; celui-ci n'a pas altéré par conséquent chez eux les institutions primitives ni le caractère national. Le fractionnement de ces peuples est extrême; le nombre des communautés qu'ils forment est aussi considérable que la composition en est mobile. La famille est restée la base de leur organisation politique; rarement ils se sont élevés au-dessus de la vie de tribu. L'autorité des chefs est circonscrite à quelques villages; elle n'est guère aussi despotique que dans les États musulmans, quoiqu'elle soit fréquemment arbitraire et cruelle. Les lois de succession sont incertaines; les agglomérations, peu stables. Cependant ces traits généraux ne sont pas sans subir de notables exceptions, et bien que ce second groupe de la race nègre, répandu de l'équateur jusqu'auprès du Cap sur un immense territoire, soit loin d'être connu à l'égal du premier, il est possible d'y discerner dès à présent plusieurs familles bien tranchées.

La première d'entre elles occupe la région du nord-ouest, depuis les hauts sommets du Cameroun jusqu'aux rives du Congo : les Dualla, les Pongué, les Fans ou Pahouins en sont les éléments les plus accentués. Ces peuples ont de nombreuses affinités de race, de mœurs et de langage avec les Nègres du Haut-Nil; la

plupart de leurs tribus ne sont arrivées que depuis un temps relativement court, un ou deux siècles au plus, dans les contrées qu'elles habitent actuellement; cette circonstance les a préservées des influences démoralisatrices de la traite. Les Dualla remplissent tout le bassin du fleuve Cameroun; ils sont vigoureux et robustes; leur teint est bronzé, leur physionomie expressive et régulière, au nez et à la bouche près. Intelligents, fins observateurs, ils se distinguent par une mémoire prodigieuse et une extrême facilité à apprendre les langues étrangères. Habiles navigateurs, mais sans industrie propre, ils vivent dans l'abondance, grâce aux relations commerciales qu'ils ont nouées avec les Européens et dont ils se sont arrogé le monopole en interceptant les communications vers l'intérieur.

Les Pongué, établis sur les rives du Gabon, figurent à bon droit au premier rang des Nègres de la Basse-Guinée, tant à raison de leur développement physique que du degré de civilisation qu'ils ont atteint. Mais le peuple le plus digne d'attention de cette famille est celui des Fans ou Pahouins; il n'est arrivé à la côte que vers 1850, on le retrouve à plus de deux cents lieues vers l'intérieur, en groupes compacts. Les Fans semblent destinés à envahir tout le bassin de l'Ogoué jusqu'au Gabon. Grands et vigoureux, les hommes déploient une énergie remarquable. Ils cultivent la terre, font le commerce, connaissent quelques industries; mais comme les Niam-Niam, avec lesquels ils offrent de frappantes analogies, ils sont avant tout d'infatigables chasseurs; comme eux aussi, plus qu'eux

peut-être, ils sont anthropophages. La plupart des Fans sont aujourd'hui armés de fusils; autrefois ils se servaient de lances et d'arbalètes. L'apparition de ce peuple près de la côte avait fait concevoir, à une époque peu éloignée, de hautes espérances que le cours des événements n'a guère vérifiées jusqu'à ce jour. Les guerres intestines se sont multipliées et la sécurité des relations avec les indigènes a diminué à raison même de ses progrès.

Tout le plateau central de l'Afrique appartient à la seconde famille de ce groupe. Les Balunda, les Warua, les Manyéma en sont les représentants principaux. Ces peuples s'éloignent de plus en plus du type conventionnel du Nègre; ils ont le teint moins foncé, la physionomie plus agréable, les formes plus élégantes que la plupart des Soudaniens. Les qualités intellectuelles et morales les placent également à un degré relativement élevé; ils sont actifs, industrieux, sensés, bienveillants, et, — ajoute Livingstone, — remarquablement honnêtes : leurs défauts et leurs vices sont en grande partie l'œuvre des institutions ou des circonstances. C'est l'observation de ces faits qui naguère faisait écrire à Cameron, après un séjour prolongé parmi eux : « J'ai renoncé à toute notion d'infériorité fondée sur la couleur. Nombre de gens que j'ai vus, avec qui je me suis trouvé en rapport, étaient vraiment intelligents et reconnaissaient pleinement l'avantage de relations commerciales plus étendues. Tous les récits d'absence d'industrie, de défaut de prévoyance ne s'appliquent qu'aux esclaves et aux tribus dégradées qui vivent de pillage. A voir les champs immenses

cultivés simplement au moyen de la houe, c'est un non-sens que de dire que cette race manque d'esprit d'ordre et d'application. »

Plusieurs de ces peuples ont fondé des États considérables; le plus important paraît être celui d'Urua qui couvre, au centre du grand plateau africain, une superficie égale à celle de la Grande-Bretagne. C'est un pays riche et populeux, dont le chef Kassongo réside à Kilemba. Son gouvernement est un type accompli de despotisme sans frein; ivre de sa puissance, Kassongo se fait rendre des honneurs divins; l'autorité barbare et sanguinaire qu'il exerce, les institutions odieuses qui la maintiennent, sont l'obstacle essentiel qui s'oppose à l'expansion des ressources naturelles de ces contrées comme au progrès de la race intelligente qui les habite. La même observation s'applique aux deux États qui limitent à l'ouest et à l'est l'empire des Warua; c'est d'une part le Molua ou Morupua, dont le chef porte le nom de Muata-Yamvo et règne sur le peuple des Balunda; de l'autre, le royaume de Kazembe, qui est tributaire du précédent et s'étend sur la rive orientale du lac Moero, au sud-est de l'Urua. Plus au nord, le peuple non moins remarquable des Manyéma voit son développement politique arrêté par le brigandage de la traite; mais aux sources du Nil, les voyages d'exploration de ces dernières années ont révélé l'existence de toute une série d'États répandus sur les bords des grands lacs. Tels sont ceux de Karagwe, que gouverne le sympathique Roumanika; d'Ouroundi, de Ruanda qui, d'après Stanley, compte cinq millions d'âmes; d'Ouganda, dont le roi Mtesa

possède un égal nombre de sujets. D'après leurs dispositions bien connues, ces contrées n'attendent, pour entrer en relations régulières avec les Européens, que l'établissement d'une ligne permanente de communications avec la côte.

La dernière branche de cette grande famille est celle dont les caractères prédominent chez toute la race des Nègres méridionaux et qui lui a donné son nom : ce sont les Cafres, qui doivent cette dénomination aux Arabes (du verbe *kafir*, nier), parce qu'ils ont repoussé l'islamisme. Avec les Betschuana, qui appartiennent au même groupe, les Cafres occupent toute la moitié orientale de l'Afrique australe depuis le Zambèse jusqu'aux limites du Cap. Ils sont venus du nord et ne paraissent avoir franchi le Zambèse que vers le XVIe siècle. Par les traits physiques comme par les mœurs, les institutions et le langage, ils dénotent d'étroites relations avec les peuples sémitiques; le missionnaire Merensky les considère même comme issus d'un mélange des Hamites et des Sémites. Beaucoup de Cafres ont le type juif; ils pratiquent la circoncision, fêtent le septième jour, s'abstiennent des viandes réputées impures (porc, oiseau de proie), suivent le droit matrimonial des Hébreux. D'un autre côté, l'action de l'Égypte ancienne n'est pas moins sensible dans les objets du culte (le crocodile, l'ibis), dans la forme des ustensiles et le type des habitations. Les langues, qui se subdivisent en une infinité de dialectes, témoignent des mêmes affinités; elles sont riches en vocables comme en flexions et remarquablement achevées; elles servent d'organe à toute une littérature de fables, contes et proverbes, qui se perpétue par la tradition orale.

Ces peuples ont en général le crâne développé et la physionomie expressive; ils ont le nez, la bouche, les cheveux crépus du Nègre; la coloration de la peau, qui varie selon les tribus, est cependant sensiblement plus pâle que chez les races du nord. Tous mènent la vie sédentaire; les villages, entourés de champs bien cultivés, sont enclos d'épines. Les femmes pourvoient aux travaux champêtres; les hommes exercent les métiers; les enfants sont pâtres. Les peaux tannées forment le fond du costume; faute de coton, l'art de tisser les étoffes leur est demeuré inconnu.

Cette famille comprend deux grandes subdivisions : les Betschuana et les Cafres. Moins énergiques, moins bien doués que ces derniers, les Betschuana sont en revanche plus industrieux, plus avancés dans les travaux de l'agriculture et l'exercice des métiers. Occupant tout le centre de l'Afrique méridionale depuis le Zambèse jusqu'au fleuve Orange, ils se partagent en un grand nombre de tribus : tels sont les Bakalaka, qui ont conservé jusqu'à ce jour leur indépendance; les Basutho, qui, soumis aux Anglais ou aux Boers, ont accepté le christianisme et fait des progrès remarquables dans les voies de la civilisation; les Matebele, qui, de même que les Makololo, ont fondé naguère des États importants sur le Zambèse moyen, mais ont bientôt vu leur puissance disparaître avec le chef qui l'avait créée.

Les Cafres, qui habitent le littoral oriental, sont un peuple essentiellement belliqueux. Les Zoulou sont les réprésentants les plus éminents de cette famille : ils constituent l'un des plus beaux spécimens des races

africaines. Haute stature, attitude virile, dignité et réserve dans les allures, esprit pénétrant et logique, éloquence naturelle, aucun attribut des peuples supérieurs ne leur manque. Courageux à la guerre, capables des plus grands excès quand la fureur les enflamme, ils savent pardonner et respectent la parole donnée. En temps de paix, ils sont hospitaliers et courtois ; une fois acquise, leur amitié ne trompe jamais. Les Zoulou doivent leur importance politique actuelle à un chef fameux, Chaka, mort en 1828 ; ce roi, espèce de Charlemagne barbare, assura à son peuple la suprématie de l'Afrique australe. Cetewayo, qui règne aujourd'hui, est son neveu et troisième successeur ; on sait que sa puissance a paru redoutable même à l'empire britannique.

L'aperçu qui précède dessine à grands traits la carte ethnographique des populations africaines ; il en fait connaître avec le degré de certitude relative que comportent nos connaissances actuelles, la distribution territoriale et les différences nationales. Si sensibles que soient ces dernières, elles le sont pourtant moins que leurs ressemblances. C'est peut-être le trait le plus saillant, comme il est assurément unique sur la surface du globe, que l'unité incontestable de cette race à travers la plus étrange bigarrure de mœurs, d'institutions et de langage qu'il soit possible d'imaginer. « Tout est mêlé, — dit l'un de ses plus sagaces observateurs — tout s'enchevêtre ; il n'est pas une coutume, pas une superstition observée dans tel endroit qui ne se rencontre ailleurs avec plus ou moins d'exactitude. On ne



Chef Betschuana en costume de guerre.

trouve pas une arme, pas un dessin que l'on puisse déclarer la propriété exclusive de telle ou telle peuplade. Du nord au sud, d'un rivage à l'autre, ce qui vous paraît original est une répétition plus ou moins complète : modifié dans la forme, c'est toujours ce qui existe déjà. En Afrique, la nouveauté ne sort que des mains de la nature. Si on pouvait saisir à la fois tout ce qui maintenant est connu au sujet du langage, de la race, de l'industrie, de l'histoire, de la psychologie des habitants de cette partie du monde, on aurait sous les yeux la preuve d'un mélange de peuples sans précédent. Et néanmoins, si vertigineuse que pût être cette confusion, il en surgirait le trait frappant d'une origine commune. Il est impossible de parcourir le pays sans voir qu'au-dessus de la multitude des différences locales règne un principe d'unité qui relie entre eux la plupart de ces peuples.[1] » Il nous reste, après avoir signalé les caractères distinctifs des principales familles, à résumer brièvement ces attributs communs où se manifeste leur unité.

Les notions religieuses en fournissent un premier exemple. La classification des Nègres, à ce point de vue, correspond assez exactement à leur division ethnographique. Une ligne oblique tracée de l'embouchure du Sénégal à Zanzibar délimite les deux grandes formes du culte. Tout ce qui est au nord de cette ligne, l'Abyssinie et les tribus nègres du Haut-Nil exceptées, appartient à l'islamisme; au midi, règnent le fétichisme et l'idolâtrie. Le culte des mânes ou des ancêtres existe

[1] SCHWEINFURTH, *Au cœur de l'Afrique*. Traduction française de Mme Loreau. T. I, p. 292.

chez de nombreuses peuplades; il donne lieu à de fréquents sacrifices humains. La croyance à la magie, à la sorcellerie, aux talismans, est partout répandue; elle est la source de bien des calamités. La grossièreté du fétichisme et les souffrances qu'il engendre viennent activement en aide à la propagande de l'islam; mais celui-ci n'est lui-même qu'un demi-progrès. La polygamie, l'esclavage et le despotisme qu'il installe partout avec lui ne comportent qu'un degré inférieur de civilisation. Les peuples qui l'adoptent voient s'effacer rapidement leur caractère national et leur développement s'arrête dès la première étape.

Les institutions politiques et sociales des Nègres, sauf dans les principautés du Soudan, sont restées dans l'état d'enfance. Le gouvernement de la plupart des tribus qui ne se sont pas converties à l'islamisme, est resté conforme au type patriarcal. Chaque village a son chef qui est subordonné à des chefs de district, relevant eux-mêmes du chef principal qui exerce l'autorité suprême. Cette autorité est partout limitée par la coutume; les assemblées générales sont fréquentes; on y parle et délibère avec une grande liberté. Chez les peuples dont l'organisation s'est élevée au-dessus de cette forme primitive, comme chez les Monbouttou, les Warua, les Zoulou, le pouvoir a dégénéré en un despotisme effréné. Les institutions judiciaires sont mieux développées. Beaucoup de peuplades accusent un instinct juridique remarquable; les procès sont très-suivis et les parties ne sont pas en faute d'arguments captieux. On rencontre jusqu'à trois degrés d'instance; la cour supérieure est formée par les anciens

qui prononcent d'après la coutume. Si les précédents font défaut, on se consulte entre tribus. La calomnie est réprimée à l'égal du vol; l'avortement est qualifié de crime.

L'organisation de la famille souffre chez tous les Nègres de l'existence de la polygamie et de l'esclavage : ce double fléau est à peu près universel. La pluralité des femmes n'est toutefois habituelle que parmi les familles aisées. Le mariage affecte presque sans exception la forme d'un contrat de vente : le mari achète sa compagne. Cet usage fait considérer les filles comme une source de richesse, les garçons comme une cause d'appauvrissement pour les parents. L'attachement conjugal est généralement vif et profond; le Niam-Niam, entre autres, sacrifie tout pour racheter sa femme captive; rien n'est plus rare que des actes de brutalité entre époux. Le sentiment filial est très-developpé chez les enfants comme chez les parents; mais il remonte surtout à la mère. « Ah! ma mère! » est l'exclamation ordinaire du chagrin. Les Damara prêtent serment « par les larmes de leur mère ». Les femmes nègres justifient ce culte par les soins maternels dont elles entourent leurs enfants.

La vie domestique a un grand caractère de simplicité; les mœurs, sans être bien rigoureuses, sont relativement pures; les besoins sont très-bornés. Le goût de la toilette existe et se manifeste fréquemment par les déguisements les plus grotesques ; mais, en général, le costume, sauf dans les États du Soudan, est réduit aux vêtements les plus indispensables; l'état de simple nature n'est pas rare. Les boucles d'oreilles, les bagues,

les bracelets, les colliers de perles sont d'un usage général parmi les deux sexes ; mais le principal soin est donné par les hommes à leur chevelure, par les femmes au tatouage de la peau. Il convient d'ajouter que la coiffure est, avec le tatouage, le signe distinctif des tribus.

Le caractère dominant du Nègre est celui d'un grand enfant : il est naïf, insouciant, paresseux, d'une gaîté folle, passionnément épris de fêtes, de récits, de musique et de danse. La bienveillance et la bonté lui sont naturelles, mais les rapports avec les marchands d'esclaves le rendent défiant, parfois cruel et perfide. Un trait déjà signalé, c'est l'existence, à des degrés divers, du cannibalisme chez nombre de peuplades : par une contradiction bizarre, ce sont ordinairement les plus belles de type, les plus avancées en civilisation. Ces défauts ne laissent pas d'avoir de sérieuses compensations; les Nègres éprouvent un profond respect pour la justice, fût-elle sévère, et ils sont à coup sûr le peuple de la terre le plus facile à gouverner.

L'agriculture et l'élève du bétail sont les deux principales industries des Nègres; la première prévaut dans les États du Soudan, la seconde dans l'Afrique centrale et méridionale. La richesse en céréales et en troupeaux (bœufs, moutons et chèvres) est très-grande; la production en comporte un développement quasi illimité. Plusieurs cultures, comme celles du doucq et de l'amande de terre (*arachis hypogœa*) paraissent indigènes; celles du maïs, du manioc, des blés, de l'orge, des pois et fèves, de la canne à sucre sont répandues dans toute l'Afrique équatoriale, mais ont été importées

du dehors. Il est à noter que les Nègres font partout usage du lait et de ses dérivés.

Parmi les arts industriels cultivés par les peuples de l'intérieur de l'Afrique, on remarque en premier lieu la poterie, où ils font preuve d'habileté et de goût. Tous, depuis l'habitant du Kordofan jusqu'au Hottentot, savent fondre les minerais de fer et de cuivre; ils en tirent un métal très-pur dont ils confectionnent des ustensiles et des armes. Dans le Bornou, on est parvenu à fondre des canons; sur plusieurs points, on fabrique des fusils, des casques, des cottes de mailles. Au contact des Européens, les Cafres et les Betschuana ont appris à imiter quantité d'objets, tels que des vis, des serrures, dont ils n'avaient auparavant aucune idée. Les Achanti travaillent l'or et ont d'habiles orfèvres. Le tannage des peaux, le tissage des nattes, l'art de filer, de tisser, de teindre le coton, sont fort répandus parmi les Nègres, et beaucoup de leurs produits sont remarquables par la solidité ou la finesse du travail. Ces créations d'une industrie naissante méritent l'attention de l'Europe. Le Nègre est peu inventif par lui-même, il se répète avec une rare adresse sans se perfectionner; mais il possède à un haut degré le désir et la puissance d'apprendre; il s'assimile aisément les connaissances qu'on met à sa portée et, pour élever d'emblée et considérablement le niveau de son état moral et social, il suffirait d'organiser chez lui l'enseignement pratique des arts et métiers de l'Europe.

Le commerce existe, sous des formes rudimentaires, dans toutes les contrées de l'Afrique centrale; chaque

village a un marché, les villes en ont plusieurs. Le goût du trafic est très-prononcé chez toutes les tribus nègres sans distinction. Les marchandises se payent en nature ou en monnaie; les thalers à l'effigie de Marie-Thérèse dans les États du Nord et de l'Est, la poudre d'or, les cauris (le billon africain) sont les principaux moyens d'échange. Le commerce intérieur, dont les denrées forment la base, est assez actif; l'exportation est réduite à un petit nombre d'articles, parmi lesquels figurent en première ligne l'ivoire, les plumes d'autruche, les gommes, huiles et résines, les épices, etc[1]. Le plus important de tous est toutefois l'*homme* lui-même. Ici se présente la question de la traite; ce grave sujet mérite la plus sérieuse attention, car, de l'avis de tous les voyageurs et missionnaires, il exerce une influence prépondérante sur l'état moral et social des peuples de l'Afrique centrale, et il ne faut pas songer à les civiliser tant qu'on ne sera venu à bout de ce que Livingstone appelait avec raison l'INIQUITÉ MONSTRE.

[1] M. Bernardin, dans son *Étude sur les produits commerciaux de l'Afrique centrale*, Gand, 1877, a dressé un catalogue très-complet des ressources que l'Afrique offre, dans les trois règnes, au commerce extérieur.



CHAPITRE IV.

LA TRAITE AFRICAINE AU XIX[e] SIÈCLE. — TERRITOIRES SUR LESQUELS ELLE S'ÉTEND. — CARACTÈRE ET IMPORTANCE DE SES OPÉRATIONS.

Ce n'est pas un des phénomènes les moins étranges de ce siècle de publicité que l'ignorance à peu près générale, l'indifférence même qui règnent parmi nous à l'égard de la traite africaine. S'il est pourtant un sujet qui s'impose à un haut degré à la pitié comme à la justice de l'Europe, c'est bien celui-là. Sur un continent en contact direct et continu avec le nôtre, à nos portes et presque sous nos yeux, s'est organisé et prospère un système de brigandage, de dévastations et de massacres, dont les guerres les plus sanglantes de l'histoire ont à peine égalé de loin en loin les horreurs journalières. Depuis l'abolition de l'esclavage en Amérique, depuis la proscription officielle de la traite par tous les peuples civilisés, il semble que la chasse à l'homme aurait dû naturellement disparaître ou du moins se réduire à des proportions insignifiantes. Il n'en a rien été. Le trafic des esclaves existe; il a ses marchés réguliers d'approvisionnement et de vente, et le nombre de ses victimes se compte chaque année par centaines de mille. Envisageons un instant de près cet abomi-

nable commerce : les détails nous en sont révélés par les documents parlementaires anglais comme par les voyageurs africains, et ont été résumés avec autant de science que de cœur, en Angleterre, par M. J. Cooper, dans un livre intitulé : *Le Continent perdu;* en France, par M. Berlioux, dans son ouvrage sur *la Traite orientale*[1].

La traite des Nègres remonte aux premières années du XVIe siècle; elle eut tout d'abord pour objet principal de fournir des travailleurs aux colonies américaines. On estime, d'après des calculs nullement exagérés, à quarante millions le nombre des esclaves importés pendant trois cents ans dans ces colonies, non compris vingt millions d'individus qui auraient succombé en route. Aujourd'hui la traite a pris d'autres allures; elle a perdu presque partout son caractère régulier et légal. Mais, en devenant clandestine, elle s'est faite, si possible, plus odieuse et cruelle sans rien perdre de son activité. La chasse à l'homme continue de sévir dans trois grandes régions de l'Afrique : les États du Soudan, la vallée du Haut-Nil et le plateau central. Sur la côte occidentale, les croisières ont à peu près tué l'odieux trafic.

[1] Paris, 1875. — L'ouvrage de M. Cooper, *The lost Continent*, London, 1875, a été traduit à Paris et publié avec une préface de M. Ed. Laboulaye. Parmi les *Blue Books* anglais, il faut faire une mention spéciale du Rapport de la Commission chargée de l'Enquête sur les Esclaves fugitifs : c'est une source capitale d'informations sur la matière. En voici le titre : *Royal Commission on fugitive Slaves. Report of the Commissioners, Minutes of the Evidence and Appendix, with general Index. Presented to both Houses of Parliament by command of Her Majesty.* London, 1876. 1 volume in-folio.



Un chef Cafre et sa suite.

Dans le Soudan, les pourvoyeurs des marchands d'esclaves ne sont autres que les princes indigènes eux-mêmes. C'est la principale source de leurs revenus. Disciples de l'islam, ils considèrent les populations païennes, sujettes ou non de leurs États, comme dépourvues de toute espèce de droits vis-à-vis des croyants; les razzias qu'ils organisent et auxquelles ils intéressent les chefs et soldats de leurs petites armées, s'étendent sur de vastes territoires. On entoure et on incendie les villages, on tue tout ce qui résiste ou paraît impropre à la marche, au travail, au plaisir; on emmène le reste. Les dévastations et le carnage qui marquent ces sinistres expéditions sont indescriptibles; des provinces entières qu'on avait vues naguère populeuses et prospères, se retrouvent parfois, au bout de quelques années, désertes et arides.

Le Dr Nachtigal a retracé récemment le vivant tableau d'une de ces campagnes dont il eut la douleur d'être le témoin impuissant pendant son voyage au sud du Bagirmi. Voici quelques traits abrégés de son récit : « Je me souviens toujours avec une nouvelle horreur du 31 mai 1872, jour où nous attaquâmes le village de Koli. Quand, au sortir de la sombre forêt, nous atteignîmes la clairière où s'étalait le paisible village, le soleil levant nous fit assister aux préparatifs de cette fatale journée. Les habitants, après avoir incendié leurs demeures, se retiraient derrière un rempart d'argile, à hauteur d'épaule; au centre, un épais fourré, entouré d'un fossé et d'un second rempart, recueillait les femmes et les enfants. Après la sommation, qui fut repoussée avec une froide résolution, commença le

combat qui se prolongea jusqu'à trois heures de l'après-midi et me remplit d'admiration pour les défenseurs. Les armes à feu et les flammes décidèrent de l'issue de la journée. Les rangs des hommes s'éclaircissaient, le feu dévorait les huttes, le fourré était rempli des nôtres; une sortie désespérée mit fin à la résistance.

« Alors commença une nouvelle tragédie. Des hommes blessés, à moitié morts, expiraient sous les coups des vainqueurs avides qui s'en disputaient la possession. Des femmes et des filles défaillantes étaient entraînées avec la plus extrême brutalité; on se les arrachait avec fureur; de pauvres enfants, enlevés violemment des bras de leurs mères, roulaient, les membres brisés, sur le sol. Cette lutte atroce entre les agresseurs pour la possession de malheureux qui avaient tout perdu, surpassait en horreur et dégoût les barbaries même du combat. Vingt à trente hommes survivants se rendirent à merci; le roi des Bagirmi possédait trois à quatre cents esclaves de plus et un heureux et florissant village avait disparu de la terre. Je parcourus navré les ruines fumantes et comptai encore vingt-sept cadavres de nourrissons que leurs mères, dans un transport d'héroïsme sauvage, avaient étranglés ou jetés dans les flammes…

« Ce fut là notre existence pendant des mois. Notre camp se remplit d'esclaves, surtout de femmes et d'enfants, car on préfère mettre à mort les hommes, qui entretiennent l'esprit de rébellion et cherchent constamment à s'enfuir. Mais à mesure que s'accroissait le nombre de ces malheureux, les provisions s'épuisaient à vue d'œil; bientôt il fallut en chercher au loin, et nos

hommes affamés marchaient des jours entiers à la recherche de quelques poignées de blé, qu'ils n'obtenaient même qu'au risque de leur vie. Nous n'avions plus d'autre nourriture que de la farine bouillie : si tel était le régime des maîtres, qu'on s'imagine celui des esclaves. Pour aggraver notre situation, la saison des pluies commençait ; la terre n'était plus qu'un bourbier, nos vêtements et nos objets de couchage étaient constamment humides, et le bois sec manquait pour sécher les habillements et chauffer les huttes. La dyssenterie éclata avec la famine ; minés par le chagrin et la crainte du sort qui les attendait, les esclaves devenaient la proie assurée du fléau. Chaque jour, de nombreux enfants voyaient finir leur misérable existence ; les cadavres empoisonnaient l'air dans le voisinage des cabanes et contribuaient à étendre l'épidémie d'une façon effrayante.

« Les esclaves tombèrent à des prix dérisoires. Chaque jour, on pouvait acheter un enfant de sept ans pour une simple chemise d'une valeur de 4 francs; les vieillards étaient au même taux ; les adultes des deux sexes valaient à peine de 20 à 25 francs : on en donnait de six à huit pour un cheval.

« Je souffrais moi-même cruellement de la maladie et n'obtins pas sans peine du roi qu'il donnât l'ordre du retour. On était alors en pleine saison des pluies. Les routes étaient impraticables, la caravane extrêmement nombreuse : une moitié des esclaves était atteinte de dyssenterie, l'autre était affamée. Dès le premier jour de marche, quantité d'entre eux tombèrent; malgré les coups de bâton et de fouet dont on les gratifiait large-

ment, il fallut les abandonner. Je les estimais heureux, malgré la cruauté des châtiments, de garder ainsi une chance de rentrer dans leur pays, quand on m'apprit que, pour l'exemple des autres, on les mettait impitoyablement à mort. Je pouvais à peine le croire. Je n'ignorais pas que les caravanes d'esclaves qui s'en vont au nord à travers le grand désert, laissent en route quantité de malheureux qui, à bout de forces, succombent à la faim, à la soif, aux rayons torrides du soleil ; mais qu'un homme immolât de sang-froid un frère malade comme un poulet ou une chèvre, je me refusais à le croire. Et c'était vrai cependant. Devenait-il impossible de faire avancer à coups de fouet un ou une esclave, son maître restait décemment quelques pas en arrière, tirait son couteau d'un air de résignation et lui coupait la gorge. Voilà ce que j'ai dû voir, et le sentiment de l'impuissance en face d'une telle barbarie n'est pas la moindre épreuve du voyageur.

« Avec cela, les tortures du chemin. Bien que nous eussions fait un détour pour éviter le sol argileux du Somraï, nous eûmes à frayer des jours entiers notre route dans des marécages et des terres détrempées. Mon cheval, épuisé, bronchait à chaque pas et me jetait dans un lit de fange d'où je ne réussissais à me dégager qu'avec le secours d'autrui. Quand l'animal parvenait à se relever, il n'avançait qu'à force de coups. Nous passâmes des jours entiers dans l'eau jusqu'à hauteur des hanches, heureux encore quand le sol était ferme sous nos pieds. Et voilà des obstacles que devaient vaincre pendant des semaines de pauvres enfants, des jeunes filles de dix à quinze ans, la plus recherchée des mar-

chandises humaines. Bien souvent je rencontrai le soir ces malheureuses créatures, couchées sur une petite éminence, le corps dans l'eau ou la fange, la tête à peine en dehors des boueux alentours; elles restaient là sans mouvement ni secours, et je ne pouvais pas toujours les sauver de la mort [1]. » — Le tableau est-il assez lamentable et ne justifie-t-il pas pleinement cette parole du même voyageur, que la gloire des plus belles découvertes ne compense pas l'incurable plaie que de tels spectacles laissent au cœur d'un homme?

Ce sont les produits de ces chasses qu'on amène sur les marchés du Soudan; Kouka, dans le Bornou, est l'un des principaux. « Les acheteurs de Kouka, écrit M. Berlioux, savent leur métier. Aussi la marchandise est étalée dans sa triste laideur : les esclaves sont sales, couverts de misérables haillons. On les examine, on mesure leur taille, on leur ouvre la bouche pour voir les dents, on s'informe s'ils mangent bien, car l'appétit est regardé comme un signe de santé. Un jeune garçon coûte de 60 à 120 francs. Une jeune fille se vend de 120 à 240 francs; les jeunes Fellata, dont la couleur est claire et dont les traits sont réguliers, coûtent toujours plus cher. Un vieillard ou une mère se donne pour un prix de 12 à 40 francs. C'est aussi le prix d'un enfant. Le lundi, le jour de marché, il arrive souvent des milliers d'esclaves qui sont mis en vente; tous les autres jours, on est sûr d'en trouver de petites troupes de quelques centaines. On voit qu'il est amené, chaque semaine, sur la place de Kouka, au moins cinq ou six mille esclaves. »

[1] *Deutsche Rundschau*, t. X, pp. 371 à 374.

Une partie de ces malheureux restent dans le pays pour les besoins de l'intérieur; la grande masse en est achetée par des marchands arabes et acheminée à travers le désert, sous un soleil ardent et par des routes arides de 12 à 1,500 kilomètres de longueur, vers Mourzouk, la capitale du Fezzan, province tributaire de la Turquie. Ce que ces troupes d'esclaves — la grande caravane annuelle de Kouka en emmène seule environ 4,000 — éprouvent de privations et de tortures dans cette marche prolongée est inimaginable. « Des deux côtés de la route, dit G. Rohlfs, nous voyons les ossements blanchis des esclaves morts; quelques squelettes ont encore le *katoun* (vêtement) des Nègres. Même celui qui ne connaît pas le chemin du Bornou n'a qu'à suivre les ossements dispersés à gauche et à droite de la voie et ne se trompera point. »

Le commerce des esclaves au Fezzan est estimé à 10,000 têtes par an; un seul marchand en avait importé, en une année (1864), 1,100. Ce bétail humain est introduit la nuit avec la complicité des agents turcs qui touchent une prime de 10 francs par esclave. De Mourzouk, les caravanes s'acheminent à l'est, par les oasis, vers Siout et le Caire, où elles écoulent leur marchandise. Ces routes, très-fréquentées, ne sont l'objet d'aucune surveillance. En 1871, un convoi de 2,000 esclaves arriva du Wadaï dans le voisinage de Giseh, et se dispersa aussi mystérieusement qu'il était venu. On peut se faire une idée de la grandeur du mal que produit la traite dans le Soudan, quand on songe qu'elle enlève annuellement environ 15,000 hommes, qu'elle en détruit au moins un nombre égal, qu'elle répand l'insécurité et

des craintes perpétuelles parmi quantité de tribus et condamne à la stérilité des provinces d'une richesse incomparable.

Le second théâtre de la traite se rencontre dans la vallée du Haut-Nil et de ses affluents ; le trafic des esclaves s'exerce de Khartoum aux grands lacs, sur une profondeur de terrain de 2,600 kilomètres, au sud de l'Abyssinie, du Darfour et du Kordofan ; les Schillouk, les Diuka, les Bongo, les Djour, etc., en fournissent la matière. Les organisateurs sont, d'une part, les Ghellabas, aventuriers indigènes qui font le détail ; de l'autre, des marchands égyptiens et arabes qui se constituent, pour exploiter le pays, en puissantes compagnies. C'est le commerce de l'ivoire qui a été le point de départ de la traite et qui sert à la déguiser aujourd'hui. Les traitants se choisissent chacun un champ d'opération, grand parfois comme une province ; Baker en signale un qui exerçait sa domination et son infâme métier sur un territoire de 230,000 kilomètres carrés (plus du tiers de la France). Au milieu, on construit un camp retranché, habité par l'entrepreneur ou son lieutenant, les gens de service, les chasseurs et soldats, dont le nombre varie de 100 à 300 hommes : c'est ce qu'on appelle un *Seribah*. On évalue à 15,000 le nombre des sujets égyptiens engagés dans ces entreprises ; un d'entre eux avait jusqu'à 2,500 hommes à sa solde, des forbans accomplis, ne reculant devant rien, armés de fusils et bien commandés.

Au début, ces gens avaient pour mission de donner la chasse aux éléphants ; il y a longtemps que ce

moyen primitif de faire fortune est abandonné. On a trouvé plus avantageux d'abord d'acheter aux Nègres l'ivoire dont ils disposaient, puis de le leur prendre; une fois là, on a complété l'opération en enlevant les troupeaux et finalement les habitants eux-mêmes. Depuis plus de vingt ans, la chasse à l'homme s'est établie dans ces contrées sur le même pied qu'au Soudan, et l'on se fera une idée de son activité par ce fait, qu'en 1864, une seule battue avait amené la capture de 8,000 esclaves. « Des contrées riches et bien peuplées — dit Baker — sont converties en déserts; les femmes et les enfants sont emmenés en captivité; les villages brûlés, les récoltes détruites ou pillées, les habitants chassés; d'un paradis terrestre on a fait une région infernale; les indigènes, d'abord bienveillants pour les étrangers, leur sont devenus hostiles : c'est la ruine, pour tout dire en un mot. »

Les autorités égyptiennes sont les témoins complaisants et presque toujours les complices de ces horreurs. Les voyageurs, tout en rendant hommage aux intentions honnêtes du Khédive, sont unanimes pour lancer à ses agents les plus sanglants reproches. Les trafiquants du Soudan, tous négriers, sont les fermiers du gouvernement égyptien, dont les représentants les protégent ouvertement. C'est à cause de leur résistance que l'expédition organisée en 1869, sous le commandement de sir Samuel Baker, pour réprimer la traite n'a produit aucun résultat; elle n'a servi qu'à prouver que les fonctionnaires du Khédive non-seulement participent aux bénéfices du trafic, mais chassent aux esclaves pour leur propre compte, assurés qu'ils sont d'une impunité



Le palmier à huile (Elaïs Guinensis).

absolue. La convention que le vice-roi vient de signer, le 4 août dernier, avec l'Angleterre, a pour but de mettre un terme à cette situation. Elle étend au pavillon égyptien la surveillance des croisières anglaises, assimile les traitants aux assassins, interdit l'importation des esclaves dans les possessions égyptiennes ainsi que la mutilation des enfants et contient l'engagement d'abolir le trafic privé des esclaves, sans distinction, dans un délai de sept ans pour l'Égypte, de douze ans pour le Soudan. Il faut souhaiter que cette nouvelle tentative soit plus fructueuse que la première; l'exécution sincère de cette convention serait le salut des populations de la vallée du Nil.

Le quartier général de la traite est actuellement établi à Khartoum; de ce point, une partie des esclaves est dirigée vers Siout et le Caire, mais la grande majorité prend les routes de l'est par Berber, Souakin et Massaua, d'où ils sont amenés sur les marchés de l'Orient. Ils arrivent à Khartoum même ou bien en caravanes par la voie du Kordofan, soit par les affluents du Nil, serrés, enchaînés, comme du bétail, dans des bateaux, habitacles ordinaires de la dyssenterie, de la variole et de la lèpre. Baker, qui saisit un de ces bateaux, en fait une description horrible. Les esclaves étaient entassés dans un réduit planchéié, couvert de blé en vrac.

« Le blé fut enlevé, les planches qui entouraient l'avant et l'arrière furent brisées, et on vit alors une foule pressée de créatures humaines, garçons, filles et femmes, amoncelés comme des harengs dans une tonne. Malgré leur atroce situation, sous l'empire des

menaces qui leur avaient été faites, ces pauvres gens avaient gardé jusque-là le silence le plus absolu. La voile de la grande vergue semblait pleine et lourde dans sa partie inférieure. Examen fait, on y trouva une jeune femme cousue dans de la toile et qu'on avait hissée sur le mât pour empêcher qu'elle ne fût découverte.

« Dès que le fait m'eut été rapporté, je donnai l'ordre de décharger le bâtiment. Nous y trouvâmes 150 esclaves arrimés dans une aire d'une inconcevable exiguïté. Au premier mouvement qu'ils firent, une odeur suffocante se répandit dans l'atmosphère. Beaucoup d'entre eux étaient chargés de chaînes; ils furent bientôt délivrés par les forgerons. Je fis mettre aux fers le vakil et le reis ou capitaine. Alors les esclaves commencèrent à comprendre que leurs capteurs étaient à leur tour captifs. Leur langue se délia subitement et ils nous dirent que les hommes de leurs villages avaient, pour la plupart, été tués par les chasseurs d'hommes [1]. »

Voilà des faits qui se passent chaque jour dans les possessions égyptiennes du Soudan, et ce n'est pas tout. Quand l'esclave ainsi traité devient infirme ou malade, qu'il gêne ou ennuie ses maîtres, son sort est vite fixé : on le tue ou on le noie. Schweinfurth cite des exemples qui font frémir. Ces infamies se répètent en cent lieues. A son retour, en 1871, ce dernier voyageur écrivait : « Sur tous les chemins, des caravanes d'esclaves. Sur la mer Rouge, des barques arabes chargées de marchandise humaine. » Des évaluations concordantes

[1] *Ismaïlia*. Traduction française de M. Vattemare. Paris, 1875, p. 71.

portent à 50,000 le nombre des esclaves détenus dans les camps arabes; leur sort y est misérable; tous les liens de famille sont rompus; l'immoralité y règne de concert avec la cruauté. Reste la part de l'exportation. Il existe une vingtaine de *Séribah* sur le Haut-Nil; le bénéfice moyen de chaque patron est évalué par sir Sam. Baker à 450 esclaves par an; les soldats et chasseurs reçoivent leur solde en esclaves. Ces faits indiquent un total annuel d'au moins 20,000 têtes. D'après Schweinfurth, ce chiffre est bien en dessous de la réalité. Si l'on y ajoute les hommes pris dans les razzias, on ne saurait estimer à moins de 30,000 — Baker dit 50,000 — le nombre des Nègres que la traite enlève chaque année dans la vallée du Nil supérieur, non compris ceux qui restent sur le champ de bataille ou en route.

Le plateau central de l'Afrique est le troisième théâtre où s'exerce cet exécrable trafic : nulle part, il n'a produit de plus cruels ravages. A peine le voyageur a-t-il dépassé les limites du sultanat de Zanzibar, qu'il rencontre les régions de l'Ousagara, de l'Ougogo, jadis appelées le jardin de l'Afrique, aujourd'hui devenues quasi incultes et désertes sous l'influence de la traite : les habitants dispersés dans les bois guettent désormais d'un œil hostile le passage du voyageur et des caravanes. « Traverser les ruines de tant de villages abandonnés, jadis le séjour de peuples heureux et contents, — dit Cameron — était d'une tristesse indescriptible. Qu'étaient devenus ceux qui avaient bâti ces villages et cultivé les terres environnantes? Où étaient-ils? Enlevés

comme esclaves, massacrés par des misérables, engagés dans une lutte où ces malheureux n'avaient aucun intérêt et morts de misère et de maladie dans les jongles. »

Ce témoignage se répète par cent voix depuis le territoire des grands lacs jusqu'au Zambèse. Dans toute cette zone orientale, la traite a pris l'aspect d'une guerre de race : c'est la lutte de l'envahisseur arabe contre le Nègre indigène, le premier armé du fusil et du revolver, le second n'ayant d'autres armes pour se défendre que la javeline et la flèche. Les expéditions pénètrent à de grandes distances dans l'intérieur; elles arrivent au delà du Tanganyka jusque dans le royaume du Kassongo. Sur nombre de points, les traitants arabes ont découvert l'art d'associer à leurs infernales opérations ceux-mêmes qui en sont les victimes. La chasse se complique alors d'une foule de guerres intestines entre tribus, même entre villages, qui la rendent plus fructueuse pour les spoliateurs, plus désastreuse encore pour les indigènes. Sous l'influence de ces dégradantes alliances, on a vu des Nègres se vendre entre eux et livrer à l'esclavage leurs propres enfants.

La traite a trois foyers distincts dans l'Afrique centrale : le bassin du Tanganyka, celui du Nyassa et le territoire compris entre le Lualaba et les possessions portugaises d'Angola : l'ensemble représente, d'après Cameron, une superficie de 1,200 kilomètres de longueur sur 800 de profondeur. Nyangwe, sur le Lualaba, Kazeh ou Taboro dans l'Ouniamuési, à quelque soixante lieues de chacune des rives du Tanganyka, sont les deux entrepôts généraux de la traite dans le

bassin de ce lac. Dans la première de ces places, les chasseurs d'esclaves ont fondé un établissement permanent, d'où ils poussent des razzias au loin dans le pays des Manyéma ; quelque nombreux que soit ce peuple, il est menacé d'extinction sous l'action pernicieuse de ces chasses incessantes, conduites par des troupes considérables et bien armées.

« Maître — disait à Stanley un des capitaines de son escorte — quand je vins ici pour la première fois, il y a huit ans, toute cette plaine entre Mana-Mamba et Nyangwe avait une population si dense, que tous les quarts d'heure nous traversions des jardins, des champs, des villages. Chaque hameau était entouré de troupeaux de chèvres et de porcs. On achetait un régime de bananes pour un cauri. Vous pouvez voir vous-même ce que le pays est devenu aujourd'hui. » Je vis, ajoute le voyageur, une contrée à peu près inhabitée et retombée dans l'état sauvage.

La lettre de Stanley, à laquelle est emprunté ce passage, est datée de Nyangwe même, le 28 octobre 1876 ; elle retrace, en termes saisissants, le spectacle de la traite dans le pays des Manyéma. Des troupes de bandits, soudoyés par les Arabes, s'y livrent à une guerre d'extermination ; les moindres prétextes servent à motiver des attaques ; les Arabes avouaient à Stanley qu'on en faisait régulièrement de six à dix par mois. Aussitôt que la demande d'esclaves se produit sur les marchés, les chasseurs se mettent en campagne ; dans les intervalles, ils laissent les populations parquées croître et se multiplier comme du bétail tenu en réserve. On procède, dans les expéditions, avec une

barbarie systématique. Tout ce qui porte une lance est tué; les adultes mâles sont massacrés de la façon la plus horrible; les cadavres sont mis en pièces et les membres accrochés aux arbres, afin de terrifier les villages et de les disposer à une soumission passive. Les femmes et les enfants sont enlevés pour être vendus. Stanley vit partir, la nuit, un chef de bande qui revint le lendemain, à midi, avec cinquante à soixante femmes et plusieurs enfants. Lui-même rencontra en route une caravane de huit cents esclaves; presque tous étaient des femmes et des enfants. Rien, dit-il, ne saurait donner une idée des traitements barbares qu'ils subissaient. Ces malheureux captifs venaient du Marungou et de l'Ougoubba; quand, après avoir traversé le lac, ils débarquent à Udjiji, c'est à peine s'ils ressemblent encore à des vivants; la faim, la fatigue, les souffrances les ont réduits à l'état de squelettes ambulants, n'ayant plus même le son de la voix humaine.

D'Udjiji, les esclaves poursuivent leur route en longues files, habituellement bâillonnés par un morceau de bois, semblable à un bridon, lié à leur bouche. Ils ont le cou engagé dans de lourds carcans et les mains liées derrière le dos. Une corde attachée à la ceinture du marchand les tient réunis. C'est ainsi qu'ils atteignent le marché de Taboro, le chef-lieu de l'Ouniamuési, où ils passent des mains des chasseurs indigènes dans celles des traitants arabes. A ce point, les convois se divisent; les uns prennent au nord par le Karagwe et l'Ouganda, d'où ils arrivent à la côte des Somali, en Arabie, en Égypte; les autres se dirigent à l'est, soit vers les îles de Zanzibar et de Pemba, soit en lon-

geant le littoral vers les ports plus septentrionaux de Mombase, de Lamou, de Brava.

Est-il besoin de dire que dans cette longue marche, qui exige au moins de trois à six mois, parfois même plus d'une année, se renouvellent à l'infini les lamentables scènes déjà signalées sur d'autres théâtres? « Il faut aller vite, car derrière les rochers ou dans la profondeur des taillis, il peut se cacher des embuscades. L'indigène n'épargne pas l'Arabe, s'il trouve l'occasion favorable. Marcher rapidement, c'est l'ordre répété aux esclaves enchaînés; mais quand l'ordre n'est plus entendu, quand le bâton n'a plus d'action sur le misérable que la fatigue abat, sans pitié on l'abandonne au milieu de la solitude. M. Baker nous parle d'un convoi ramené, non par des Arabes, mais par des Turcs : les vieilles femmes enlevées dans la razzia ne marchaient pas assez vite. Dès que la fatigue en faisait tomber une, on l'assommait; un coup de massue sur la nuque, et il ne restait qu'un cadavre agité par la mort. Le chemin était marqué par ces jalons effroyables. Lorsque la mer est proche, lorsque le danger semble éloigné, alors l'intérêt du marchand conseille un peu plus de précaution. S'il reste dans la troupe des hommes que la faim et la fatigue aient un peu épargnés, on les charge de porter leurs compagnons affaiblis. Il y a quelque chose d'horrible et qui soulève le cœur dans la vue d'une pareille caravane. La troupe ne marche plus réunie; les malheureux sont échelonnés par groupes le long du sentier, chancelants, semblables à des squelettes; leur visage n'a plus d'autre expression que celle de la faim, leurs yeux sont ternes et enfoncés, les joues sont devenues

osseuses. Il est temps d'arriver au terme de la course. Mais que va-t-il donner aux malheureux, ce terme du voyage? Les noirs bateaux sont là, avec leur cale sombre, étroite, fétide, pour la marchandise humaine. Voilà, dans toute sa laideur physique, le commerce des esclaves; il serait plus effrayant encore s'il pouvait étaler à nos yeux les plaies morales, les vices, la dégradation hideuse que l'esclavage produit chez le maître comme chez l'esclave[1]. »

Les témoignages des consuls et des marins anglais sont, sous ce dernier rapport, de la plus triste éloquence. Les espérances fondées sur le traité de 1873, qui a interdit l'importation et la vente publique des esclaves dans les îles du sultanat de Zanzibar, ne se sont qu'imparfaitement réalisées. Avant ce traité, l'importation était de 19,000 esclaves par an, non compris les 5,000 que le sultan faisait venir pour son compte. Malgré les louables et sincères efforts du souverain actuel du Zanguebar, puissamment soutenu par le consul général de la Grande-Bretagne, le Dr Kirk, la situation ne s'est pas notablement améliorée[2]. D'octobre à décembre, époque où se fait la récolte des girofles, on introduit nombre d'esclaves dans les îles de Pemba, de Zanzibar, de Monfia; la récolte faite, on les vend aux traitants qui vont vers le nord. Le trafic reste extrêmement actif et menace de s'accroître encore. En un mois (décembre 1873 à janvier 1874), 4,096 esclaves furent transportés par terre de Quiloa à Dar es Salam;

[1] Berlioux, *la Traite orientale*, p. 248.

[2] Rapport du Dr Kirk, 1er mai 1876. Slave Trade, 1876, n° 4, p. 356.

la plupart d'entre eux allèrent à l'île de Pemba, où la variole avait décimé la population servile. Ce fait est reconnu par le consul général Prideaux[1]; ses collègues vont beaucoup plus loin dans leurs appréciations. Le consul Holmwood, dans un rapport du 17 novembre 1874, déclare que des caravanes d'esclaves passent à Monbaze pendant cinq jours sur sept, qu'on en importe 1,000 par mois, parfois le double. Pour une année, d'octobre 1873 à octobre 1874, il arrive au total de 32,768 têtes[2]. Le capitaine Elton confirme ces chiffres dans une lettre à lord Derby, du 31 juillet 1875. Il n'est donc guère étonnant que les esclaves forment, d'après le témoignage de l'amiral Cumming, 80 p. c. de la population du Zanguebar; malgré cela, leur valeur s'accroît et la traite en reçoit de nouveaux stimulants.

Beaucoup d'esclaves sont exportés vers les côtes d'Arabie et de Perse; telle est surtout la destination des jeunes femmes et des filles qu'on y vend pour servir de concubines. Le général Rigby, ancien consul britannique à Zanzibar, rapporte le cas d'un bâtiment arabe qui emmena, en 1861, cent deux jeunes filles choisies dans ce but et auxquelles on avait enseigné quelques arts d'agrément. Le navire fut capturé par un croiseur anglais; quand les matelots pénétrèrent dans les réduits habités par ces malheureuses créatures, ils s'évanouirent, tant l'air était infecté.

[1] Lettre du 9 mars 1875. Slave Trade, 1876, n° 4, p. 94 et 95. Comparer p. 358.

[2] Slave Trade, 1876, n° 4, p. 7 et 98

Pas une n'aurait atteint vivante sa destination, si le bâtiment n'avait été pris. Voilà pour l'inhumanité de ce trafic : faut-il parler de sa moralité? « C'est une chose commune à Zanzibar — dit le même agent dans sa déposition devant la Commission anglaise de 1876 — qu'un homme aille au marché, achète un certain nombre de jeunes filles, en fasse ses concubines pendant dix à douze mois, puis les revende à d'autres. » (Question 414.)

Cependant, malgré l'abondance de la population servile au Zanguebar, ce pays ne garde que la moindre partie des convois qui viennent des bords du Tanganyka. La grande majorité des esclaves s'en va vers le nord, soit par les contrées des grands lacs où, au témoignage d'un des compagnons de Stanley, la traite se pratique d'une façon effrayante [1], soit par mer ou la route qui longe le littoral jusqu'à la hauteur de l'Abyssinie. Tous les ports de la côte, Mombase, Mélinde, Lamou, Brava, Zeïla, Tedjura, sont autant de marchés d'esclaves, qui fourmillent de traitants; ces deux dernières places surtout, dépose sir Bartle Frere, font un trafic extrêmement actif en marchandise humaine. La mer Rouge et le golfe Persique, dit le capitaine Sulivan, sont couverts de bateaux négriers qui défient la surveillance des croiseurs. Les côtes d'Arabie, où s'étalent encore des marchés publics d'esclaves, et la Perse regorgent de captifs. Le général Rigby estime à 4,000 le nombre des Nègres vendus chaque année dans ces parages, les hommes pour servir de domestiques, les femmes pour

[1] Lettre de Fr. J. Pocock, Udjiji, 21 juillet 1876.

peupler les harems. Les chasseurs d'hommes du Tanganyka ne sauraient suffire à cette énorme demande, et déjà les caravanes d'esclaves qui arrivent sur ces marchés lointains, viennent de contrées beaucoup plus méridionales, notamment de Quiloa, l'entrepôt général de la traite dans le bassin du lac Nyassa.

C'est dans cette région même que la traite a été longtemps la plus active, la plus désastreuse dans ses effets. Les environs du lac sont presque dépeuplés; au nord de Quiloa, on voyage pendant quinze jours dans un désert dénué de tout : c'est l'œuvre des marchands d'esclaves, car la terre est riche et fertile. En 1851, Livingstone visita ces contrées inconnues avant lui; il y trouva une population nombreuse, livrée aux travaux de l'agriculture, initiée aux premiers arts de la civilisation. Le climat lui parut si beau, la terre si féconde, les hommes si bienveillants, qu'il conçut le projet de fonder une colonie dans ces parages. Dix ans après, en 1861 et 1863, l'illustre voyageur repassait dans les mêmes lieux : il ne les reconnut plus; la traite y avait pénétré dans l'intervalle. Les plantations avaient disparu, les villages étaient incendiés, les habitants dispersés, emmenés, tués. Les taillis étaient encore remplis de cadavres; les rivières en étaient obstruées; aux branches des arbres pendaient des femmes qu'on avait condamnées à périr, quand l'épuisement des forces les empêchait de suivre plus longtemps le convoi, afin de terrifier leurs compagnes d'esclavage[1]. Livingstone,

[1] « Aucune parole — écrit Livingstone dans son dernier journal — ne saurait donner une idée approximative de la scène de désolation sans bornes que présente aujourd'hui la vallée, jadis si riante, du Schiré.

dont la noble et héroïque figure apparaît sur tous les points de cet immense champ de carnage, comme le représentant de la justice et le vengeur des droits de l'humanité, dénonce à chaque pas de semblables scènes; le dégoût et l'horreur en ont empoisonné les derniers jours de sa vie. « Quand j'ai essayé, écrit-il peu de

A la place de coquets villages, de multitudes de gens apportant leurs denrées aux marchés, à peine retrouvait-on une âme. Quantité d'habitants avaient fui vers le Schiré, anxieux seulement de mettre le fleuve entre eux et leurs ennemis. La plupart des provisions avaient été abandonnées; la faim et les privations avaient fait de tels ravages que les survivants ne suffisaient pas à enterrer les morts. Les cadavres que nous voyions descendre la rivière ne représentaient qu'une faible part des victimes que leurs amis n'avaient pu inhumer par faiblesse ou que les crocodiles gorgés ne savaient plus dévorer...

« L'aspect de ce désert qui, dix-huit mois auparavant, était une vallée populeuse, aujourd'hui littéralement semé d'ossements humains, imposait la conviction que la destruction de la vie humaine, quelque grande qu'elle fût dans le passage moyen, ne représentait néanmoins qu'une faible partie de la perte réelle...

« Nous passâmes auprès d'une femme attachée par le cou à un arbre; elle était morte. On nous dit qu'elle n'avait pu suivre la caravane et que son maître n'avait pas voulu qu'elle devînt, en cas de rétablissement, la propriété d'autrui. Nous en vîmes d'autres liées de la même sorte; une autre encore gisait, frappée d'un coup de feu ou de couteau, dans une mare de sang. L'explication donnée était toujours la même : l'Arabe à qui avaient appartenu ces esclaves, s'était vengé par leur mort de la perte que lui infligeait leur incapacité de le suivre.

« Le même jour, nous rencontrâmes un homme mort de faim : il était extrêmement amaigri. Quelqu'un de mes gens, s'étant éloigné, trouva toute une troupe d'esclaves le cou dans des fourches et abandonnés faute de moyens de subsistance : ils étaient si faibles qu'ils ne savaient parler ni dire d'où ils venaient; quelques-uns d'entre eux étaient extrêmement jeunes.

« Je vis une autre personne attachée à un arbre et morte . c'était un désolant spectacle... »

temps avant sa mort, de rendre compte de la traite de l'homme dans l'est de l'Afrique, j'ai dû rester très-loin de la vérité, de peur d'être taxé d'exagération ; mais à parler franchement, le sujet ne permet pas qu'on exagère. En surfaire les calamités est une pure impossibilité. Le spectacle que j'ai eu sous les yeux, incidents communs de ce trafic, est tellement révoltant, que je m'efforce sans cesse de l'effacer de ma mémoire. Je parviens à oublier, avec le temps, les souvenirs les plus pénibles ; mais les scènes de la traite se représentent malgré moi et, au milieu de la nuit, me réveillent en sursaut, frappé d'horreur par leur vivacité. »

Qu'on ne pense pas que ce soient là des récits d'un temps passé; des témoignages d'hier, ceux du missionnaire Horace Waller et du lieutenant de la marine royale d'Angleterre Young, par exemple, les confirment de point en point. La traite continue de sévir dans ces contrées, particulièrement favorisées par la nature, avec une fureur exceptionnelle; la famine et les épidémies qui lui servent de cortége, complètent son œuvre. Les esclaves, les uns enlevés par force, les autres achetés — la valeur d'un adulte est ici de 2 fr. 50 c. en indienne — s'en vont en troupeaux nombreux comme des armées, les uns au midi, chez les Cafres, les autres au nord, vers Zanzibar, les autres encore à l'est, au Mozambique, non sans semer la route de leurs ossements. Le consul Elton constate que la mortalité dans les caravanes d'esclaves qui vont de Quilca au nord, est de 25 p. c. Le lieutenant Young déclare qu'il a vu le sol couvert de milliers de squelettes. Il vit lui-même une pauvre femme chargée d'un enfant et

d'un fardeau; comme elle ne pouvait suffire à cette double tâche, on lui prit son enfant qu'on tua en le précipitant contre un arbre. Le sort des esclaves entre les mains des marchands arabes et même des planteurs portugais qui, il ne faut pas l'oublier, dit Horace Waller, sont pour la plupart des forçats condamnés à la déportation, est extrêmement dur; il est vrai que le gouvernement portugais vient de prendre, à l'égard de ces derniers, d'énergiques mesures et que l'année prochaine expire le délai fixé pour l'émancipation des noirs dans les colonies de ce pays. En attendant, des légions d'indigènes continuent d'alimenter la traite. Le consul général Rigby évalue à 19,000 le nombre des Nègres qui sont exportés chaque année de la région du Nyassa vers le nord; le lieutenant Young dit que 20,000 esclaves ont traversé le lac en 1875, se dirigeant vers l'est; le missionnaire Mullens ajoute que 6,000 esclaves au moins sont transportés annuellement à travers le canal de Mozambique vers Madagascar [1]. Faut-il s'étonner après cela que la dépopulation fasse d'effrayants progrès dans ces belles contrées qu'avec l'aide de l'Europe, un peu de sécurité et de paix couvrirait bientôt de florissants villages, peut-être d'opulentes cités?

On a cru jusque dans ces derniers temps que la traite ne dépassait pas, dans l'Afrique centrale, les rivages immédiats des lacs Tanganyka et Nyassa : le

[1] La reine de Madagascar, cédant aux instances des représentants des puissances européennes, vient de proclamer solennellement l'abolition de l'esclavage dans ses possessions.

récent voyage du capitaine Cameron a prouvé que c'était une erreur. Il existe au cœur même du continent un troisième foyer de l'infâme trafic, où ses ravages ne sont guère moins considérables que sur la côte même. Les grands États des Kassongo, des Muata Yamvo sont le théâtre de chasses infernales dont les produits s'écoulent vers le midi en échange de l'ivoire et arrivent parfois jusque dans le voisinage de l'Atlantique. Des Arabes et des aventuriers qui usurpent assurément la nationalité portugaise comme le nom de chrétien, dont ils sont également indignes, sont les organisateurs de ces chasses. Ils s'adressent aux chefs indigènes qui, pour quelques fusils, leur prêtent des soldats afin d'aller détruire autant de villages et de capturer autant d'esclaves qu'il leur plaît. Cameron, qui fut témoin des hideux exploits de deux de ces brigands nommés Alvez et Coïmbra, ne trouve pas d'expression assez forte pour flétrir leur atroce brutalité. Il vit ce dernier, parti avec une troupe armée de 150 hommes, revenir au camp amenant cinquante-deux femmes liées ensemble par groupes de 17 à 20 têtes. « Quelques-unes portaient leurs enfants ; d'autres étaient dans un état de grossesse avancée ; toutes étaient chargées de tissus et d'objets volés. Épuisées de fatigue, les pieds en sang, les malheureuses étaient couvertes de plaies et d'escares, indices de la cruauté des monstres qui se disaient leurs maîtres. Il faut avoir été témoin de ce spectacle déchirant pour se faire une idée de la ruine et de la destruction d'existences humaines, causées par la capture de ces femmes... Dix villages au moins de 100 à 200 habitants chacun, représentant une popula-

tion de 1,500 hommes, avaient été anéantis. En supposant qu'une partie d'entre eux se fût évadée vers les villages voisins, le plus grand nombre avait incontestablement péri dans les flammes de ses demeures incendiées; d'autres avaient succombé aux coups de fusil en essayant de sauver les femmes et les enfants, ou s'en allaient mourir de faim dans les jongles, à moins que les bêtes fauves ne terminassent plus vite leurs souffrances. »

Qu'on juge par ces paroles ce qu'il en coûte d'existences pour former une de ces caravanes. Celle d'Alvez comprenait 1,500 têtes et mit deux heures à défiler. « Femmes et enfants, surchargés et les pieds en lambeaux, étaient frappés sans relâche par leurs bourreaux. Arrivés au camp, ils n'y trouvaient pas le repos. Il fallait chercher l'eau, bâtir les cabanes, préparer la nourriture des maîtres; à peine leur restait-il un moment pour s'improviser un abri. Pendant tous ces travaux, les esclaves ne cessent pas d'être enchaînés par groupes; pour aller prendre une cruche d'eau à la rivière, pour couvrir un toit de feuilles, vingt esclaves devaient se déplacer. L'un d'eux avait-il besoin de s'arrêter, toute la troupe faisait halte; tombait-il, cinq ou six roulaient avec lui à terre. » Joignez à ces misères les sévices et les outrages. Cameron parle avec une indignation profonde des actes des scélérats qu'il lui fallut accompagner pendant de longues semaines. « On ne saurait imaginer, dit-il, à moins de l'avoir vue de ses yeux, une cruauté aussi bestiale. » Ces choses se passent jusque sur les frontières des colonies portugaises, à Bihé, à moins de 400 kilomètres de



Convoi d'esclaves en marche.

l'Atlantique. Même au delà de ce point, la route était jalonnée de tombes et de squelettes; des entraves, des fourches encore attachées à des ossements blanchis couvraient le sol, et des instruments de torture, accrochés depuis peu aux arbres du chemin, attestaient que la traite sévissait toujours dans ces contrées [1].

Voilà le spectacle que présente depuis plusieurs siècles le plateau central de l'Afrique sur une étendue d'environ un million de kilomètres carrés. En combinant le mouvement d'exportation qui existe au cœur du continent avec celui qui s'est organisé sur les rives des grands lacs, on arrive à un total d'au moins 50,000 captifs, enlevés chaque année de ces régions. L'Afrique centrale, qui comporte, d'après sir Bartle Frere, un développement indéfini, qui peut devenir le pendant de l'Inde, est comparable à un vaste entrepôt de travail d'où la main-d'œuvre s'écoule sans cesse dans toutes les directions par le trafic de l'homme. « L'Afrique — ajoute Cameron — perd le meilleur de son sang par tous les pores. Un pays riche, ne demandant que du travail pour devenir l'un des premiers marchés producteurs du monde, voit sa population, déjà bien insuffisante pour ses besoins, décimée journellement par la traite et les guerres intestines. Si l'état actuel des choses se prolonge, ce pays se recouvrira graduellement de forêts et de jongles et deviendra de plus en plus impénétrable aux marchands et aux voyageurs. C'est une tache pour la civilisation tant vantée du XIXe siècle [1]. » L'Angleterre, il est vrai, a fait de

[1] *Across Africa*, vol. II, pp. 136, 147, 168, 256, etc.

récents efforts pour enrayer le mal ; les traités qu'elle a conclus en 1873 et 1875 avec le sultan de Zanzibar et quelques autres souverains de la côte orientale, ont exercé à certains égards une influence bienfaisante ; mais le but essentiel n'a pas été atteint. L'exportation maritime n'a décru qu'au profit de l'exportation continentale ; le trafic, en refluant vers l'intérieur, paraît même avoir gagné en intensité et brave, en se dirigeant par les voies de terre, la surveillance des agents comme l'action des croisières de la Grande-Bretagne.

Les chiffres qui viennent d'être cités, bien qu'ils correspondent aux estimations les plus basses, dispensent de tout commentaire. Ils portent à 100,000 le nombre des Nègres que la traite ravit annuellement à l'Afrique. Cette somme équivaut aux pertes d'un grande guerre ; ce qui la rend plus effroyable, c'est qu'elle n'est elle-même qu'une fraction d'un total bien autrement considérable. Livingstone assure que la quantité des esclaves atteignant la côte ne représente que la cinquième partie, dans certaines régions même où la résistance est plus énergique, que la dixième des victimes réelles de la traite. Les autres succombent dans l'attaque des villages, dans les massacres et les incendies qui les accompagnent, ou périssent le long des routes, pendant la marche des convois et à bord des bateaux. On a pu juger par les détails qui précèdent si cette appréciation est exagérée. La destruction de la vie humaine s'élèverait ainsi, chaque année, à environ 500,000 personnes. D'après sir Bartle Frere, ce minimum est dépassé de beaucoup ; le supérieur de la mission catholique de l'Afrique centrale évaluait même

à un million d'hommes le chiffre des pertes que le trafic des esclaves inflige annuellement aux populations africaines[1]. Ces estimations cessent d'étonner, quand on songe que la traite s'exerce sur un territoire aussi étendu que toute l'Europe, habité par environ quatre-vingts millions de Nègres.

Une circonstance qui contribue encore à rendre la traite plus meurtrière, c'est qu'elle sévit principalement sur les femmes et les enfants. C'est un fait attesté par tous les voyageurs et confirmé par les officiers de marine : la plupart des esclaves capturés et libérés par les croisières sont des enfants et des jeunes filles. Ce système est invariablement suivi par tous les négriers, dans quelque région qu'ils excercent leur infâme industrie. Nachtigal le constate dans le Soudan, Schweinfurth et Baker dans la vallée du Nil, Horace Waller sur les rives du lac Nyassa, Cameron et Stanley dans l'Afrique centrale, Livingstone partout. Schweinfurth a vu des cantons entiers du Dar-Fertit complétement dépeuplés par l'enlèvement systématique de toute la population féminine. L'adulte mâle est considéré comme un article de rebut; ou il résiste et fomente l'esprit de rébellion, ou il devient malade et meurt de chagrin en route. C'est pour cela qu'on préfère tuer les hommes sur place ou les disperser dans les bois. Livingstone a été témoin de l'effroyable mortalité des adultes dans les convois; en revanche, les enfants, filles et garçons, qu'on choisit de préférence entre neuf et seize ans, supportent mieux des souffrances que

1 J. Cooper, *the lost Continent*, p,

n'aggravent pas chez eux les douleurs morales. Ces indications jettent un jour plus triste encore, s'il est possible, sur le caractère de ce trafic et le but qui lui est assigné.

Où s'écoule en dernier lieu ce flot, sans cesse renouvelé, d'esclaves? Après la suppression de tous les grands marchés coloniaux[1], il ne reste plus guère, en dehors de la part absorbée par l'Afrique elle-même, que ceux de l'Orient.

L'Égypte, l'Arabie, la Turquie, la Perse et Madagascar : tels sont désormais les pays de destination de cette marchandise humaine. Dans cette dernière île, l'esclavage vient d'être aboli; c'est donc à peu près exclusivement au profit des contrées musulmanes de l'Orient que l'Afrique continue d'être mise à feu et à sang. Loin d'y diminuer, la demande ne fait que s'accroître : la recrudescence, par exemple, de l'esclavage en Égypte pendant ces dernières années est un fait certain. On dirait qu'à mesure que leur vitalité propre s'éteint, les sociétés musulmanes éprouvent un plus grand besoin de bras étrangers. Le Nègre ne se propage pas, d'ailleurs, dans les contrées de l'Orient; la deuxième génération est rare, la troisième n'existe pas. Qu'on ajoute l'affreuse pratique, maintenue en Turquie et en Égypte, de la castration, qui tue deux sur trois des malheureux enfants qu'on soumet à ce supplice, et l'on comprendra cet appel, toujours nouveau, toujours pressant, au sang africain.

[1] L'esclavage disparaîtra totalement l'année prochaine dans les colonies portugaises ; l'Espagne ne tardera plus sans doute à en assurer la suppression complète dans l'île de Cuba.

Au moins ce sang a-t-il servi à soutenir la race, à féconder le sol de ces contrées? Nullement. Par les désordres moraux et physiques qu'il entraîne, l'esclavage est devenu l'une des causes essentielles de la décrépitude et de l'énervement des États orientaux. Son caractère est purement domestique; les hommes desservent les offices intérieurs de la maison, les femmes et les enfants peuplent les harems. En Turquie comme en Égypte, l'esclave n'est pas employé aux travaux industriels ou agricoles; il n'est qu'un objet de luxe. Sa valeur en est d'autant plus grande; le Nègre qui vaut 2 fr. 50 c. sur les bords du lac Nyassa, 40 francs sur le Haut-Nil, 250 francs à Khartoum, se vend au Caire, à Constantinople, à Salonique, pour 500 à 1,500 francs. Voilà ce qui stimule les arrivages et convertit tous les ports de l'Orient en marchés clandestins d'esclaves. La loi prohibe, il est vrai, les ventes publiques; mais comme l'institution de l'esclavage est légale, elle tolère le trafic à huis clos et sanctionne les contrats privés. La conséquence de ces faits, c'est que la traite des Circassiens et des Géorgiens fleurit autant que jamais et que celle des Nègres s'est même développée dans ces dernières années.

Il est grand temps que les nations civilisées s'associent dans un généreux et puissant effort pour mettre un terme à d'aussi abominables iniquités. C'est une réparation due à un long passé de complicité et d'indifférence; c'est un devoir que leur imposent et la voix de l'humanité et le souci de leur propre avenir. « Que l'Égypte et la Turquie n'affranchissent pas leurs esclaves, c'est une affaire intérieure dans laquelle nous

n'avons pas le droit d'intervenir; mais l'Afrique est un marché qui appartient à tout le monde; on n'a pas le droit d'y porter la guerre, d'y ruiner la population pour la plus grande gloire des harems d'Orient. Les guerres qui désolent l'Afrique, viennent du dehors; c'est le brigandage des chasseurs d'esclaves qui les allume et les nourrit. Voilà ce que les peuples chrétiens ont le droit d'empêcher. Ils peuvent défendre la liberté de l'Afrique, comme autrefois ils ont défendu la liberté des mers. Personne n'a le droit de dévaster une terre qui fait la quatrième partie du monde et qui offre à l'Europe et à l'Amérique un marché dont elles ont besoin. Si la pitié ne suffit pas pour animer les peuples chrétiens, qu'ils songent à leurs intérêts[1]. » Ainsi s'exprime M. Ed. Laboulaye; un voyageur célèbre, le Dr Schweinfurth, tient le même langage : « De nos jours, dit-il, l'Afrique ne peut plus rester à l'écart; nous avons besoin d'elle, besoin de ses marchés, de ses efforts. Cette terre colossale doit participer au labeur commun, produire et prendre part au commerce du monde. Pour cela, il ne faut plus d'esclavage[2]. » Sans la suppression absolue de la traite, toute ten-

[1] *Un continent perdu*, par Jos. Cooper. Paris, 1876. Préface de M. Ed. Laboulaye. Dans une nouvelle publication parue sous le titre : *Turkey and Egypt, past and present in relation to Africa*, London, 1876, M. Jos. Cooper demande que les puissances fassent de la suppression de l'esclavage l'un des articles de la paix à intervenir entre la Russie et l'empire ottoman. L'Égypte — comme il a été dit ci-dessus — vient de faire un progrès dans ce sens; un traité pour la répression de la traite et l'abolition de l'esclavage a été signé, le 4 août dernier, entre elle et la Grande-Bretagne.

[2] *Au cœur de l'Afrique*, trad. Loreau, t. II, p. 368.

tative de faire pénétrer la civilisation en Afrique serait, au surplus, infructueuse; là a été l'écueil des entreprises passées, là est encore la pierre d'achoppement des fondations nouvelles [1]. En installant à perpétuité la guerre étrangère et civile au cœur de l'Afrique, la traite y étouffe tout germe de progrès et replonge sans cesse dans la barbarie les sociétés qui commençaient à en sortir. Les profits de l'odieux trafic sont d'ailleurs si énormes qu'ils empêchent l'établissement de tout commerce légitime; les négociants honnêtes ne sauraient écouler leurs produits, les indigènes n'ont nul intérêt à accroître les leurs, et l'étranger risque presque partout d'être pris pour un ennemi [2]. Voilà l'œuvre de la traite; voilà aussi pourquoi l'Afrique est restée, depuis quatre siècles, stationnaire et, sauf sur quelques points du littoral, n'a pas fait un pas dans les voies de la civilisation.

[1] « Toutes les idées philanthropiques, ayant pour objectif la constitution du commerce en Afrique et l'amélioration de la race noire, resteront à l'état d'utopie, tant que la traite n'aura pas cessé d'exister. » Sir Sam. Baker, *Ismaïlia*. Trad. Vattemare, p. 409.

[2] « Le fait d'avoir été enlevés par des chasseurs d'esclaves détruit chez les indigènes toute espèce de confiance; ils s'imaginent pour la plupart qu'on va les transporter dans quelque pays lointain. On leur a menti tant de fois que, pour eux, la vérité est devenue un vain mot; accoutumés aux brutalités, ils ne comprennent plus la bienveillance qu'ils attribuent au désir de tromper. » Baker, *Ibid.*, p. 83.



SECONDE PARTIE

LA CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE

DE BRUXELLES

CHAPITRE V

LA CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES. — SON PROGRAMME ET SON BUT. — LES STATIONS INTERNATIONALES EN AFRIQUE.

Quelque restreint que soit le cadre, quelque sobriété qu'il ait fallu mettre dans les détails du tableau qui précède, il légitime néanmoins, dans ses traits généraux, les trois conclusions suivantes qu'il importe de mettre en pleine lumière :

1° L'Afrique, dans son extension à travers trois zones, offre, grâce au relief de son sol et à la distribution de ses eaux, les conditions d'habitabilité les plus diverses; elle n'est absolument impénétrable sur aucun point; elle est riche en productions de toute nature et

possède en abondance toutes les ressources qui sont la base matérielle de la civilisation;

2° Les populations africaines, tant les Berbères du Nord que les Nègres du Centre et du Sud, ne sont ni impropres ni hostiles à toute culture. Le christianisme, la science, le commerce peuvent transformer leur état social. Le phénomène qui s'est produit en Amérique, ne se renouvellera certainement pas en Afrique. Les Nègres ne disparaîtront pas comme les Indiens, au contact d'une civilisation supérieure; ils seront plutôt entraînés par elle[1]. Les progrès qu'ils ont réalisés déjà dans les conditions les moins favorables, sont une garantie pour l'avenir. Nul ne saurait sans doute assigner le terme où l'éducation pourra les conduire, mais c'est un fait assuré que cette éducation est possible[2];

3° Si, pendant quatre siècles, les connaissances de l'Europe relativement à l'Afrique et à la condition des peuples qui l'habitent sont demeurées stationnaires, la cause principale, sinon unique, en est l'existence du commerce des esclaves. La traite est l'ennemie et l'écueil de tout progrès; elle se maintient, elle s'étend encore

[1] Les Cafres comme les Betschuana s'accroissent en nombre dans les contrées de l'Afrique du Sud où ils sont en contact avec les Européens. En 1840, il y avait 50,000 Zoulou dans la colonie de Natal; en 1874, on en comptait 282,783. C'est que, indépendamment de la traite, la présence des Blancs empêche quantité de guerres intestines. (Merensky, *Beiträge zur Kenntniss Süd-Afrika's*, p. 117. Berlin, 1875.)

[2] Peschel, dans son *Traité d'ethnographie*, cite ce trait de génie d'un nègre Veï qui est parvenu à réduire en alphabet distinct l'idiome parlé par ses concitoyens. Il avait été, il est vrai, élevé par des Européens; mais cette circonstance montre précisément à quel point le Nègre est capable de recevoir et d'utiliser l'enseignement.

de nos jours, malgré la proscription solennelle dont l'ont frappée, à diverses reprises, toutes les nations civilisées. L'heure est venue de donner une sanction efficace et universelle à leurs déclarations comme à leurs engagements. Tout effort pour civiliser les populations de l'Afrique doit avoir pour objectif immédiat l'extinction de la traite, non-seulement dans ses manifestations directes, mais aussi dans le principe qui l'alimente et qui n'est autre que l'institution de l'esclavage, tant dans les États musulmans de l'Orient que chez les Africains eux-mêmes.

Ces trois vérités fondamentales expliquent toute l'œuvre de la Conférence, parce qu'elles ont été le point de départ et la règle de ses travaux. La possibilité de « planter définitivement l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique centrale » — ce sont les propres expressions de la harangue royale d'ouverture [1] — n'a pas été mise un instant en doute. Le débat s'est porté immédiatement sur les moyens pratiques d'exécution et, sur ce terrain, la Conférence a eu successivement à examiner ce qu'il convenait de faire en Afrique, ce qu'il y avait lieu de proposer à l'Europe.

La création d'un système de stations permanentes, réparties sur divers points du continent africain, a été le premier de ces moyens que la Conférence a eu à examiner. En proposant leur établissement, le Roi des Belges définissait en même temps, dans son discours, leur triple caractère : elles devaient être à la fois *hospi-*

[1] *Voir* le texte de ce document à l'Appendice, II.

talières, scientifiques et *pacificatrices*. Cette combinaison n'a pas soulevé la moindre objection. Les célèbres voyageurs qui assistaient à la réunion de Bruxelles se sont trouvés unanimes pour déclarer que l'existence de telles institutions rendrait à leurs successeurs d'inappréciables services et avancerait activement l'œuvre de l'exploration scientifique. L'un d'entre eux, M. Rohlfs, a même fait observer que les Anglais avaient déjà fondé, sous la forme de missions religieuses ou de postes diplomatiques, quelques établissements du même genre, sur des bases, il est vrai, beaucoup plus modestes que celles qu'on peut attendre d'une Association internationale. On a prévu, sans doute, des difficultés de plus d'une espèce, mais personne ne les a crues insurmontables.

Quelle mission auront à remplir ces stations? Elle sera d'une triple nature, correspondant aux buts multiples que la Conférence s'est proposés en décidant leur création.

Mais avant d'aborder cet objet, une explication est nécessaire. La Conférence de Bruxelles n'a pas pris des mesures pour organiser elle-même des expéditions scientifiques, mais elle ne s'est pas interdit de diriger de ce côté ses efforts. Si ses ressources se développent, si la solution de quelque problème paraissait essentielle à ses fins, elle pourrait certes, sans sortir de son programme, ou accorder des subventions à des voyageurs, ou même en expédier à ses frais. Cette tâche reste subordonnée aux éventualités de l'avenir; dans les conditions actuelles, la Conférence a cru pouvoir l'abandonner aux gouvernements, aux sociétés de

géographie, surtout à l'initiative privée, qui a paru jusqu'ici la plus heureuse et la plus féconde. L'expérience, en effet, a démontré que les expéditions nationales, pourvues d'un personnel nombreux et d'un grand train de bagages, ne réussissent guère; l'armée de porteurs qui leur est nécessaire, la difficulté de l'approvisionner, d'y maintenir l'ordre et la discipline, tels sont les écueils où toutes vont échouer. Les découvertes les plus remarquables, les campagnes les plus hardies ont été, au contraire, l'œuvre de voyageurs isolés; il est vrai que dans cette voie les obstacles et les dangers ne font guère défaut non plus, que les résultats sont généralement incomplets, que l'insuffisance des ressources ou l'épuisement des forces contraint souvent d'interrompre les explorations en plein cours de succès; mais c'est précisément ici que va intervenir l'Association internationale. En traçant un plan commun d'investigation, elle coordonne les entreprises individuelles, y introduit l'unité et l'ensemble, prévient les pertes de temps et de forces; en créant des stations dans l'intérieur de l'Afrique, elle soutient le voyageur dans sa course, lui donne plus de sécurité et le met à même de rapporter directement à son but tout ce qu'il possède d'énergie et de constance.

Les stations permanentes qui seront fondées sur le sol de l'Afrique, seront donc avant tout des postes hospitaliers. Elles ne seront ni le but ni le terme des expéditions nouvelles; elles ne précèdent pas l'exploration, elles la suivent. Établies d'abord sur le littoral, elles s'avanceront progressivement vers l'intérieur, en assurant, autant que possible, derrière elles, les com-

munications régulières avec la côte. Il se formera ainsi des bases d'opération qui, peu à peu, en se reliant, deviendront des lignes, finalement des routes. Les voyageurs partiront, en général, des stations pour pénétrer au cœur du pays; celles-ci leur serviront d'appui pour assurer ou éclairer leur marche, d'entrepôt pour compléter ou renouveler leurs provisions, leurs moyens d'étude et d'échange, d'infirmerie en cas de maladie, de refuge sur lequel ils puissent se rabattre en cas de danger. Le dénuement et les privations, les souffrances physiques et morales, qui ont infligé de si dures épreuves aux Livingstone, aux Rohlfs, aux Nachtigal, aux Schweinfurth, aux Cameron, aux Stanley, et les ont forcés tant de fois de renoncer à étendre leurs découvertes, seront moins à craindre. Dans les stations, les explorateurs deviendront les hôtes de l'Europe; ils pourront s'y reposer de leurs fatigues et attendre le moment propice pour reprendre leur course; leurs forces de résistance et de persévérance s'en accroîtront dans une large mesure et le but final de leurs travaux sera sensiblement rapproché.

Si la mission des stations est avant tout hospitalière, il s'en faut qu'elle se borne là : elle est également scientifique. Chaque poste deviendra naturellement un centre d'études et de recherches de toute nature sur le caractère et l'aspect du sol, les productions, le climat, les populations qui l'entourent, leurs besoins, leurs ressources, etc. Le voyageur trace sa ligne dans l'inconnu; la station rayonne, dans un diamètre restreint sans doute, mais en épuisant d'autant mieux le cercle qu'elle commande. Ce sera à la fois un petit observa-

toire et un musée, où s'accumuleront les observations et les collections, au profit de la science d'abord, à l'avantage du commerce, de l'industrie, de la civilisation plus tard.

Pour satisfaire à ces multiples exigences, les stations devront recevoir un outillage assez compliqué, se procurer des approvisionnements de toute espèce. Ce n'est pas assez de suffire à leurs propres besoins; elles auront à prévoir ceux des voyageurs qu'il leur incombera de ravitailler. Aux caractères de poste hospitalier et d'observatoire scientifique viendra se joindre celui d'un dépôt ou magasin, renfermant les objets les plus indispensables aux voyageurs africains : des cartes et livres spéciaux, des instruments astronomiques et physiques, des médicaments et vêtements, des marchandises et des fonds, etc.

Servir la science et les hommes qui s'en font les apôtres : telle sera donc la mission immédiate, essentielle des établissements qui vont être créés en Afrique : il s'en ajoutera bientôt une autre non moins importante, celle de répandre les lumières de la civilisation parmi les peuples indigènes. La Conférence n'a discuté ni réglé le détail de toutes ces questions; elle a réservé ce soin à la direction centrale qu'elle a constituée avant de clore ses travaux; mais sa pensée générale a été très-claire, très-nette à cet égard. Le Roi l'a formulée avec éclat en ouvrant la première séance de l'assemblée, qui, de son côté, n'a pas cessé d'être animée du même esprit. Les stations seront donc également *civilisatrices;* elles seront des instruments de progrès, des garanties

de paix pour les populations qui les verront s'établir au milieu d'elles. A ce point de vue, la tâche de ces établissements prend une extension considérable, acquiert une portée lointaine.

Ce serait sans doute dépasser le but, surcharger le rôle, déjà fort compliqué, des stations, que de vouloir qu'elles initient directement les Nègres aux arts de la civilisation. Elles ne peuvent être, au sens strict du mot, des écoles professionnelles, des ateliers d'apprentissage; mais par le fait seul de leur présence, par l'exercice journalier, sous les yeux des indigènes, de quelques industries élémentaires, par le contraste de l'existence européenne, de ses usages, de ses mœurs, de ses travaux, avec la rudesse de la vie sauvage, il s'organisera un enseignement de fait, une éducation pratique dont les résultats ne laisseront pas d'être importants. Peu à peu, par l'attraction irrésistible qu'exercent la science sur l'ignorance, la force sur la faiblesse, des groupes de populations s'établiront autour des stations et prendront, sous leur influence, l'aspect de sociétés mieux ordonnées [1]. Les dissensions et les luttes intes-

[1] Cameron s'est souvent expliqué d'une façon très-nette sur ce point important. « Si l'on fonde des missions, dit-il, que ce soient des missions *industrielles*. Tous les missionnaires doivent être de vrais *gentlemen;* mais il faudrait des agents subalternes qui pussent instruire les indigènes, des forgerons, des charpentiers, des agriculteurs, etc. Ces hommes devraient être choisis avec le plus grand soin et discernement. Il sert de peu de se borner à enseigner aux indigènes la lecture et l'écriture; ils ne transmettent pas ces connaissances, n'élèvent pas le niveau intellectuel de leurs frères et deviennent à certains égards impropres à retourner parmi les leurs. Mais s'ils ont appris des métiers, ils y initieront d'autres, et possédant le moyen de gagner leur existence et de vivre avec plus de confort que



Halte sous un baobab.

tines, si fréquentes entre les tribus, si fatales à la vie et à la liberté de leurs membres, pourront être étouffées ou restreintes. Par son prestige, par les services qu'il sera appelé à leur rendre, le chef de la station deviendra insensiblement un arbitre qui fera régner parmi elles la paix et la concorde.

Cette tâche conduira à une autre plus utile encore aux intérêts de la civilisation. Si les établissements européens, comme on cherchera certainement à le faire, doivent être échelonnés de préférence sur le chemin habituel de la traite, ils pourront entreprendre d'organiser efficacement contre elle la défense des indigènes et de barrer la route aux convois d'esclaves. La difficulté ne sera pas si grande qu'on pourrait le croire tout d'abord. Il suffira presque toujours de procurer aux Africains des armes à feu pour détruire l'unique supériorité que les traitants possèdent sur les Nègres dont ils font aujourd'hui leurs victimes. Le lieutenant Young, qui s'est illustré par la fondation de la mission de Livingstonia, a déclaré qu'avec six Anglais et un bateau à vapeur, il se faisait fort d'intercepter la traite dans ces parages. Et de fait, le passage des esclaves qui était, à l'extrémité méridionale

leurs voisins, ils contribueront à élever ceux-ci et fonderont dans leurs pays respectifs un foyer de christianisme naissant et de civilisation. » Citation de Cooper, *The lost Continent*, p. 91.

« Partout où apparaît une ombre de protection, — dit ailleurs le même voyageur — les indigènes tendent à se grouper alentour ; les naturels et les esclaves libérés se rassemblent toujours aux endroits où s'établit un gouvernement fort et où ils sont sûrs de trouver du travail plutôt que de vivre au hasard de ce qui leur tombe sous la main. » *Royal Commission on fugitive Slaves*, Minutes of evidence, p. 63.

du lac Nyassa, de 10,000 personnes par an, tombait à *trente-huit* un an après l'établissement de cette colonie. La poltronnerie des voleurs d'hommes est, en effet, au témoignage de tous les voyageurs, égale à leur inhumanité : il ne faudra pas un bien grand déploiement de forces pour les tenir à distance.

Ici surgissent quantité de questions plus sérieuses, plus complexes les unes que les autres. Les stations auront-elles un personnel nombreux et armé ? Recevront-elles un caractère national, international ou mixte ? Leur organisation restera-t-elle strictement circonscrite dans le domaine de la civilisation et de la science, où doit-elle se développer, en outre, dans le sens religieux et commercial ? La solution de la plupart de ces questions est réservée à l'avenir; la Conférence n'en a pas fait l'objet d'un débat spécial; sa pensée, toutefois, s'est manifestée d'une façon assez claire pour n'admettre aucune hésitation sur les bases essentielles de l'œuvre.

Ainsi, les stations n'auront pas d'appareil militaire; elles seront établies dans des conditions simples et aussi peu dispendieuses que possible. Sir Bartle Frere a bien défini le principe de leur activité : elles agiront en toute circonstance par la douceur, par la persuasion, par l'ascendant naturel que crée la supériorité de l'homme civilisé. Dès lors, le personnel n'aura guère besoin d'être fort considérable : un chef, qui devra être à la fois un homme d'action et un homme de science soit théorique, soit technique, un médecin-naturaliste, peut-être un astronome-physicien, cinq ou six artisans

habiles et versés dans des professions diverses, pourront suffire dans la plupart des cas. Rarement le personnel dépassera, dans les conditions normales, dix à douze hommes; sur bien des points, un premier établissement devra même rester en dessous de ce chiffre.

Quant au second problème, le point de vue international a dominé la Conférence; mais celle-ci n'a entendu évidemment exclure ni contrarier aucune initiative généreuse.

Le même esprit a présidé à la solution de la troisième question. Sir H. Rawlinson et le vice-amiral de la Roncière-le Noury ont émis, à cet égard, des vues très-justes qui répondaient au sentiment de la Conférence. « Il ne faut pas donner aux stations, a dit le premier, un caractère exclusivement religieux, politique ou commercial; ce seraient des centres de renseignements, des postes hospitaliers, des foyers de civilisation. » — « Les missions religieuses, a ajouté le second, qu'il ne faut pas organiser directement, mais qui suivraient les stations, seraient d'un utile concours. Les relations commerciales, qu'il est d'un intérêt général de créer et d'étendre, tendent au même but. » D'après ces termes, les établissements qu'il s'agit de créer porteront un cachet purement laïque; le concours de toutes les nations n'en comportait pas d'autre; ils ne s'imposent aucune mission religieuse, ils ne représentent aucune confession, aucun culte.

Mais cette abstention ne procède ni de l'indifférence, ni du scepticisme. Loin d'être hostiles à la prédication de l'Évangile, la plupart des membres de la Conférence

ont été d'avis que cette prédication serait hautement salutaire, qu'elle pourrait devenir le principe le plus actif de la régénération morale des peuples de l'Afrique. L'histoire démontre que le christianisme possède une vertu particulière pour retirer de la barbarie les races incultes et leur faire franchir rapidement les premières étapes de la civilisation. Cette grande et légitime influence ne sera donc pas méconnue; mais la direction en doit nécessairement rester aux mains des Églises chrétiennes. Les essais isolés de propagande faits jusque dans ces derniers temps sur divers points de l'Afrique ont donné des résultats peu satisfaisants; ils pourront être repris dans de meilleures conditions. Les missionnaires seront libres de venir s'établir à côté des stations, d'ériger dans leur rayon des temples et des écoles : à quelque confession qu'ils appartiennent, ils en recevront aide et appui; ils profiteront des rapports créés, des progrès déjà accomplis et pourront contribuer efficacement à les consolider, à les étendre.

Ce principe est d'application générale. En limitant le champ de leur action propre, afin de la rendre d'autant plus efficace, les stations n'excluent pas les autres initiatives; elles les provoquent plutôt et les couvrent de leur patronage. C'est en ce sens que se résout aussi la question des rapports économiques. Des établissements internationaux ne sauraient pas plus être des comptoirs qu'ils ne sont des missions; mais la Conférence a été si loin de méconnaître l'importance de la question commerciale qu'un de ses membres les plus distingués, M. le Dr Nachtigal, a pu dire que « c'est par

le commerce qu'on civilisera le mieux l'intérieur de l'Afrique. » Le capitaine Cameron vient d'exprimer dans une circonstance toute récente les mêmes vues[1]. Il s'agit ici, à la vérité, non des opérations qui se pratiquent, depuis plusieurs siècles, sans avantage notable pour personne, sur les côtes africaines, mais du grand commerce, représenté par de puissantes sociétés et poursuivant d'autres buts qu'un profit immédiat et privé. L'esprit d'entreprise n'a rien à perdre à cette interprétation qui lui trace, au contraire, une plus large carrière ; les stations, sans abdiquer leur tâche spéciale, le seconderaient activement dans cette voie, et lui-même, à son tour, deviendrait pour celles-ci un puissant auxiliaire.

Ces considérations nous rappellent une page extrêmement remarquable et écrite au même point de vue, de la *Géographie comparée* de Ch. Ritter ; ce savant géographe ne les appliquait qu'au Soudan, mais les découvertes ultérieures ont prouvé qu'elles sont d'une vérité générale. « Le commerce, disait-il, ouvre toutes les routes en Afrique, et la civilisation n'y peut pénétrer qu'à sa suite. L'affaiblissement de la domination des Maures dans les États nègres des bords du Niger, offre aujourd'hui aux Européens et au christianisme

[1] « L'établissement d'une ou de plusieurs grandes compagnies, fondées plus ou moins sur le type de l'ancienne Compagnie des Indes, bien qu'il semble que le temps de telles institutions soit passé — l'esprit de notre époque répugne à la concession de pouvoirs souverains à des corps semblables — serait le moyen le plus efficace pour amener l'Afrique centrale sous les influences du commerce et de la civilisation. » Discours prononcé à la réunion de la *British Association*, tenue le 20 août 1877, à Plymouth. — *Geographical Magazine*, IV, p. 247.

l'occasion favorable d'entrer dans le Soudan. Les agents des puissances et des maisons de commerce européennes s'y établiraient beaucoup plus facilement que dans l'Orient mahométan. Les résidents anglais accrédités aux cours du Nord et du Sud, à Mourzouk, dans le Fezzan et à Commassie dans le pays des Aschantis, les colonies du Sénégal et de la Gambie et surtout l'État nègre libre et florissant de Sierra-Leone, sont déjà, si l'on sait en profiter, les premiers pas les plus importants pour arriver à la réalisation de cette idée. Un commerce direct des Européens avec les marchés du Soudan, comme Mungo-Park et ses successeurs essayèrent de l'introduire sur les bords de la Gambie, donnerait plus d'indépendance politique aux États nègres, plus de bien-être aux individus et les affranchirait des Maures et des Arabes. On leur procurerait ainsi des armes à feu pour se défendre, et on donnerait aux missionnaires l'occasion de les convertir et de les civiliser comme à Sierra-Leone. Une conséquence de ces généreux efforts serait l'abolissement complet et successif du commerce d'esclaves à partir de l'intérieur jusqu'aux côtes. Mais il faudrait d'abord lui substituer un autre trafic aussi avantageux pour les princes indigènes, dont les principaux revenus se composent de la chasse aux hommes et des tributs payés en esclaves. Le commerce avec les Européens leur offrirait bientôt des gains et plus sûrs et plus grands. On enlèverait ainsi aux Mahométans le prétexte de la chasse aux esclaves. Car, d'après le Coran, ils regardent comme un devoir de faire la guerre aux idolâtres, et comme un droit de jeter les païens dans l'escla-

vage et dans les fers. Ces entreprises favoriseraient et seconderaient puissamment l'émancipation des Nègres du Soudan, qui ne peut être toutefois le résultat que de leur propre énergie; car l'expérience a prouvé que les opérations maritimes ne pourraient la conquérir, quand même des milliers de généreux particuliers réuniraient leurs souscriptions et leurs efforts, quand même tous les peuples de la chrétienté en auraient pris la résolution [1]. »

Le principe, le caractère, la mission des stations africaines étant bien définis, où convenait-il de les établir tout d'abord? L'examen de cette importante question a rempli toute la seconde séance de la Conférence. Deux projets se sont trouvés en présence : le premier, présenté par le général sir H. Rawlinson, au nom des membres anglais, français et italiens de la Conférence, envisageait particulièrement le but final à atteindre; le second, formulé par M. de Semenow, au nom des membres allemands, autrichiens et russes, se préoccupait davantage des conditions du point de départ. Les membres belges s'étaient abstenus d'opposer un troisième projet aux deux autres, afin de laisser exclusivement — suivant la déclaration faite par le Roi — « l'initiative aux représentants des États dont l'autorité en cette matière est fondée sur une longue expérience et de brillants services ».

Le rapport rédigé par sir H. Rawlinson, sans négliger

[1] Ritter, *Géographie générale comparée*, trad. par E. Buret et Ed. Desor, p. 258. Bruxelles, 1837.

les intérêts de la science, avait une haute portée économique et politique. Il s'agissait d'une ligne continue de communication à établir entre la côte orientale et la côte occidentale d'Afrique, au sud de l'équateur. Cette ligne aurait débouché à l'est dans le voisinage de Zanzibar, à l'ouest à Saint-Paul de Loanda ; des stations ou du moins des agences devaient être alignées le long de son parcours. Deux emplacements étaient désignés dès à présent : Udjiji, sur le lac Tanganyka, et Nyangwe, sur le cours supérieur du Lualaba. De l'artère principale se seraient détachés trois tronçons perpendiculaires, le premier se dirigeant vers l'embouchure du Congo, le second vers les sources du Nil, le troisième allant rejoindre le Zambèze. Ces deux derniers tronçons auraient formé, en se soudant, une grande ligne continue, coupant la première et s'étendant de la vallée du Nil au nord à celle du Zambèze, au midi, à travers les grands lacs. Des bateaux à vapeur lancés sur le Victoria, le Tanganyka et le Nyassa, auraient relié les sections terrestres de la voie [1]. C'était une conception grandiose, où se révélaient le génie, l'esprit d'entreprise propre aux puissantes nations maritimes. Peut-être tenait-elle trop peu compte des difficultés d'un début; ce défaut n'empêche qu'elle correspondait aux fins multiples que s'était proposées la Conférence et qu'elle demeure, si les circonstances en secondent l'œuvre, le programme de l'avenir.

Le rapport présenté par M. de Semenow était conçu

C'est cette ligne que les Sociétés de mission anglaises s'occupent actuellement de créer et dont les deux stations finales existent déjà.

Vue des gisements aurifères de Tati (Transvaal).

sur des bases moins larges; l'intérêt scientifique seul avait manifestement dominé le groupe dont ce rapport exprimait la pensée. Il proposait d'organiser, d'après un plan d'ensemble, l'exploration des régions encore inconnues de l'Afrique centrale en confiant cette tâche à des voyageurs isolés, partant de points opposés et s'appuyant sur des stations de secours. Ces stations devaient être établies à la fois sur la côte, à Bagamojo (près de Zanzibar) et à Loanda, par exemple, ainsi que dans l'intérieur, en suivant à peu près l'itinéraire de Cameron; on désignait les points d'Udjiji, de Nyangwe, etc. Quant à relier ces stations par des voies régulières de communication, on doutait que ce plan fût actuellement réalisable; c'était un progrès à attendre du développement futur de l'œuvre. Ce projet témoignait de vues plus restreintes que celles dont le rapport du général Rawlinson était l'expression, mais il était plus pratique; il se fondait sur une expérience récente et, en concentrant les premiers efforts de la Conférence sur l'exploration scientifique, il n'excluait pas des visées plus lointaines, ni des entreprises plus complexes.

C'est un système transactionnel qui a prévalu. La formule en a été arrêtée par un comité mixte, dont le savant secrétaire général de la Société de Géographie de Paris, M. Maunoir, a été le rapporteur [1]. Ce document constitue la déclaration officielle de la Conférence au sujet de la mission qu'assume l'Association internationale créée par ses soins. Son objet direct

Voir le texte de ce document à l'Appendice, III.

devient l'exploration des parties encore inconnues de l'Afrique équatoriale. Les voyageurs isolés seront les instruments; les stations, les points d'appui de cette exploration. Celles-ci s'établiront d'abord sur le littoral, à Bagamojo, dans le sultanat de Zanzibar, du côté de l'océan Indien; à Saint-Paul de Loanda, dans les possessions portugaises, du côté de l'Atlantique. D'autres stations seront fondées à l'intérieur : à Udjiji, sur la rive orientale du lac Tanganyka; à Nyangwe, sur le Lualaba, à quelque cent lieues de la rive occidentale du même lac; à un endroit à déterminer ultérieurement dans les États d'un des principaux chefs de l'Afrique centrale, Muata-Yamvo.

Ces postes tracent sur la carte, au sud de l'équateur, du nord-est au sud-ouest, une ligne oblique qui correspond exactement, sauf par son point occidental d'aboutissement, à l'itinéraire du capitaine Cameron. La Conférence, reproduisant ici sous une forme mitigée la pensée du groupe anglo-italo-français, exprime, en terminant, le vœu que ces stations se relient entre elles par une ligne de communication « autant que possible continue », que d'autres voies, perpendiculaires à la première, soient ouvertes dans la direction du nord au sud.

Telles sont, en substance, la déclaration de la Conférence et les idées dont elle procède. Ce manifeste ouvre à la science comme à la civilisation une immense carrière; il produira des œuvres glorieuses et fécondes, si toutes les forces appelées à le traduire dans le domaine des faits se pénètrent profondément et s'acquittent avec un zèle soutenu de leur noble mission.

CHAPITRE VI

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR L'EXPLORATION ET LA CIVILISATION DE L'AFRIQUE. — ATTRIBUTIONS ET RAPPORTS DES COMITÉS. — FORMATION DES COMITÉS NATIONAUX ET PREMIÈRE SESSION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE.

Ce n'est pas tout, pour qu'une institution vive et prospère, que d'avoir un programme tracé, un but défini : il lui faut encore des organes appropriés à sa nature, qui la mettent à même de se manifester et d'agir, qui relient en faisceau les forces dont elle dispose, qui apportent dans son action la suite, l'harmonie, l'unité. Ce point essentiel n'a pas échappé à l'attention de la Conférence, il a fait l'objet de ses derniers débats. Les voyageurs et les stations ont pu être considérés comme les représentants et les agents de l'Association sur le sol de l'Afrique; ils y seront, ceux-là les auxiliaires, celles-ci les instruments de ses desseins scientifiques et humanitaires. Mais, dans l'ancien comme dans le nouveau continent, il s'agissait de créer un système d'organisation conçu sur de tout autres bases, à raison d'une mission toute différente. C'est dans son sein même que la Conférence a dû trouver le plan et les premiers éléments de ce système.

Sept nations, qui n'étaient autres que les six grandes puissances européennes et la Belgique, ont eu des délégués à la Conférence de Bruxelles; des circonstances imprévues, des cas de force majeure ont pu rendre quelques-unes de ces délégations incomplètes, sans d'ailleurs en altérer l'esprit[1]. Aucune espèce de mandat public n'était attachée à leur fonction; tous les membres de l'assemblée ont agi, ont parlé en leur nom personnel; mais ils avaient été choisis de manière à représenter fidèlement la direction, tantôt unique, tantôt multiple, de l'opinion des différents peuples en matière de questions africaines. La science, la philanthropie, la politique générale ont eu des députés à ces assises d'un caractère exceptionnel qu'accentuait la présidence d'un roi. Les Sociétés de Géographie de cinq nations étrangères avaient envoyé à Bruxelles leur président ou vice-président; celle de l'Italie, un de ses membres fondateurs. Indépendamment de cet élément, l'Allemagne comptait un groupe de ses plus illustres voyageurs; l'Autriche avait un homme d'État éminent, un philanthrope sympathique à toute idée généreuse, un jeune et courageux voyageur; la France apportait la science théorique comme l'expérience pratique des expéditions africaines; l'Angleterre réunissait, dans dix hommes dont plusieurs d'une célébrité européenne, la science des voyages, la sagesse politique, la charité la plus active et la plus inépuisable.

La députation belge avait une situation et un rôle à part. Elle se concentrait dans la personne du Roi, chef, organisateur, initiateur de l'œuvre. Sa mission

[1] *Voir* le tableau des membres de la Conférence à l'Appendice, I.

spéciale était plutôt en dehors qu'au sein de la Conférence, où la courtoisie lui commandait de s'effacer. Ce n'est pas à dire que sa présence ait dû être stérile au cours des débats. Dans les discussions des comités, dont les procès-verbaux ne gardent pas la trace, les délégués belges ont pu faire valoir des vues, des considérations propres; mais leur action principale devait s'exercer ailleurs : elle a précédé, à certains égards, la réunion de l'assemblée, elle doit lui survivre pour constituer l'un des rouages essentiels dans l'exécution de son programme, si la tâche glorieuse rêvée pour son pays par le Souverain de la Belgique se traduit en réalité, si Bruxelles devient vraiment — suivant sa belle expression — « le quartier général de ce mouvement civilisateur ».

Des éléments constitutifs de la Conférence se dégagent les principes de l'organisme qui doit donner à son œuvre le mouvement et la vie. Cet organisme comprend trois rouages fondamentaux : une commission internationale, un comité exécutif et des comités nationaux. Voici quelles seront la composition, les attributions et les relations de ces divers corps.

La commission internationale est le parlement de l'Association. Elle se compose, aux termes des résolutions arrêtées par la Conférence, des présidents des principales Sociétés de Géographie représentées à Bruxelles ou adhérant à son programme, ainsi que de deux membres délégués par chaque comité national. Bien que, sous ce dernier rapport, elle ne soit qu'une émanation des comités nationaux, la commission

leur est supérieure; elle garde la haute direction de l'Association et tranche toutes les questions essentielles relatives à sa constitution ou à son développement. Le président dispose d'attributions étendues; il reçoit dans l'Association les comités nationaux des pays qui n'ont pas pris part aux délibérations de la Conférence; il peut compléter la commission elle-même en lui adjoignant des membres effectifs et des membres d'honneur. Le but de cette dernière faculté est de proportionner la représentation de chaque pays à son importance, aux services rendus à l'œuvre. Usant de sa prérogative constituante, l'assemblée a déféré la présidence de la commission internationale au Roi des Belges pour la première période de son existence.

La commission ne devant se réunir qu'à des intervalles éloignés, il importait de créer un organe permanent qui la représentât et se chargeât d'en exécuter les résolutions : telle est la mission du comité exécutif. Ce corps se compose du président de la commission internationale qui y siége au même titre; de trois ou quatre membres désignés la première fois par la Conférence, ultérieurement par la commission, et d'un secrétaire général nommé par le président. Ce dernier agent acquiert également, par le fait de sa nomination, siége et voix dans la commission internationale. Les membres du comité sont tenus de répondre en tout temps à l'appel du président. C'est le gouvernement de l'Association, le cœur de l'organisme, d'où part l'action centrale et continue. Aux termes des statuts, il aura pour mission « de diriger les entre-

prises et les travaux tendant à atteindre le but de l'Association et de gérer les fonds fournis par les gouvernements, par les comités nationaux et par des particuliers ».

La Conférence ne pouvait se dissoudre sans constituer cette direction; elle a nommé membres du comité exécutif sir Bartle Frere, M. le Dr Nachtigal et M. de Quatrefages. Sir Bartle Frere est l'un des hommes d'État les plus éminents de l'Angleterre; il s'est illustré récemment par sa mission auprès du sultan de Zanzibar et par la négociation d'un traité destiné à asseoir, sur des bases plus larges, la répression du trafic des esclaves. M. le Dr Nachtigal figure au premier rang des explorateurs de l'Afrique; sa grande expédition au Soudan lui a fait une belle place dans l'histoire. M. de Quatrefages est un des plus savants naturalistes de ce temps; il est actuellement vice-président de la Société de Géographie de Paris.

Les comités nationaux sont le troisième élément du système organisé par la Conférence : c'est la base populaire de l'œuvre, l'instrument de sa propagande, le fondement de ses ressources. Les comités nationaux n'auront pas à se constituer suivant un type uniforme; chaque pays en déterminera à son gré le mode d'organisation; mais partout ils auront une mission identique à remplir. Cette mission ne laissera pas d'être belle et importante. Il s'agira de vulgariser sous toutes les formes les notions relatives à l'Afrique, d'en faire connaître les conditions physiques et ethnographiques, les besoins et les ressources, les splendeurs et les souffrances. Il faudra intéresser aux travaux, aux

entreprises héroïques des voyageurs nombre de personnes dont l'apathie n'a d'autre cause que l'ignorance, attirer les sympathies publiques à des millions d'hommes demeurés exclus jusqu'à ce jour des bienfaits de la civilisation ou ne l'ayant connue que par les maux que lui infligent les plus indignes de ses représentants. Il importera enfin de stimuler l'esprit de sacrifice et de dévouement, de réclamer et d'obtenir de tous un concours pécuniaire généreux et soutenu. La souscription d'Afrique, sous la forme populaire que lui assignait le Roi, peut faire le tour du monde, et jamais millions de la charité n'auraient répandu sur sa surface de semence plus sainte et plus féconde.

Il serait inutile d'entrer plus avant dans les détails de ce système d'organisation[1]; il suffit que les traits généraux en soient bien dessinés et compris. A l'heure où reparaissent au surplus ces lignes, un an après la réunion de la Conférence, l'Association internationale a cessé d'être un simple projet; tous ses organes existent et fonctionnent avec succès. La plupart des maisons souveraines de l'Europe l'ont prise sous leur patronage et secondent sa propagande. Les rois de Suède et de Saxe, les grands-ducs de Weimar et de Bade, le grand-duc Constantin de Russie, l'archiduc Charles-Louis d'Autriche, le prince royal de Danemark ont accepté le titre de membre d'honneur. L'empereur d'Allemagne a mis 25,000 marcs à la disposition du comité national allemand.

[1] *Voir* le texte des résolutions de la Conférence à ce sujet à l'Appendice, IV.



Vue de Free-town (Sierra Leone, côte occidentale).

Ce comité, dont la formation a suivi immédiatement celle du comité belge, s'est constitué le 18 décembre 1876, sous la présidence du prince Henri VII, de Reuss; il compte dès aujourd'hui parmi ses membres le maréchal de Moltke, le prince de Hohenlohe, ambassadeur à Paris; les comtes de Brandenbourg et d'Eulenbourg, les généraux de Stosch et de Voigt-Rhetz, le professeur Lepsius, les voyageurs Nachtigal, Gerh. Rohlfs, Gussfeldt, Bastian, le fabricant Krupp, le Dr Stephan, directeur général des Postes; quantité d'autres personnes notables.

Le comité autrichien existe depuis le 29 décembre 1876; il a été formé par les soins du baron de Hofmann, ministre des finances de l'Empire. Le prince impérial archiduc Rodolphe a accepté le protectorat du comité qui, au 15 juin de cette année, se composait de deux cent cinquante membres; on remarque parmi eux le baron de Sonnleithner, ministre plénipotentiaire; le comte Zichy, le conseiller de Hófstetter, le directeur Scala, le voyageur Marno, l'ingénieur Schaller, M. Chavanne, etc. En Hongrie, le Dr L. Haynald, archevêque de Kalocsa, est à la tête du comité national, dont le prince Philippe de Saxe-Cobourg exerce la présidence d'honneur.

Le roi d'Espagne préside le comité espagnol, constitué au mois de février 1877 et comprenant déjà plus de cent membres; le roi François d'Assise, le duc de Montpensier, le duc de Bailen, le duc de Fernan-Nunez, le comte de Morphy, M. Merry del Val, ministre plénipotentiaire, en font partie, ainsi que d'éminents savants, tels que MM. P. de Gayangos, Ed. Saavedra,

Ch. Ibanez, le marquis de San Gregorio, etc. A New-York, s'est manifesté dès le principe un mouvement remarquable d'adhésion à l'œuvre; un comité s'y organise sous la direction de M. John Latrobe, avec le concours dévoué de M. le juge Daly, de savants distingués et de grands négociants (mai 1877).

La France s'est mise avec une égale ardeur à la tâche; son comité, installé le 24 mai 1877, sous la présidence d'un homme justement célèbre, M. le vicomte Ferd. de Lesseps, renferme des personnalités marquantes appartenant à toutes les classes de la société; il suffira de nommer MM. de Quatrefages, professeur au Muséum d'histoire naturelle; Ed. Laboulaye, sénateur; le vice-amiral baron de la Roncière-le Noury, Levasseur, de l'Institut; Meurand, directeur des consulats; Duval, préfet de la Seine; le géographe Vivien de Saint-Martin, les voyageurs Duveyrier, Abbadie et Grandidier, Maunoir, secrétaire général de la Société de Géographie de Paris; l'éditeur Hachette, etc. Le comité italien, inauguré le 22 mai 1877, par un discours extrêmement sympathique de son président, le prince royal Humbert, promet à l'entreprise commune une coopération active et chaleureuse. Ses quatorze membres fondateurs, parmi lesquels il faut citer les commandants Correnti, Jacini et Negri, les généraux Ferd. Menabrea et E. de' Vecchi, le contre-amiral Acton, occupent un rang élevé dans la science, dans l'administration, la marine et l'armée[1].

[1] Le caractère et le but de l'Association internationale ont été exposés naguère, en termes excellents, à la nation italienne dans un écrit de M. J. Dalla Vedova, professeur à l'université de Rome et membre du

La section néerlandaise s'est constituée sous la présidence du prince Henri des Pays-Bas; parmi ses trente-cinq membres figurent M. Van der Maesen de Sombreffe, ancien ministre des affaires étrangères; le comte de Bylandt et le baron de Gericke, ministre des Pays-Bas à Bruxelles; le professeur Veth, le colonel Versteeg, les bourgmestres d'Amsterdam et de Rotterdam, MM. Van den Tex et Joost van Vollenhoven, des directeurs de grandes compagnies maritimes et commerciales, etc. Le comité portugais s'est réuni la première fois le 17 avril dernier; il est présidé par le vicomte de San Januario, ancien gouverneur général des Indes portugaises; des hommes d'État comme M. Texeira de Vasconcellos, des professeurs comme le Dr Barbosa du Bocage, des marins comme le vicomte de Soares Franco, commandant général de la flotte, lui apportent leur concours.

Les événements politiques ont retardé la coopération de la Russie, où M. de Semenow et le baron d'Osten-Sacken s'occupent d'organiser la branche russe de l'Association. Le comité suisse a été fondé le 24 avril 1877, sous la direction de M. H. Bouthillier de Beaumont; il comptait, dès cette date, cent dix adhérents recrutés surtout parmi les illustrations de la science et de la philanthropie; il suffira de nommer MM. Eug. Delessert, Ed. Desor, A. Humbert, Gustave Moynier, etc. La Belgique — c'était son devoir — a devancé les autres nations dans la formation de son

comité italien. Son travail, publié dans la livraison de juillet de la *Nuova Antologia* de Florence, est intitulé : *La questione Africana e l'Associazione internazionale di Bruxelles.*

comité national; celui-ci a pris naissance le 6 novembre 1876, au Palais de Bruxelles, sous les auspices du Roi des Belges; S. A. R. le comte de Flandre en a accepté la présidence. La composition et les statuts du comité[1] ont paru répondre au but de l'Association; un élan remarquable s'est manifesté dans le pays et a fait affluer les souscriptions qui s'élevaient, au mois d'octobre 1877, à la somme de 410,000 francs et permettaient de disposer, dès l'année prochaine, en escomptant les annuités, d'un revenu de 75,000 francs.

Tous ces comités sont directement affiliés à l'Association internationale et en acceptent la direction. Tel n'est pas le cas de la branche anglaise qui s'est formée au sein de la Société de Géographie de Londres sous la dénomination spéciale de *Fonds de l'Exploration africaine*. Les grands intérêts coloniaux que la Grande-Bretagne possède en Afrique, les obstacles qu'opposent les statuts de la Société de Géographie à tout effort qui n'a pas l'investigation scientifique pour objet exclusif, ont fait préférer de donner à son intervention un caractère purement national; mais en se déterminant à agir seul, le comité anglais reste néanmoins en communauté de vues, en échange d'informations et de correspondance avec l'Association fondée à Bruxelles, dont il entend seconder activement les entreprises[2]. Il lui a donné une preuve récente de ses sympathies en mettant à sa disposition une somme de 250 livres sterling. Le *Fonds africain* est constitué sous le protectorat du

[1] *Voir* ces documents à l'Appendice, VIII et IX.

[2] *Voir* lettre de Sir Rutherford Alcock au *Times*, 16 juillet 1877. Appendice, X.

prince de Galles et la présidence de sir Rutherford Alcock; le capitaine Cameron lui prête, en toute circonstance, l'appui de sa légitime popularité; l'archevêque d'York, le vice-amiral Ommaney, sir Henri Barkly, le colonel Grant, sir Th. Fowell Buxton, M. Ed. Hutchinson se dévouent, avec nombre d'autres hommes éminents, à la même tâche.

La plupart de ces comités ne font que de naître; leurs ressources sont encore restreintes, mais les fonds recueillis en Belgique et auxquels il convient d'adjoindre les contributions de l'Angleterre (6,250 francs), de l'Autriche (5,000 francs) et de la Hongrie (3,000 francs) ont paru suffisants pour permettre d'entamer, sans plus long retard, l'exécution du programme de la Conférence. La Commission internationale a été convoquée à cette fin; elle a siégé au Palais de Bruxelles, le 20 et le 21 juin 1877, sous la présidence du Roi. L'assemblée, où étaient représentées dix nations, a attesté par ses délibérations que l'Association internationale a pris corps, et fait un pas considérable vers la réalisation de ses desseins [1].

Plusieurs résolutions importantes ont été prises au cours de cette session; elles concernent les unes l'organisation et l'emplacement des stations, les autres les voyages d'exploration.

Quant au premier point, la Commission, après avoir décidé que le personnel d'une station se composera d'un chef et d'un certain nombre d'employés choisis ou

[1] *Voir* la composition de cette assemblée à l'Appendice, XI.

agréés par le Comité exécutif, en a défini, d'une manière précise, la mission scientifique et hospitalière. Ces instructions, dont on trouvera plus loin le texte[1], ne font que développer la pensée de la Conférence en cette matière; elles ne visent que la tâche immédiate à remplir dans l'intérêt de la science et des voyageurs qui se dévouent à ses progrès; mais elles n'excluent pas une mission plus vaste, plus féconde encore, tant sous le rapport de la diffusion de la civilisation parmi les Nègres que de la répression du commerce des esclaves. Ce dernier point est même signalé à l'attention particulière des fondateurs de la station; il est en effet d'une importance capitale et doit faire l'objet de leurs préoccupations ultérieures.

La désignation de l'emplacement des stations, faite à grands traits par la Conférence du mois de septembre dernier, a donné lieu depuis cette époque à de multiples négociations; grâce aux offres obligeantes de grandes maisons de commerce ainsi que de simples particuliers, on a pu reporter d'emblée le premier établissement à créer vers la région centrale de l'Afrique. D'après le plan élaboré à ce sujet par le Comité exécutif[2], trois stations à peu près gratuites seraient fondées à Zanzibar, à Bagamoyo ou Saadani sur la côte et dans l'Ouniamuési; ces stations seraient de simples dépôts rattachés à des comptoirs ou à des agences européennes. On atteindrait ainsi le lac Tanganyka, où la Société des Missions de Londres s'occupe en ce moment de créer une colonie à la fois

[1] *Voir* ce document à l'Appendice, XII.

[2] *Voir* ce document à l'Appendice, XIII.

religieuse, industrielle et agricole. Si cet établissement devenait le siége d'un quatrième dépôt, la station principale pourrait être créée à Nyangwe même, c'est-à-dire au point le plus central prévu par la Conférence de Bruxelles. Ce résultat serait extrêmement satisfaisant. Les dernières expéditions de Livingstone, de Cameron et de Stanley ont fait connaître l'importance de ce point de Nyangwe, situé sur un grand fleuve qui débouche dans l'Atlantique, entrepôt considérable du commerce intérieur et en même temps l'un des principaux foyers de la traite. Il s'ouvrirait ici un vaste champ d'études et d'opérations où l'activité du personnel de la station pourrait s'exercer d'une manière sérieuse et féconde dans les directions les plus diverses.

Ce plan a reçu l'approbation de la Commission internationale; le Comité exécutif est d'ailleurs autorisé à le modifier et même à le compléter par l'établissement d'autres stations, suivant les exigences de la situation et les ressources dont il viendrait à disposer.

La fondation des stations n'est pas une entreprise isolée; elle se combine dans le projet formulé par le Comité exécutif, avec un voyage d'exploration qui aurait la première station même pour point de départ. Ce voyage doit être interocéanique; à cela près, l'itinéraire n'est pas strictement déterminé. « C'est au chef de l'exploration — disent les instructions proposées — à choisir sa direction vers la côte occidentale en évitant avec soin les routes déjà parcourues par les Européens et en suivant, si c'est possible, le 4e parallèle nord. » Après la solution par Stanley du grand problème du Lualaba, c'est en effet au nord de l'Équateur, sous le

4e degré, qu'on pourra faire désormais les découvertes les plus importantes.

La Commission s'est ralliée à l'ensemble de ces vues en votant la déclaration suivante : « L'Association donne sa complète approbation au projet du Comité exécutif, de diriger une expédition par la voie de Zanzibar vers le lac Tanganyka, avec le but d'établir des stations, ou à ce lac même, ou à quelques points au delà, ainsi que d'envoyer des voyageurs explorateurs en prenant ces stations pour bases. Les instructions particulières sont confiées au Comité exécutif. — Dans le cas où des obstacles imprévus viendraient à surgir, le Comité exécutif a la faculté de modifier ce projet. »

Ces pleins pouvoirs contiennent également l'autorisation de mettre à l'étude le plan d'une expédition qui partirait, au besoin, de la côte occidentale et irait à la rencontre de celle venant de Zanzibar. Enfin la direction centrale pourra, si les ressources financières le permettent, subsidier les voyages d'exploration qui viendraient à être organisés soit par les comités nationaux, soit par l'initiative privée.

Avant de clore ses travaux, la Commission a dû prendre certaines mesures indispensables pour assurer la marche ultérieure de l'Association. Les pouvoirs du président expiraient le 14 septembre 1877. Par un vote unanime, l'assemblée a invité le Roi des Belges à garder, pour une nouvelle période, une fonction qu'Il avait si bien remplie; Sa Majesté y a consenti, non sans réitérer le désir de voir alterner la direction de l'œuvre africaine. La démission de sir Bartle Frere, nommé gouverneur de la colonie du Cap, laissait une

place vacante au sein du Comité exécutif; M. Sanford, ancien ministre des États-Unis à Bruxelles et membre du comité américain, a été désigné pour l'occuper. Restait à choisir le pavillon qui flotterait sur les établissements de l'Association et que les voyageurs, suivant un usage constant en Afrique, déploieraient en tête de leurs caravanes : la Commission a adopté le drapeau bleu chargé d'une étoile d'or.

Ces décisions sont d'une grande portée; elles assignent aux efforts de l'Association un but immédiat et précis, que toutes les nations représentées à la Commission s'engagent à poursuivre en commun. L'exécution en est dès aujourd'hui assurée. Une expédition composée de deux officiers distingués de l'état-major belge, MM. Crespel et Cambier, et d'un naturaliste, M. le Dr Maes, s'est organisée en Belgique. Sa mission propre sera de fonder la première station; un Autrichien, M. E. Marno, qui s'est fait connaître par plusieurs campagnes remarquables dans la vallée du Haut-Nil, l'accompagne en qualité d'explorateur. L'expédition a quitté le 18 octobre Southampton, à bord du paquebot *le Danube*, mis gratuitement à sa disposition par une puissante Compagnie anglaise (*Union mail steamship Company*). L'appui des chefs des missions politiques ou religieuses de la Grande-Bretagne, notamment du consul général à Zanzibar, M. le Dr Kirk, celui des autres résidents européens et du sultan Bargasch ben Saïd lui-même, paraissent acquis à l'entreprise. Il est sans doute permis d'espérer que ce concours ne demeurera pas un fait isolé.

Ici se présente une réflexion qui doit nous arrêter

un moment. La Conférence de Bruxelles et l'Association internationale qui en est issue, ont eu et gardent un caractère privé : est-ce à dire que les gouvernements des peuples civilisés auraient raison de s'en désintéresser d'une façon absolue? Nous ne le pensons pas, et sans préjudice de toutes autres considérations que pourraient suggérer la sagesse et la prévoyance politiques, des antécédents historiques motivent cette opinion.

Au commencement de l'année 1815, les plénipotentiaires de huit puissances, réunis en congrès à Vienne, eurent à se prononcer, en vertu de l'initiative prise par la Grande-Bretagne et la France, sur la question de l'*abolition universelle et définitive* de la traite des Nègres. Cette motion rencontra une adhésion chaleureuse dont la déclaration du 8 février contient l'éloquente expression :

« Attendu, porte cet acte, que le commerce connu « sous le nom de *Traite des Nègres d'Afrique* a été « envisagé, par les hommes justes et éclairés de tous les « temps, comme répugnant aux principes d'humanité « et de morale universelle;...

« Que les plénipotentiaires rassemblés dans le Con- « grès ne sauraient mieux honorer leur mission, rem- « plir leur devoir qu'en proclamant, au nom de leurs « souverains, le vœu de mettre un terme à un fléau « qui a si longtemps désolé l'Afrique, dégradé l'Europe « et affligé l'humanité;...

« ... En conséquence et dûment autorisés à cet acte « par l'adhésion unanime de leurs Cours respectives,... « ils déclarent, à la face de l'Europe, que, regardant « l'*abolition universelle* de la traite des Nègres comme

« une mesure particulièrement digne de leur attention,
« conforme à l'esprit du siècle et aux principes géné-
« reux de leurs augustes souverains, *ils sont animés*
« *du désir sincère de concourir à l'exécution la plus*
« *prompte et la plus efficace de cette mesure par tous les*
« *moyens à leur disposition,* et d'agir, dans l'emploi de
« ces moyens, avec tout le zèle et toute la persévérance
« qu'ils doivent à une aussi grande et belle cause. »

Cette déclaration porte, entre autres, les signatures de Castlereagh, de Wellington, de Nesselrode, de Humboldt, de Metternich, de Talleyrand.

Sept ans plus tard, le 28 novembre 1822, les plénipotentiaires des cinq grandes puissances renouvellent solennellement ces engagements au Congrès de Vérone. Ils constatent que le commerce des Nègres, quoique proscrit, « a continué jusqu'à ce jour, qu'il a gagné en
« intensité ce qu'il peut avoir perdu en étendue, qu'il
« a pris même un caractère plus odieux et plus funeste
« par la nature des moyens auxquels ceux qui l'exer-
« cent sont forcés d'avoir recours;... que des milliers
« d'êtres humains (en) deviennent d'année en année les
« innocentes victimes. Ils déclarent, en conséquence,
« *qu'ils sont prêts à concourir à tout ce qui pourra*
« *assurer et accélérer l'abolition complète et définitive*
« *de ce commerce*[1]. »

Un demi-siècle s'est écoulé depuis que ce langage a été tenu; on a pu juger, par le tableau que nous avons tracé ci-dessus, si les puissances ont atteint leur but, si elles peuvent se considérer comme dégagées des obligations qu'elles ont contractées. Les États mari-

[1] *Voir* le texte de ces deux documents à l'Appendice, V et VI.

times, surtout l'Angleterre, ont fait d'énergiques et persévérants efforts; mais c'est une conviction universelle aujourd'hui que les croisières les plus actives sont impuissantes, que la traite ne peut être détruite que sur le théâtre même de ses ravages.

Tel est précisément un des buts essentiels que poursuit l'Association internationale : en ouvrant l'Afrique à la science, au christianisme, au commerce, en civilisant ses populations, elle adopte le vrai, l'unique système qui, du consentement de tous les voyageurs, puisse aboutir à l'*abolition complète et définitive* du trafic des esclaves. C'est donc le programme de l'Europe qu'elle se charge d'exécuter, et quoi de plus juste, dès lors, que de voir tous les Gouvernements lui prêter un sympathique appui? Il ne nous appartient pas de déterminer ici le mode de leur concours; celui-ci pourra, suivant les lieux et les circonstances, revêtir des formes diverses : mais compter qu'il sera sincère, énergique, soutenu, serait-ce trop espérer en faveur d'une œuvre qui répond, par toutes les fins qu'elle se propose, aux plus hautes aspirations de ce siècle? Si ces vœux venaient à se réaliser, l'Association acquerrait d'emblée un large et solide fondement. Peut-être qu'aidée puissamment en même temps par la bienfaisance privée, elle pourrait aborder, de plusieurs côtés à la fois, l'exécution de son programme. Dans ces conditions, le succès définitif de l'entreprise n'admettrait plus un seul doute, et les opérations en Afrique en recevraient une impulsion dont les conséquences ne tarderaient pas à se faire sentir dans les directions les plus diverses.

CHAPITRE VII

CONCLUSION

Si le travail qu'on vient de lire a réussi à donner au moins une vague notion de son objet, il doit avoir légitimé les hautes espérances dont l'expression a servi de conclusion aux débats de la Conférence. Achever l'exploration scientifique de l'Afrique, y faire pénétrer la lumière et la civilisation, y répandre les idées et les produits des nations chrétiennes, poursuivre surtout avec une énergie invincible la suppression de la traite des esclaves, c'était, a-t-il semblé, formuler un programme qui répondait aux aspirations de tous les peuples. Sympathique par elle-même, l'entreprise a paru pouvoir d'autant plus compter sur leur concours que l'exécution n'en demandait rien à la force, qu'elle attendait tout de l'influence morale, de la persuasion, du dévouement ou de la générosité personnelle.

Cette confiance aurait-elle été excessive? Une assemblée composée de tant d'hommes spéciaux, où siégeaient tant de juges compétents, tant de témoins oculaires, aurait-elle été la dupe d'une belle mais vaine utopie? Qui oserait le dire, qui voudrait le croire? Non; la conviction de la Conférence a eu un fondement très-réel. Son œuvre n'a pas été bâtie sur le sable; elle

contient le germe d'un grand avenir, parce qu'elle s'inspire des pensées, parce qu'elle s'adresse aux sentiments qui sont le principe de vie des sociétés modernes et dont l'expansion est aussi nécessaire qu'elle est légitime. S'emparer de ces forces morales, les grouper dans une organisation puissante, leur montrer un but aussi digne de tenter que capable de récompenser leurs efforts : voilà la tâche assurément vaste, mais non irréalisable dont on a cru pouvoir confier l'accomplissement à l'union de toutes les nations civilisées, se donnant la main sur ce terrain commun.

Certes, même secondée, comme elle doit l'être, par les grands courants d'idées qui emportent l'humanité à notre époque, cette tâche sera encore longue et laborieuse : mais aussi elle a des attraits particuliers qui sauront soutenir les âmes et stimuler les sacrifices. Quelle œuvre, en effet, remplit à un plus haut degré toutes les conditions d'un succès populaire? Les travaux des voyageurs s'en allant à la découverte des terres lointaines, bravant tous les périls, toutes les souffrances, pour conquérir à la civilisation des champs nouveaux, n'eurent-ils pas toujours le don d'exciter la curiosité et l'admiration des masses? Quel récit l'emporte en intérêt sur la relation de leurs héroïques aventures? Quels transports d'enthousiasme accueillent en tout pays leur heureux retour après quelque hardie et fructueuse campagne? Quel sentiment plus naturel que celui qui porte à s'associer à leurs efforts, à contribuer à leurs exploits? Ces impressions sont celles de tous les temps et de tous les lieux; elles ne sont pas propres aux savants qui suivent d'un œil attentif et

anxieux chacun des pas des explorateurs : elles existent chez tous les esprits éclairés, ouverts aux idées généreuses, sympathiques aux vaillantes entreprises.

Or, quelle terre est plus capable de soutenir par ses merveilles les élans de l'imagination que cette immense Afrique, si près de nous par l'espace, à peine entrevue dans la succession des temps, où la nature s'est plu à accumuler toutes les magnificences, à étaler toute la splendeur de ses contrastes, où, par une contradiction douloureuse, l'histoire enregistre, depuis des siècles, les pages les plus sinistres, les plus honteuses de ses annales? Car, et c'est là un trait caractéristique de cette belle œuvre, elle intéresse le cœur au moins autant qu'elle séduit l'esprit. Chaque progrès de la science sera ici un progrès de la justice; chaque barrière qui tombe annoncera que des chaînes se brisent, et nulle part la lumière ne sera à un tel degré la mère de la liberté, — la liberté dans son acception la plus humble mais aussi la plus sainte, celle qui se traduit par le droit élémentaire des peuples à l'existence, à la possession d'eux-mêmes, de leur travail et de leurs enfants.

Par quelque côté donc qu'on la prenne, l'entreprise qui nous occupe remue de nobles fibres, suggère de grandes pensées. Que si, anticipant sur l'avenir, il était permis d'en contempler à l'avance le résultat final, quel spectacle s'offrirait aux yeux du savant comme de l'homme d'État! Dirigée avec unité dans les vues, avec ensemble dans les opérations, servie par d'abondantes ressources, l'exploration géographique des régions encore inconnues de l'Afrique sera terminée

avant la fin de ce siècle. La génération actuelle ne disparaîtra pas sans avoir vu la carte totale du continent, sinon parfaite dans ses moindres détails, au moins fidèle dans ses traits généraux.

Les conquêtes de la civilisation auront suivi de près celles de la science. Les stations, après avoir été des lieux d'études, des points d'appui et de refuge pour les voyageurs, seront devenues des foyers de lumières, des centres d'autant de groupes de populations s'élevant par degrés, sous leurs auspices, à des conditions sociales d'un ordre supérieur. Les missions religieuses, aujourd'hui arrêtées aux côtes, auront pu pénétrer dans l'intérieur et répandre la semence de l'Évangile dans un sol qui leur promet plus que tout autre d'abondantes moissons. Sous l'influence combinée de ces forces civilisatrices, la traite aura vu tarir ses sources; la diminution progressive de ses ravages, en accroissant la sécurité des indigènes, aura permis aux sociétés naissantes de l'Afrique centrale de se développer sans entraves. Grâce à l'établissement de relations commerciales étendues et lointaines, leur prospérité matérielle acquerrait bientôt une base large et stable. Avant cinquante ans d'ici, il ne serait pas impossible que l'Afrique fût devenue l'un des grands marchés producteurs des matières premières de l'industrie européenne; elle absorberait nécessairement alors, par un progrès parallèle, de notables quantités de produits manufacturés. Bien des forces physiques ou morales, aujourd'hui sans emploi dans les pays de l'Europe, auront pu trouver d'utiles et fécondes applications sur cette terre nouvelle. Les efforts combinés de tant d'hommes de natio-

nalité différente y créeront entre les États du vieux monde un lien de solidarité de plus, et dans son domaine agrandi, l'humanité verra désormais concourir toutes les races du globe à l'accomplissement de ses destinées.

Tel est, en substance, le tableau que l'histoire a déjà partiellement retracé après la découverte de l'Amérique et de l'Australie; il peut se renouveler sous nos yeux en Afrique, mais dans des conditions plus complètes, plus dignes de la civilisation de notre époque : sans être défiguré, ni par l'esprit de conquête qui a été la source de tant de sanglantes rivalités, ni par les criminels excès dont les populations indigènes furent, au XVIe siècle, les malheureuses victimes, ni par les erreurs économiques qui ont tant de fois frappé de stérilité les plus riches dons de la Providence.

Ces vues ne sont plus celles d'un petit nombre d'hommes; elles se répandent de proche en proche et gagnent rapidement les masses. C'est ce qui explique l'écho sympathique qui a si promptement répondu de tous les pays à l'initiative partie de Bruxelles. Déjà l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Russie, l'Italie, l'Espagne, les États-Unis, la Suisse, les Pays-Bas, le Portugal, se sont mis, avec la Belgique, à l'œuvre. Des centres d'action, en rapport avec la direction générale, existent chez les principaux peuples de l'Europe et de l'Amérique. Par la constitution, aujourd'hui effectuée, des comités nationaux, par la réunion de la commission de leurs délégués, la Conférence a vu naître et agir les organes essentiels à l'accomplissement de son programme, et la tâche qu'elle

leur avait assignée recevoir, au bout d'un an, un commencement d'exécution.

La Belgique — ses premiers efforts en sont de sûrs garants — tiendra à honneur de ne pas se laisser devancer dans cette carrière; elle ne restera au-dessous des autres nations ni par l'étendue des sacrifices qu'elle s'imposera pour donner à l'œuvre une large base matérielle, ni par le zèle soutenu qu'elle mettra à la servir et à la propager. Aucun élément ne lui fait défaut pour bien remplir sa tâche : elle possède la richesse, elle dispose de la science, elle a des hommes avides de répandre au dehors des énergies et des talents surabondants. Capable d'agir, la Belgique a tout intérêt de le faire; tandis qu'elle trouve en Afrique un vaste champ d'expansion qui sollicite son activité dans les directions les plus diverses, elle peut prendre en Europe une attitude qui ne sera pas sans quelque grandeur morale. De plus hautes considérations encore ne la trouveront pas indifférente; elle a, dans cette circonstance, des devoirs à remplir envers elle-même. Elle se souviendra des fières traditions de son passé, alors que sa bannière se déployait, sur terre et sur mer, à l'avant-garde des entreprises civilisatrices; elle ne laissera pas s'amoindrir entre ses mains la glorieuse mission que lui destine l'initiative de son Souverain; elle n'oubliera pas surtout que les nations des deux mondes, en faisant de sa capitale le centre de leur action commune, lui donnent une preuve d'estime et de confiance, qu'un peuple généreux doit avoir à cœur de reconnaître.

APPENDICE

I

COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES

(12, 13 & 14 SEPTEMBRE 1876)

LE ROI DES BELGES.

Membres :

Pour l'Allemagne :

MM. le baron DE RICHTHOFEN, président de la Société de Géographie de Berlin;
le Dr G. NACHTIGAL;
le Dr G. ROHLFS, conseiller de la cour de Prusse;
le Dr G. SCHWEINFURTH.

Pour l'Autriche-Hongrie :

MM. le baron DE HOFMANN, conseiller intime, ministre des finances de l'Empire;
le comte ED. ZICHY, conseiller privé;

MM. le Dr F. de Hochstetter, conseiller de Cour, professeur à l'Institut supérieur des Arts et Manufactures, président de la Société de Géographie de Vienne;
le lieutenant en 1er A. Lux.

Pour la Belgique :

MM. le baron A. Lambermont, ministre plénipotentiaire, secrétaire général du ministère des Affaires Étrangères;
E. Banning, directeur au ministère des Affaires Étrangères;
Émile de Borchgrave, conseiller de légation;
A. Couvreur, membre de la Chambre des représentants;
le comte Goblet d'Alviella, membre du Conseil provincial du Brabant;
E. James, professeur à l'Université de Bruxelles;
E. de Laveleye, professeur à l'Université de Liége;
J. Quairier, directeur à la Société Générale;
Ch. Sainctelette, membre de la Chambre des représentants;
T. Smolders, membre de la Chambre des représentants, professeur à l'Université de Louvain;
Van Biervliet, avocat;
L. Van den Bossche, conseiller de légation;
J. Van Volxem.

Pour la France :

MM. le vice-amiral baron de la Roncière-le Noury, sénateur, président de la Société de Géographie de Paris;

MM. Maunoir, secrétaire général de la Société de Géographie de Paris;
H. Duveyrier, secrétaire adjoint de la Société de Géographie de Paris;
le marquis de Compiègne.

Pour la Grande-Bretagne :

Sir Bartle Frere, vice-président du Conseil de l'Inde;
Sir Rutherford Alcock, ministre plénipotentiaire, président de la Société de Géographie de Londres;
Le major-général sir Henry Rawlinson, membre du Conseil de l'Inde;
Le contre-amiral sir Léopold Heath;
Le lieutenant-colonel J.-A. Grant;
Le commander Verney Lovett Cameron;
M.-W. Mackinnon;
Sir T. Fowell Buxton;
Sir J. Kennaway;
Sir Harry Verney.

Pour l'Italie :

M. le commandeur C. Negri, ministre plénipotentiaire.

Pour la Russie :

M. P. de Semenow, président du Conseil de statistique, vice-président de la Société de Géographie de Saint-Pétersbourg.

Le bureau était composé ainsi :

Président : LE ROI DES BELGES.

Vice-présidents : MM. le baron DE RICHTHOFEN, président de la Société de Géographie de Berlin;

le Dr F. DE HOCHSTETTER, président de la Société de Géographie de Vienne;

le vice-amiral baron DE LA RONCIÈRE-LE NOURY, président de la Société de Géographie de Paris;

Sir RUTHERFORD ALCOCK, président de la Société de Géographie de Londres.

Secrétaires : E. BANNING;

E. JAMES.



II

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE ROI

A L'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

MESSIEURS,

Permettez-moi de vous remercier chaleureusement de l'aimable empressement avec lequel vous avez bien voulu vous rendre à mon invitation. Outre la satisfaction que j'aurai à entendre discuter ici les problèmes à la solution desquels nous nous intéressons, j'éprouve le plus vif plaisir à me rencontrer avec les hommes distingués dont j'ai suivi depuis des années les travaux et les valeureux efforts en faveur de la civilisation.

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est de ceux qui méritent au premier chef d'occuper les amis de l'humanité. Ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle n'ait point encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières, c'est, j'ose le dire, une croisade digne de ce siècle de progrès; et je suis heureux de constater combien le

sentiment public est favorable à son accomplissement; le courant est avec nous.

Messieurs, parmi ceux qui ont le plus étudié l'Afrique, bon nombre ont été amenés à penser qu'il y aurait avantage pour le but commun qu'ils poursuivent à ce que l'on pût se réunir et conférer en vue de régler la marche, de combiner les efforts, de tirer parti de toutes les ressources, d'éviter les doubles emplois.

Il m'a paru que la Belgique, État central et neutre, serait un terrain bien choisi pour une semblable réunion, et c'est ce qui m'a enhardi à vous appeler tous, ici, chez moi, dans la petite Conférence que j'ai la grande satisfaction d'ouvrir aujourd'hui. Ai-je besoin de dire qu'en vous conviant à Bruxelles, je n'ai pas été guidé par des vues égoïstes. Non, Messieurs, si la Belgique est petite, elle est heureuse et satisfaite de son sort; je n'ai d'autre ambition que de la bien servir. Mais je n'irai pas jusqu'à affirmer que je serais insensible à l'honneur qui résulterait pour mon pays de ce qu'un progrès important dans une question qui marquera dans notre époque fût daté de Bruxelles. Je serais heureux que Bruxelles devînt en quelque sorte le quartier général de ce mouvement civilisateur.

Je me suis donc laissé aller à croire qu'il pourrait entrer dans vos convenances de venir discuter et préciser en commun, avec l'autorité qui vous appartient, les voies à suivre, les moyens à employer pour planter définitivement l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique centrale; de convenir de ce qu'il y aurait à faire pour intéresser le public à votre noble entreprise et pour l'amener à y apporter son obole. Car,

Messieurs, dans les œuvres de ce genre, c'est le concours du grand nombre qui fait le succès, c'est la sympathie des masses qu'il faut solliciter et savoir obtenir.

De quelles ressources ne disposerait-on pas, en effet, si tous ceux pour lesquels un franc n'est rien ou peu de chose, consentaient à le verser à la caisse destinée à supprimer la traite dans l'intérieur de l'Afrique?

De grands progrès ont déjà été accomplis, l'inconnu a été attaqué de bien des côtés; et si ceux ici présents qui ont enrichi la science de si importantes découvertes, voulaient nous en retracer les points principaux, leur exposé serait pour tous un puissant encouragement.

Parmi les questions qui seraient encore à examiner, on a cité les suivantes :

1° Désignation précise des bases d'opération à acquérir, entre autres, sur la côte de Zanzibar et près de l'embouchure du Congo, soit par conventions avec les chefs, soit par achats ou locations à régler avec les particuliers;

2° Désignation des routes à ouvrir successivement vers l'intérieur et des stations hospitalières, scientifiques et pacificatrices à organiser comme moyen d'abolir l'esclavage, d'établir la concorde entre les chefs, de leur procurer des arbitres justes, désintéressés, etc.;

3° Création, l'œuvre étant bien définie, d'un comité international et central et de comités nationaux pour en poursuivre l'exécution, chacun en ce qui le concer-

nera, en exposer le but au public de tous les pays et faire au sentiment charitable un appel qu'aucune bonne cause ne lui a jamais adressé en vain.

Tels sont, Messieurs, divers points qui semblent mériter votre attention ; s'il en est d'autres, ils se dégageront de vos discussions et vous ne manquerez pas de les éclaircir.

Mon vœu est de servir comme vous me l'indiquerez la grande cause pour laquelle vous avez déjà tant fait. Je me mets à votre disposition dans ce but et je vous souhaite cordialement la bienvenue.



III

DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE

AU SUJET DES STATIONS

Pour atteindre le but de la Conférence internationale de Bruxelles, c'est-à-dire : explorer scientifiquement les parties inconnues de l'Afrique, faciliter l'ouverture des voies qui fassent pénétrer la civilisation dans l'intérieur du continent africain, rechercher des moyens pour la suppression de la traite des Nègres en Afrique, il faut :

1° Organiser, sur un plan international commun, l'exploration des parties inconnues de l'Afrique, en limitant la région à explorer, à l'orient et à l'occident par les deux mers, au midi par le bassin du Zambèze, au nord par les frontières du nouveau territoire égyptien et le Soudan indépendant. Le moyen le mieux approprié à cette exploration sera l'emploi d'un nombre

suffisant de voyageurs isolés, partant de diverses bases d'opération;

2° Établir, comme bases de ces explorations, un certain nombre de stations *scientifiques et hospitalières*, tant sur les côtes de l'Afrique que dans l'intérieur du continent.

De ces stations, les unes devront être établies, en nombre très-restreint, sur les côtes orientale et occidentale d'Afrique, aux points où la civilisation européenne est déjà représentée, à Bagamojo et à Loanda, par exemple. Les stations auraient le caractère d'entrepôts destinés à fournir aux voyageurs des moyens d'existence et d'exploration. Elles pourraient être fondées à peu de frais, car elles seraient confiées à la charge des Européens résidant sur ces points.

Les autres stations seraient établies sur les points de l'intérieur les mieux appropriés pour servir de bases immédiates aux explorations. On commencerait l'établissement de ces dernières stations par les points qui se recommandent, dès aujourd'hui, comme les plus favorables au but proposé. On pourrait signaler, par exemple, Udjiji, Nyangwe, la résidence du roi ou un point quelconque situé dans les domaines de Muata-Yamvo. Les explorateurs pourraient indiquer, plus tard, d'autres points où il conviendrait de constituer des stations du même genre.

Laissant à l'avenir le soin d'établir des communications sûres entre les stations, la Conférence exprime surtout le vœu qu'une ligne de communications, autant que possible continue, s'établisse de l'un à l'autre océan, en suivant approximativement l'itinéraire du

commander Cameron. La Conférence exprime également le vœu que, dans la suite, s'établissent des lignes d'opération dans la direction nord-sud.

La Conférence fait appel dès aujourd'hui au bon vouloir et à la coopération de tous les voyageurs qui entreprendront des explorations scientifiques en Afrique, qu'ils voyagent ou non sous les auspices de la Commission internationale instituée par ses soins.



IV

RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE

CONCERNANT LE SYSTÈME D'ORGANISATION

1. Il sera constitué une Commission internationale d'exploration et de civilisation de l'Afrique centrale, et des Comités nationaux qui se tiendront en rapport avec la Commission dans le but de centraliser, autant que possible, les efforts faits par leurs nationaux et de faciliter, par leur concours, l'exécution des résolutions de la Commission.

2. Les Comités nationaux se constituent d'après le mode qui leur paraîtra préférable.

3. La Commission sera composée des présidents des principales Sociétés de Géographie qui sont représentées à la Conférence de Bruxelles, ou qui viendraient à adhérer à son programme, et de deux membres choisis par chaque Comité national.

4. Le président aura la faculté d'admettre dans l'association les pays qui n'étaient pas représentés à la Conférence.

5. Le président aura la faculté de compléter la Commission internationale en y ajoutant des membres effectifs et des membres d'honneur.

6. La Commission centrale, après avoir fait son règlement, aura pour mission de diriger, par l'organe d'un Comité exécutif, les entreprises et les travaux tendant à atteindre le but de l'association et de gérer les fonds fournis par les Gouvernements, par les Comités nationaux et par des particuliers.

7. Le Comité exécutif sera constitué auprès du président et composé de trois ou quatre membres désignés préalablement par la Conférence actuelle et, plus tard, par la Commission internationale.

8. Les membres du Comité se tiendront prêts à répondre à l'appel du président.

9. Le président désigne un secrétaire général qui, par le fait même de sa nomination, deviendra membre de la Commission internationale et du Comité exécutif, ainsi qu'un trésorier.



V

CONGRÈS DE VIENNE

Déclaration des Plénipotentiaires des puissances qui ont signé le traité de Paris du 30 mai 1814, relative à l'abolition de la traite des Nègres d'Afrique ou du commerce des esclaves.

Les Plénipotentiaires des puissances qui ont signé le traité de Paris du 30 mai 1814, réunis en Conférence, ayant pris en considération que le commerce connu sous le nom de *Traite des Nègres d'Afrique* a été envisagé par les hommes justes et éclairés de tous les temps, comme répugnant aux principes d'humanité et de morale universelle;

Que les circonstances particulières auxquelles ce commerce a dû sa naissance et la difficulté d'en interrompre brusquement le cours ont pu couvrir jusqu'à un certain point ce qu'il y avait d'odieux dans sa conservation; mais qu'enfin la voix publique s'est élevée dans tous les pays civilisés pour demander qu'il soit supprimé le plus tôt possible;

Que, depuis que le caractère et les détails de ce commerce ont été mieux connus, et les maux de toute espèce qui l'accompagnent complétement dévoilés, plusieurs des Gouvernements européens ont pris en effet la résolution de le faire cesser, et que successivement toutes les puissances possédant des colonies dans les différentes parties du monde ont reconnu, soit par des actes législatifs, soit par des traités et autres engagements formels, l'obligation et la nécessité de l'abolir;

Que, par un article séparé du dernier traité de Paris, la Grande-Bretagne et la France se sont engagées à réunir leurs efforts au Congrès de Vienne pour faire prononcer, par toutes les puissances de la chrétienté, l'abolition universelle et définitive de la traite des Nègres;

Que les Plénipotentiaires rassemblés dans ce Congrès ne sauraient mieux honorer leur mission, remplir leur devoir et manifester les principes qui guident leurs Augustes Souverains, qu'en travaillant à réaliser cet engagement et en proclamant, au nom de leurs Souverains, le vœu de mettre un terme à un fléau qui a si longtemps désolé l'Afrique, dégradé l'Europe et affligé l'humanité;

Lesdits Plénipotentiaires sont convenus d'ouvrir leurs délibérations sur les moyens d'accomplir un objet aussi salutaire, par une déclaration solennelle des principes qui les ont dirigés dans ce travail.

En conséquence, et dûment autorisés à cet acte par l'adhésion unanime de leurs Cours respectives au principe énoncé dans ledit article séparé du traité de Paris, ils déclarent, à la face de l'Europe, que, regardant

l'abolition universelle de la traite des Nègres comme une mesure particulièrement digne de leur attention, conforme à l'esprit du siècle et aux principes généreux de leurs Augustes Souverains, ils sont animés du désir sincère de concourir à l'exécution la plus prompte et la plus efficace de cette mesure par tous les moyens à leur disposition, et d'agir, dans l'emploi de ces moyens, avec tout le zèle et toute la persévérance qu'ils doivent à une aussi grande et belle cause.

Trop instruits toutefois des sentiments de leurs Souverains, pour ne pas prévoir que, quelque honorable que soit leur but, ils ne le poursuivront pas sans de justes ménagements pour les intérêts, les habitudes et les préventions même de leurs sujets, lesdits Plénipotentiaires reconnaissent en même temps que cette déclaration générale ne saurait préjuger le terme que chaque puissance en particulier pourrait envisager comme le plus convenable pour l'abolition définitive du commerce des Nègres : par conséquent, la détermination de l'époque où ce commerce doit universellement cesser sera un objet de négociation entre les puissances ; bien entendu que l'on ne négligera aucun moyen propre à en assurer et à en accélérer la marche, et que l'engagement réciproque contracté par la présente déclaration entre les Souverains qui y ont pris part, ne sera considéré comme rempli qu'au moment où un succès complet aura couronné leurs efforts réunis.

En portant cette déclaration à la connaissance de l'Europe et de toutes les nations civilisées de la terre, lesdits Plénipotentiaires se flattent d'engager tous les autres Gouvernements, et notamment ceux qui, en

abolissant la traite des Nègres, ont manifesté déjà les mêmes sentiments, à les appuyer de leur suffrage dans une cause dont le triomphe final sera un des plus beaux monuments du siècle qui l'a embrassée et qui l'aura si glorieusement terminée.

Vienne, le 8 février 1815.

Signé : CASTLEREAGH, STEWART, WELLINGTON, NESSELRODE, C. LOEWENHIELM, GOMEZ LABRADOR, PALMELLA, SALDANHA, LOBO, HUMBOLDT, METTERNICH, TALLEYRAND.

VI

CONGRÈS DE VÉRONE

Déclaration du 28 novembre 1822 sur l'abolition de la traite des noirs.

Les Plénipotentiaires d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, réunis en Congrès à Vérone;

Considérant que leurs Augustes Souverains ont pris part à la déclaration du 8 février 1815, par laquelle les puissances, réunies en Congrès à Vienne, ont proclamé, à la face de l'Europe, leur résolution invariable de faire cesser le commerce connu sous le nom de *Traite des Nègres d'Afrique;*

Considérant de plus que, malgré cette déclaration et en dépit des mesures législatives dont elle a été suivie dans plusieurs pays et des différents traités conclus depuis ladite époque entre les puissances maritimes, ce commerce, solennellement proscrit, a continué jusqu'à ce jour, qu'il a gagné en intensité ce qu'il peut avoir

perdu en étendue, qu'il a pris même un caractère plus odieux et plus funeste par la nature des moyens auxquels ceux qui l'exercent sont forcés d'avoir recours;

Que les causes d'un abus aussi révoltant se trouvent principalement dans les pratiques frauduleuses, moyennant lesquelles les entrepreneurs de ces spéculations condamnables éludent les lois de leur pays, déjouent la surveillance des bâtiments employés pour arrêter le cours de leurs iniquités, et couvrent les opérations criminelles dont des milliers d'êtres deviennent, d'année en année, les innocentes victimes;

Que les puissances de l'Europe sont appelées, par leurs engagements antérieurs autant que par un devoir sacré, à chercher les moyens les plus efficaces pour prévenir un trafic que déjà les lois de la presque totalité des pays civilisés ont déclaré illicite et coupable, et pour punir rigoureusement ceux qui le poursuivent, en contravention manifeste de ces lois;

Ont reconnu la nécessité de vouer l'attention la plus sérieuse à un objet d'aussi grande importance pour le bien et l'honneur de l'humanité et déclarent en conséquence, au nom de leurs Augustes Souverains,

Qu'ils persistent invariablement dans les principes et les sentiments que ces Souverains ont manifestés par la déclaration du 8 février 1815, — qu'ils n'ont pas cessé et ne cesseront jamais de regarder le commerce des Nègres comme un fléau qui a trop longtemps désolé l'Afrique, dégradé l'Europe et affligé l'humanité, et qu'ils sont prêts à concourir à tout ce qui pourra assurer et accélérer l'abolition complète et définitive de ce commerce;

Qu'afin de donner effet à cette déclaration renouvelée, leurs cabinets respectifs se livreront avec empressement à l'examen de toute mesure compatible avec leurs droits et les intérêts de leurs sujets pour amener un résultat constatant aux yeux du monde la sincérité de leurs vœux et de leurs efforts en faveur d'une cause digne de leur sollicitude commune.

Vérone, le 28 novembre 1822.

Signé : Metternich, Lebzeltern, Chateaubriand, Caraman, Ferronais, Wellington, Hatzfeldt, Nesselrode, Lieven, Tatischeff.



VII

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE ROI

A LA SÉANCE D'INSTALLATION DU COMITÉ BELGE

TENUE LE 6 NOVEMBRE 1876, AU PALAIS DE BRUXELLES

Messieurs,

L'esclavage qui se maintient encore sur une notable partie du continent africain constitue une plaie que tous les amis de la civilisation doivent désirer de voir disparaître.

Les horreurs de cet état de choses, les milliers de victimes que la traite des noirs fait massacrer chaque année, le nombre plus grand encore des êtres parfaitement innocents qui, brutalement réduits en captivité, sont condamnés en masse à des travaux forcés à perpétuité, ont vivement ému tous ceux qui ont quelque peu approfondi l'étude de cette déplorable situation et ils ont conçu la pensée de se réunir, de s'entendre, en un mot, de fonder une association internationale pour

mettre un terme à un trafic odieux, qui fait rougir notre époque, et pour déchirer le voile de ténèbres qui pèse encore sur cette Afrique centrale. Les découvertes, dues à de hardis explorateurs, permettent de dire, dès aujourd'hui, qu'elle est une des contrées les plus belles et les plus riches que Dieu ait créées.

La Conférence de Bruxelles a nommé un Comité de trois membres : sir Bartle Frere, le Dr Nachtigal et M. de Quatrefages, de l'Institut de France, pour mettre à exécution, d'accord avec le président et le secrétaire général, les déclarations et résolutions qu'elle a formulées comme suit [1].

La Conférence a voulu, pour se mettre de plus près en rapport avec le public, dont la sympathie fera notre force, fonder, dans chaque État, des comités nationaux. Ces comités, après avoir chacun désigné deux membres pour faire partie du Comité international, populariseront, dans leurs pays respectifs, le programme adopté.

L'œuvre a recueilli déjà en France et en Belgique des souscriptions importantes qui constituent pour nous une dette de reconnaissance vis-à-vis de leurs auteurs. Ces actes de charité, si honorables pour ceux qui les ont accomplis, stimulent notre zèle dans la mission que nous avons entreprise. Notre première tâche doit être de toucher le cœur des masses et, en croissant en nombre, de grouper nos adhérents dans une union fraternelle et peu onéreuse pour chacun, mais puissante et féconde par l'accumulation des efforts individuels et de leurs résultats.

[1] *Voir* le texte de ces documents à l'Appendice, III et IV.

L'association internationale ne prétend pas résumer en elle tout le bien que l'on peut, que l'on doit faire en Afrique. Elle doit, dans les commencements surtout, s'interdire un programme trop étendu; soutenus par la sympathie publique, nous avons la conviction que si nous parvenons à ouvrir des routes, à établir des stations sur les lignes parcourues par les marchands d'esclaves, cet odieux trafic sera enrayé et que les routes et les stations, en servant de point d'appui aux voyageurs, aideront puissamment à l'évangélisation des noirs et à l'introduction, parmi eux, du commerce et de l'industrie moderne.

Nous affirmons hardiment que tous ceux qui veulent l'affranchissement de la race noire sont intéressés à notre succès.

Le Comité belge, émanation du Comité international et son représentant en Belgique, s'efforcera de procurer à l'œuvre le plus d'adhérents possible. Il aidera mes compatriotes à prouver une fois de plus que la Belgique est non-seulement une terre hospitalière, mais qu'elle est aussi une nation généreuse où la cause de l'humanité trouve autant de défenseurs qu'on y compte de citoyens.

Je remplis un bien agréable devoir en remerciant cette assemblée et en la félicitant chaleureusement de s'être imposé une tâche dont l'accomplissement vaudra à notre patrie une belle page de plus dans les annales de la charité et du progrès.



VIII

ASSOCIATION INTERNATIONALE

POUR RÉPRIMER LA TRAITE & OUVRIR L'AFRIQUE CENTRALE

STATUTS DU COMITÉ NATIONAL BELGE

Art. 1er. Il est institué à Bruxelles un Comité national chargé de poursuivre, en ce qui le concerne et dans les limites de la Belgique, l'exécution du programme de la Conférence internationale pour réprimer le commerce des esclaves et explorer l'Afrique.

Art. 2. Ce programme se résume, au point de vue du Comité belge, notamment dans les deux points suivants :

A. Vulgariser en Belgique, par la parole et la presse, les connaissances de toute nature se rapportant au but que l'Association internationale a en vue;

B. Organiser une souscription nationale et centraliser les ressources de toute espèce qui seront mises à sa disposition pour l'exécution du programme international.

Art. 3. Le Comité belge se compose des personnes qui ont accepté l'invitation de se rendre à la réunion de ce jour.

Art. 4. Le Comité désigne les membres de son bureau, qui se compose d'un président, de deux vice-présidents, de deux membres délégués qui représentent le Comité au sein de la Commission internationale, du secrétaire général et du trésorier du Comité exécutif, et d'un secrétaire adjoint.

Le bureau, s'il le juge convenable, pourra s'adjoindre deux membres suppléants.

En l'absence du président, chacun des vice-présidents est alternativement appelé à présider.

Art. 5. Le bureau aura le droit d'adjoindre aux membres actuels du Comité les personnes qui auront rendu à l'œuvre des services signalés et celles dont le concours lui serait particulièrement utile.

Le bureau représente le Comité belge dans les intervalles des réunions de celui-ci ; il en est l'organe exécutif et peut être convoqué par le président chaque fois que cette mesure lui paraît opportune. Hors ces cas, le bureau se réunit réglementairement une fois au moins par mois au local de l'association. Le travail strictement administratif est délégué au secrétaire général et au trésorier, qui en réfèrent au président en tant qu'il est nécessaire.

Art. 6. La durée des fonctions du président, des vice-présidents et des deux membres délégués est de trois ans. Les titulaires sont rééligibles.

Le Comité nomme son secrétaire et son trésorier. Ils doivent avoir leur résidence habituelle à Bruxelles.

Les fonctions de président, de vice-président, de membre délégué, de secrétaire et de trésorier sont gratuites.

Le secrétaire reçoit les communications adressées au Comité; le trésorier, les fonds mis à la disposition du Comité.

De ces fonds, la partie que le bureau jugera strictement nécessaire aux dépenses du Comité national, demeurera affectée à cette destination spéciale; le reste sera remis au trésorier de l'œuvre internationale qui en effectuera le placement et en tiendra les intérêts à la disposition du Comité exécutif international.

Art. 7. Les comités locaux qui viendraient à se constituer dans le pays seront, autant que possible, centralisés par province, sauf dans le Brabant où le Comité national en tient lieu. Il se tiendront en rapports suivis avec le Comité national, dont ils reçoivent les instructions et auquel ils font mensuellement remise des fonds recueillis par leurs soins.

Art. 8. Le Comité national correspond, aux fins de l'œuvre, par l'intermédiaire de son bureau, avec les autorités publiques, les associations privées et les particuliers.

Art. 9. Le Comité national nomme deux membres de la Commission internationale. Le mandat de ces

délégués a une durée de trois ans; les titulaires sont rééligibles.

Art. 10. Dans l'exécution de sa mission, le Comité national s'enquiert des vues et se conforme aux instructions de la Commission internationale et du Comité exécutif avec lequel il se tiendra régulièrement en communication.

Art. 11. Le Comité national se réunit à Bruxelles sur la convocation de son président.

Art. 12. Les membres du Comité national contribuent à l'œuvre par une cotisation annuelle selon leur convenance ou par un travail se rapportant au but commun.

Art. 13. Chaque année, le 1er mars, le Comité se réunit en assemblée solennelle et publique à l'effet de recevoir le rapport du secrétaire général et du trésorier, de s'occuper de tout ce qui peut être utile à l'œuvre et de répandre les notions relatives à la mission qu'il poursuit et aux progrès réalisés par l'Association internationale.

Art. 14. Un exemplaire de toutes les publications qui viendraient à être faites, soit par la Commission internationale, soit par le Comité exécutif, soit par le Comité national, sera transmis, par les soins de ce dernier, à chacun de ses membres. Des exemplaires seront mis également à la disposition des comités provinciaux.

Art. 15. Le Comité national pourra décerner des diplômes d'honneur et des médailles aux personnes qui, au sein comme au dehors de l'Association, auront

rendu à l'œuvre des services exceptionnels. La remise de ces diplômes et médailles aura lieu, chaque année, à la séance solennelle et publique prévue par l'article 13.

Art. 16. Le Comité national pourra introduire dans les dispositions réglementaires des présents statuts telles modifications dont l'expérience ferait reconnaître l'utilité et qui seraient en harmonie avec les déclarations et les résolutions de la Conférence de Bruxelles.

Lu et adopté dans la séance du 6 novembre 1876.



IX

COMPOSITION

DU

COMITÉ NATIONAL BELGE

Président : S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE.

Vice-présidents : MM. le baron d'Anethan, ministre d'État, sénateur.

H. Dolez, ministre d'État, sénateur.

Membres délégués à la Commission internationale :

MM. le baron Lambermont, ministre plénipotentiaire, secrétaire général du ministère des Affaires Étrangères.

le général Liagre, commandant de l'École militaire, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Secrétaire : M. le baron Greindl, ministre plénipotentiaire.

Trésorier : M. Galezot, sous-directeur au ministère des Finances.

Membres :

MM. le major ADAN, commandant en second de l'École de guerre.

ANSPACH, représentant, bourgmestre de Bruxelles.

le comte Charles d'ASPREMONT-LYNDEN, membre du conseil provincial de la province de Namur.

BANNING, directeur au ministère des Affaires Étrangères.

BISCHOFFSHEIM, sénateur.

BRACONIER, sénateur.

DE CANNART D'HAMALE, sénateur.

le baron Constantin DE CATERS, armateur.

COUVREUR, représentant.

CROMBEZ, représentant, bourgmestre de Tournai.

DE BECKER, avocat à la Cour de cassation.

E. DE LAVELEYE, professeur à l'Université de Liége.

DELLOYE-MATHIEU, bourgmestre de Huy.

DE RONGÉ, conseiller à la Cour de cassation.

GHEELAND, membre du conseil provincial de la province d'Anvers.

le comte GOBLET D'ALVIELLA, membre du conseil provincial de la province de Brabant.

HOUZEAU, directeur de l'Observatoire, membre de l'Académie.

JAMES, professeur à l'Université de Bruxelles.

le colonel baron F. JOLLY, commandant de l'École de guerre.

le baron KERVYN DE VOLKAERSBEKE, représentant.

LEFEBVRE, représentant.

LECLERCQ, avocat à la Cour de cassation.

LEMMÉ, ancien membre de la Chambre de commerce d'Anvers.

MM. LINDEN, naturaliste, consul général.
Le baron de MONTBLANC, représentant.
ORBAN DE XIVRY, sénateur.
le comte D'OULTREMONT DE WARFUSÉE, membre du conseil provincial de la province de Liége.
PARMENTIER, industriel.
PICARD, président du conseil provincial de la province de Brabant.
QUAIRIER, directeur à la Société Générale.
SABATIER, représentant.
SADOINE, directeur des établissements de John Cockerill, à Seraing.
SAINCTELETTE, représentant.
SAINT-PAUL DE SINÇAY, directeur-gérant de la Société de la Vieille-Montagne.
SCHOLLAERT, représentant.
SMOLDERS, représentant.
SOLVYNS, sénateur.
TRASENSTER, professeur à l'Université de Liége.
VAN BENEDEN, professeur à l'Université de Louvain, membre de l'Académie.
VAN BIERVLIET, avocat.
VAN DEN BOSSCHE, conseiller de légation.
VAN DER STICHELEN, ancien ministre des Affaires Étrangères et des Travaux Publics.
VAN HOEGAERDEN, directeur à la Banque Nationale.
VAN-SCHELLE, avocat.
VAN VOLXEM, propriétaire.
WAROCQUÉ, représentant.
Le baron Gustave de WOELMONT, sénateur.
Le baron Gustave VAN DE WOESTYNE, sénateur.

X

A L'ÉDITEUR DU *TIMES*

MONSIEUR,

« Jeudi prochain, 19 juillet, une réunion publique aura lieu à *Mansion-house,* sous la présidence du Lord Maire, dans le but de faire un appel à l'opinion en faveur du *Fonds d'exploration de l'Afrique,* récemment institué par le Conseil de la Société royale de Géographie pour organiser l'exploration continue et systématique de l'Afrique centrale.

« Les efforts éclairés du Roi des Belges à l'effet d'imprimer un nouvel élan à l'exploration de l'Afrique—surtout de la région centrale de ce continent — et de créer une organisation qui permette de concentrer sur ce but les forces et les sympathies de toutes les nations civilisées du monde, ont été accueillis avec faveur dans toutes les capitales de l'Europe. Le premier résultat des délibérations de la Conférence, qui siégea à Bruxelles dans le cours de l'automne dernier, et dans laquelle figurèrent des représentants des principales nations et de leurs Sociétés de Géographie, fut la formation d'une Commission internationale pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique centrale. Il fut décidé, en outre,

que chaque peuple qui voudrait coopérer à l'œuvre, constituerait un comité national, chargé de recueillir les souscriptions et de désigner les délégués à la Commission; on devait arriver ainsi à centraliser autant que possible les efforts communs et à faciliter, par cette coopération, l'exécution des projets de la Commission. »

Après avoir déterminé la situation actuelle de l'Association et les ressources dont elle dispose, sir Rutherford Alcock poursuit en ces termes :

« La Grande-Bretagne, qui a tenu jusqu'ici le premier rôle dans l'exploration de l'Afrique, dont les voyageurs ont découvert, dans le cours d'une génération, les sources du Nil et fait plus, pendant ces vingt dernières années que toutes les autres nations réunies pour ouvrir l'intérieur de l'Afrique et ses grands lacs — comme le prouve d'ailleurs la carte récemment publiée par le Comité du *Fonds de l'exploration africaine* — la Grande-Bretagne ne saurait rester indifférente à ce grand mouvement. Les intérêts commerciaux et coloniaux de ce pays, les territoires qu'il possède en Afrique, sont plus considérables que ceux d'aucune autre puissance européenne; d'un autre côté, la suppression de la traite des Nègres et l'extension des missions n'ont pas cessé d'être, depuis plus d'un demi-siècle, l'un des buts de notre activité nationale.

« C'était donc un désir naturel chez les membres Britanniques, géographes et autres, invités à la Conférence de Bruxelles, de prendre part aux travaux de la Commission internationale et de l'aider à réaliser les vues excellentes énoncées dans son programme, en dépit de certaines difficultés faciles à saisir et relatives

à des questions internationales et à des droits territoriaux. Mais les statuts de la Société de Géographie lui interdisaient formellement d'exercer son action sur un autre terrain que celui de l'exploration. Les entreprises commerciales, la suppression du trafic des esclaves, l'établissement de missions ou d'autres foyers de civilisation, doivent tous bénéficier de chaque progrès accompli dans le sens de l'exploration géographique, réglée d'une façon systématique et continue. Mais c'étaient là des objets qui ne sont pas de la compétence de la Société de Géographie et qui réclament l'intervention d'autres institutions.

« C'est à raison de ces obstacles qui s'opposent invinciblement à une action combinée avec la Commission internationale et par son intermédiaire, qu'on a pris la résolution d'agir en vue du même but, d'accord et en correspondance avec les diverses sociétés nationales ainsi qu'avec la Commission internationale de Bruxelles, pour autant qu'elles se proposent l'exploration pour objet commun; on s'aiderait ainsi mutuellement, on éviterait toute dépense inutile de force et d'argent, résultant de la coïncidence des lignes d'exploration ou d'essais inutiles. Il pourrait même être éventuellement possible de fournir des contributions à la caisse de la Commission internationale, afin de lui donner une marque ultérieure de sympathie et d'attester nos vifs désirs de la voir réussir dans ses entreprises philanthropiques conçues sur un plan plus large.

« En conséquence, le Conseil a finalement décidé que la meilleure voie à suivre pour la Société royale de Géographie, c'était de favoriser, tant par un versement

fait à l'aide de ses propres ressources que par d'autres démarches, la formation d'un fonds national, qui serait appelé le *Fonds de l'exploration africaine;* ce fonds serait consacré à l'étude scientifique de l'Afrique, à la détermination de ses conditions physiques, de ses ressources, des meilleures routes à suivre pour pénétrer dans l'intérieur, enfin à tous les travaux qui seraient de nature à ouvrir le continent africain par les moyens pacifiques.

« Le Conseil et son Comité du *Fonds d'exploration* doivent naturellement faire un appel au public et en réclamer l'appui, car ce n'est qu'à la condition de disposer de ressources considérables, bien supérieures à celles que possède la Société de Géographie, qu'il est possible d'organiser avec succès l'exploration systématique et continue de l'Afrique. Tel est le but de la réunion publique convoquée pour jeudi prochain à *Mansion-house;* il y sera plus amplement développé par plusieurs orateurs distingués que l'intérêt qu'ils portent à un plan d'exploration géographique plus régulier et plus efficace que celui suivi jusqu'à nos jours, et les résultats qu'ils en attendent pour le bonheur de la race africaine comme du monde civilisé, ont déterminés à promettre leur coopération en cette circonstance.

« Je suis, etc. RUTHERFORD ALCOCK.

« Savile-row, 16 juillet, 1877. »

XI

COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERNATIONALE

RÉUNIE A BRUXELLES

LES 20 ET 21 JUIN 1877

LE ROI DES BELGES.

Membres du Comité exécutif :

MM. le Dr G. NACHTIGAL ;
DE QUATREFAGES, de l'Institut;
le baron GREINDL, secrétaire général de l'Association internationale africaine;
GALEZOT, trésorier général.

Membres délégués des Comités nationaux :

Pour l'Allemagne :

MM. le baron DE RICHTHOFEN, professeur à l'Université de Bonn ;
le Dr G. DE BUNSEN, député au Reichstag.

Pour l'Autriche-Hongrie :

MM. le Dr L. Haynald, archevêque de Kalocsa;
le baron de Sonnleithner, ministre plénipotentiaire;
Schaller, ingénieur.

Pour la Belgique :

MM. le baron Lambermont, ministre plénipotentiaire;
le général Liagre, commandant de l'École militaire.

Pour l'Espagne :

MM. Merry del Val, ministre plénipotentiaire;
le colonel Fr. Coëllo;
P. de Gayangos, professeur à l'Université de Madrid.

Pour les États-Unis :

M. Sanford, ministre plénipotentiaire.

Pour la France :

MM. A. d'Abbadie, de l'Institut;
Grandidier.

Pour l'Italie :

MM. le commandeur Correnti, secrétaire des Ordres;
le commandeur Negri, ministre plénipotentiaire;
le lieutenant général E. de' Vecchi,
Adamoli, député au Parlement italien.

Pour les Pays-Bas :

MM. Veth, professeur à l'Université de Leyde;
le colonel Versteeg.

Pour la Suisse :

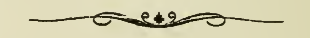
MM. Bouthillier de Beaumont, président de la Société de Géographie de Genève;
G. Moynier, président de l'Association internationale de la Croix Rouge.

Secrétaire de la Commission :

M. le baron P. Guillaume, secrétaire de légation.

Le Comité national russe, dont les délégués étaient MM. P. de Semenow, le Dr G. Schweinfurth et le baron d'Osten-Sacken, s'est trouvé dans l'impossibilité, à raison des événements politiques, de se faire représenter à la Commission internationale; il en a accepté d'avance toutes les décisions.

Des empêchements particuliers ont motivé l'absence des délégués du Comité national portugais.



XII

DÉFINITION D'UNE STATION

Le Comité exécutif reçoit de la part de l'Association internationale toute liberté d'action dans l'exécution des dispositions générales suivantes pour la fondation des stations scientifiques et hospitalières.

Le personnel d'une station se compose d'un chef et d'un certain nombre d'employés choisis ou agréés par le Comité exécutif.

Le premier soin du chef de station sera de se procurer une maison d'habitation et de tirer parti des ressources du pays, afin que la station se suffise à elle-même.

La mission scientifique de la station consiste, autant que possible :

Dans les observations astronomiques ;

Dans les observations météorologiques ;

Dans la formation de collections de géologie, de botanique et de zoologie ;

Dans la confection de la carte des environs de la station ;

Dans la rédaction du vocabulaire et de la grammaire du pays;

Dans les observations ethnologiques;

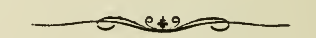
Dans la rédaction des récits des voyageurs indigènes qu'on interrogera sur les pays qu'ils ont parcourus;

Dans la rédaction d'un journal relatant tous les événements et toutes les observations dignes d'être rapportés.

La mission hospitalière des stations est, autant que possible, de recevoir tous les voyageurs que le chef en jugera dignes; de les pourvoir, au prix de revient sur place, d'instruments, de marchandises et de provisions, ainsi que de guides et d'interprètes; de les renseigner sur les meilleures routes à suivre et de transmettre leur correspondance.

Il sera dans l'intérêt de la station d'assurer, de dépôt en dépôt, des communications aussi régulières que possible entre la côte et l'intérieur.

Un des buts ultérieurs que se proposera la station sera de supprimer la traite des esclaves par son influence civilisatrice.



XIII

PROJET SOUMIS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPÉDITION

CHARGÉE

D'ÉTABLIR DES STATIONS ET DE FAIRE UN VOYAGE D'EXPLORATION

L'expédition se composera d'un chef éprouvé, de deux ou trois personnes destinées à diriger les travaux scientifiques d'une station, d'un agriculteur et, au besoin, d'un ou de deux maîtres-ouvriers européens.

Cette expédition partira de Marseille ou d'Anvers pour Zanzibar, où elle établira une première station gratuite, laquelle ne sera autre que l'agence de MM. Roux de Fraissinet et Cie, gracieusement mise par eux à la disposition de l'Association internationale.

L'expédition partira d'Europe munie de ses instruments scientifiques, de ses armes et des objets qu'on ne trouve pas à Zanzibar. Elle achètera dans cette ville les provisions nécessaires à un voyage dans l'intérieur; elle y enrôlera un armurier, un cuisinier, un cordon-

nier, un charpentier indigène, outre ses askaris, ses interprètes et ses porteurs.

L'expédition séjournera à Zanzibar le temps qu'il faudra pour se renseigner sur les moyens de gagner l'intérieur. Elle s'informera du succès de la tentative de l'expédition anglaise qui doit partir de Zanzibar au mois de juillet et essayer de gagner le Tanganyka au moyen de charrettes à bœufs. Si cette tentative a réussi, on la renouvellera, et l'expédition prendra le même chemin que la mission envoyée par la *London Missionary Society*. Si, au contraire, l'expérience avait été défavorable, l'expédition aura recours au mode ordinaire de transport.

Après avoir terminé ses préparatifs, l'expédition se rendra à la côte du continent et s'adressera à un des établissements existants pour fonder une seconde station gratuite. Des renseignements dignes de foi permettent de croire qu'on n'aurait pas de difficulté à le faire.

L'expédition se dirigera ensuite vers l'Ouniamuési et se mettra en relation avec M. Philippe Broyon, Suisse de nationalité, qui s'y est établi et a épousé la fille d'un des principaux rois du pays. M. Broyon propose de se charger d'une troisième station. Celle-ci serait encore gratuite ou n'entraînerait du moins qu'à des dépenses fort minimes. Ces trois premières stations ne seraient que des dépôts de vivres, de marchandises, etc., et des étapes pour la transmission des ravitaillements et de la correspondance. Le chef d'exploration s'efforcera de multiplier les dépôts établis dans ces conditions, suivant les facilités qu'il trouvera à le faire.

Le chef de l'exploration cherchera aussi sur la route à enrôler des indigènes que l'on encouragera par un petit traitement mensuel à prendre soin des voyageurs et à surveiller la transmission de la correspondance et des ravitaillements.

L'expédition se dirigera ensuite vers le Tanganyka. Arrivé là, le chef s'enquerra de ce qu'a fait M. Stanley et, suivant les progrès réalisés par lui et l'état politique du pays, il décidera s'il faut établir la station principale aux bords du Tanganyka ou y faire un simple dépôt comme les précédents, et fixer la base des opérations futures à Nyangwe ou à tout autre endroit à désigner dans le Manyéma.

Une grande latitude sera laissée au chef de l'expédition pour déterminer l'emplacement de la station principale.

Cette dernière station du Tanganyka, du Manyéma ou de l'Ouniamuési sera la station scientifique définitive doublée d'une exploitation agricole, lui permettant, au bout d'un certain temps, de se suffire à elle-même.

Après avoir fondé cette dernière station, s'être reposé et ravitaillé, le chef de l'expédition y laissera ses compagnons européens, à moins qu'il ne désire en prendre un avec lui, et s'avancera vers les pays inconnus. C'est au chef de l'exploration à choisir sa direction vers la côte occidentale, en évitant avec soin les routes déjà parcourues par les Européens, et en suivant, si c'est possible, le 4e parallèle nord.

Une somme de soixante-treize mille francs sera mise à la disposition de l'expédition en 1877 pour ses pré-

paratifs, son voyage jusqu'au lieu de la première station scientifique et la fondation de la station. A partir de l'établissement complet de la station, vingt mille francs seront envoyés annuellement, pour son entretien, au dépôt de Zanzibar, à la disposition du chef.

Trente mille francs seront envoyés la première année au même dépôt, à la disposition du chef de l'exploration pour ses dépenses.

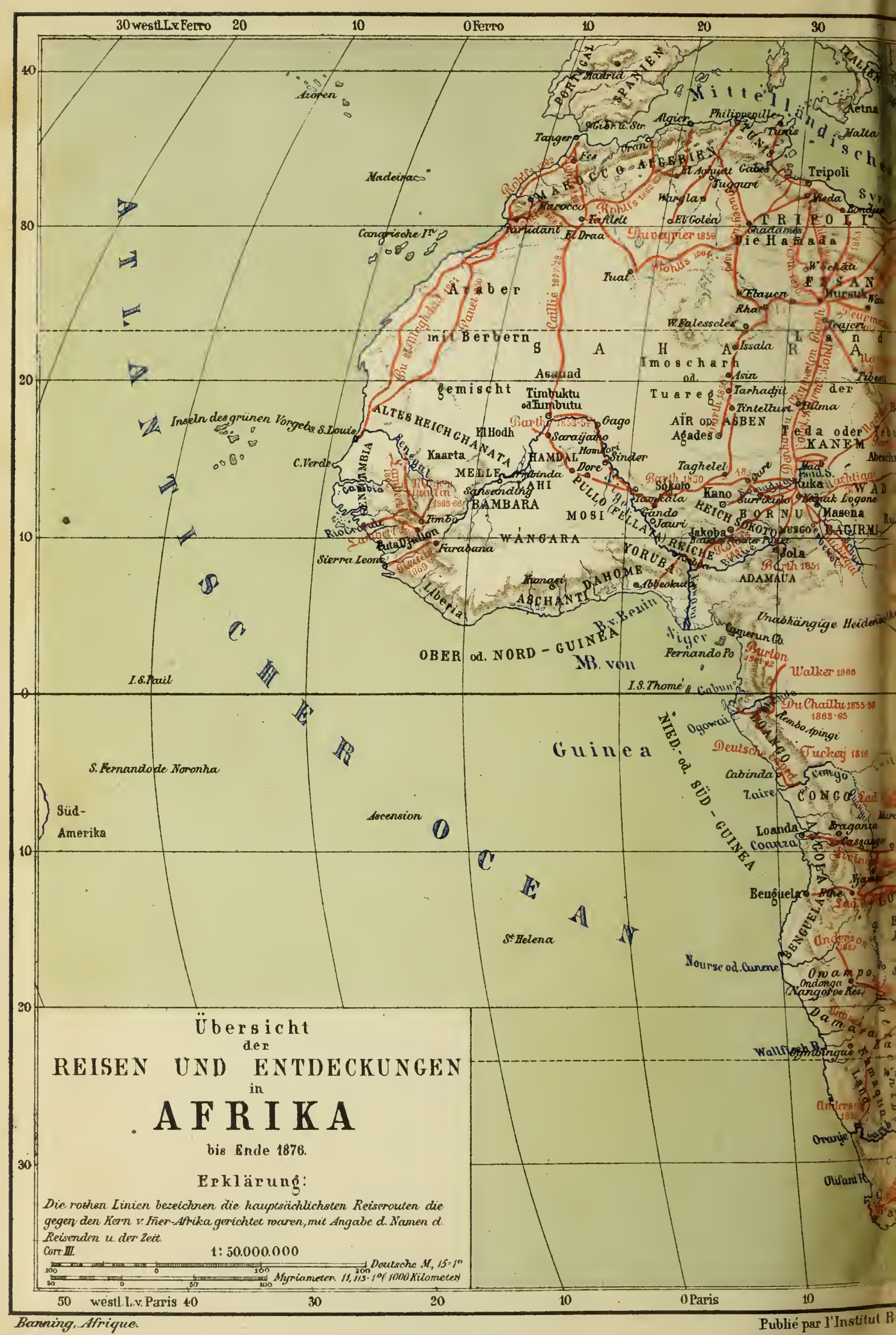
Comme il est impossible de faire, dès maintenant, un budget exact des frais d'une exploration et de l'établissement de stations, ces crédits ne sont pas limitatifs et le Comité exécutif est autorisé à les dépasser, sauf à en rendre compte.

Le chef de l'exploration recherchera, le long de son itinéraire, les lieux les plus favorables à l'établissement de nouveaux dépôts et de nouvelles stations scientifiques. Le Comité exécutif a les pouvoirs nécessaires pour établir ces nouvelles stations à mesure que le développement des ressources de l'Association le permettra.

Le Comité exécutif est aussi autorisé à faire étudier le plan d'une expédition qui, au besoin, partira d'un point approprié de la côte occidentale dans le but d'aller, au moment opportun, au devant de l'expédition de la côte orientale.

FIN.

CARTE DES VOYAGES ET DÉCOU



Publié par l'Institut B

ES EN AFRIQUE JUSQUE FIN 1876.

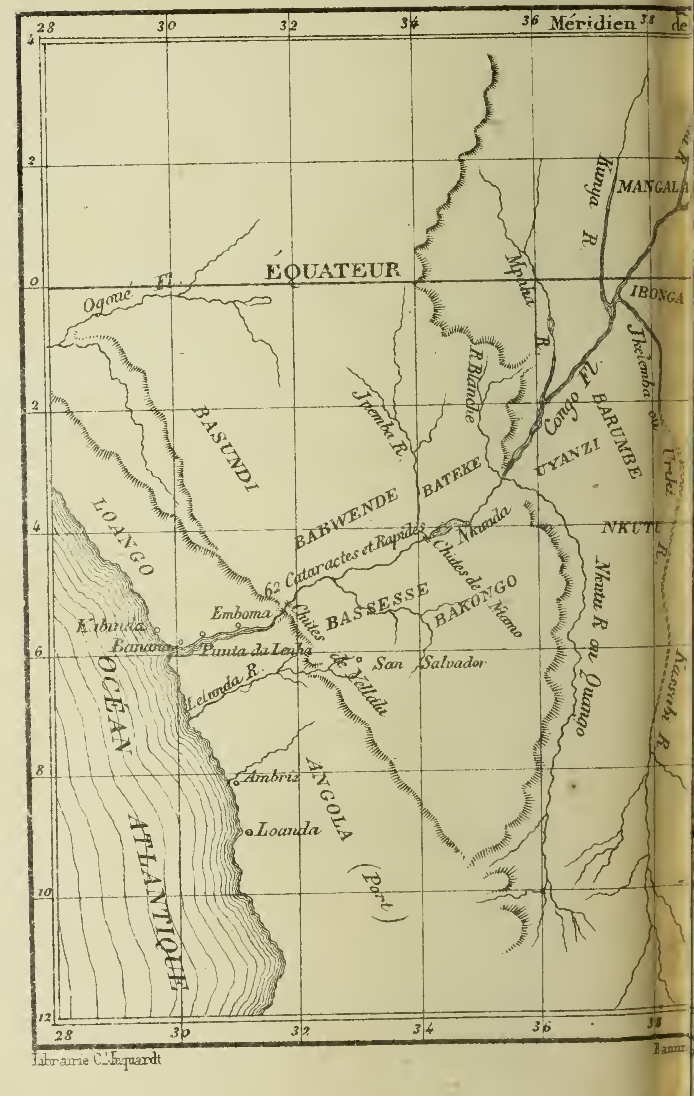


que à Leipzig.

Bruxelles, C.Muquardt.

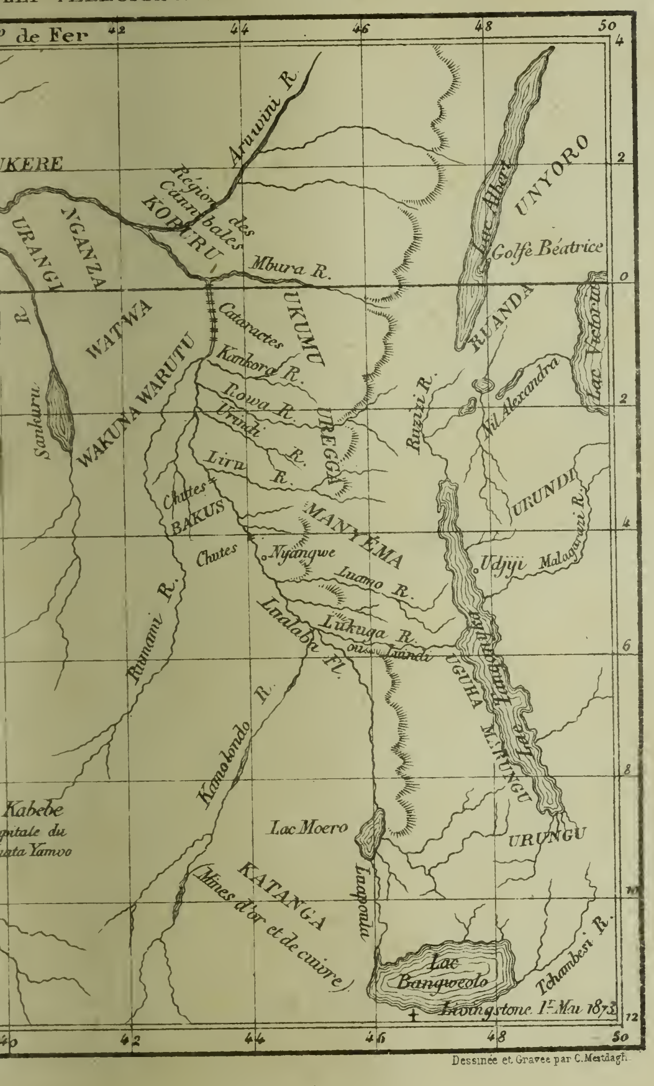
CARTE DU COURS

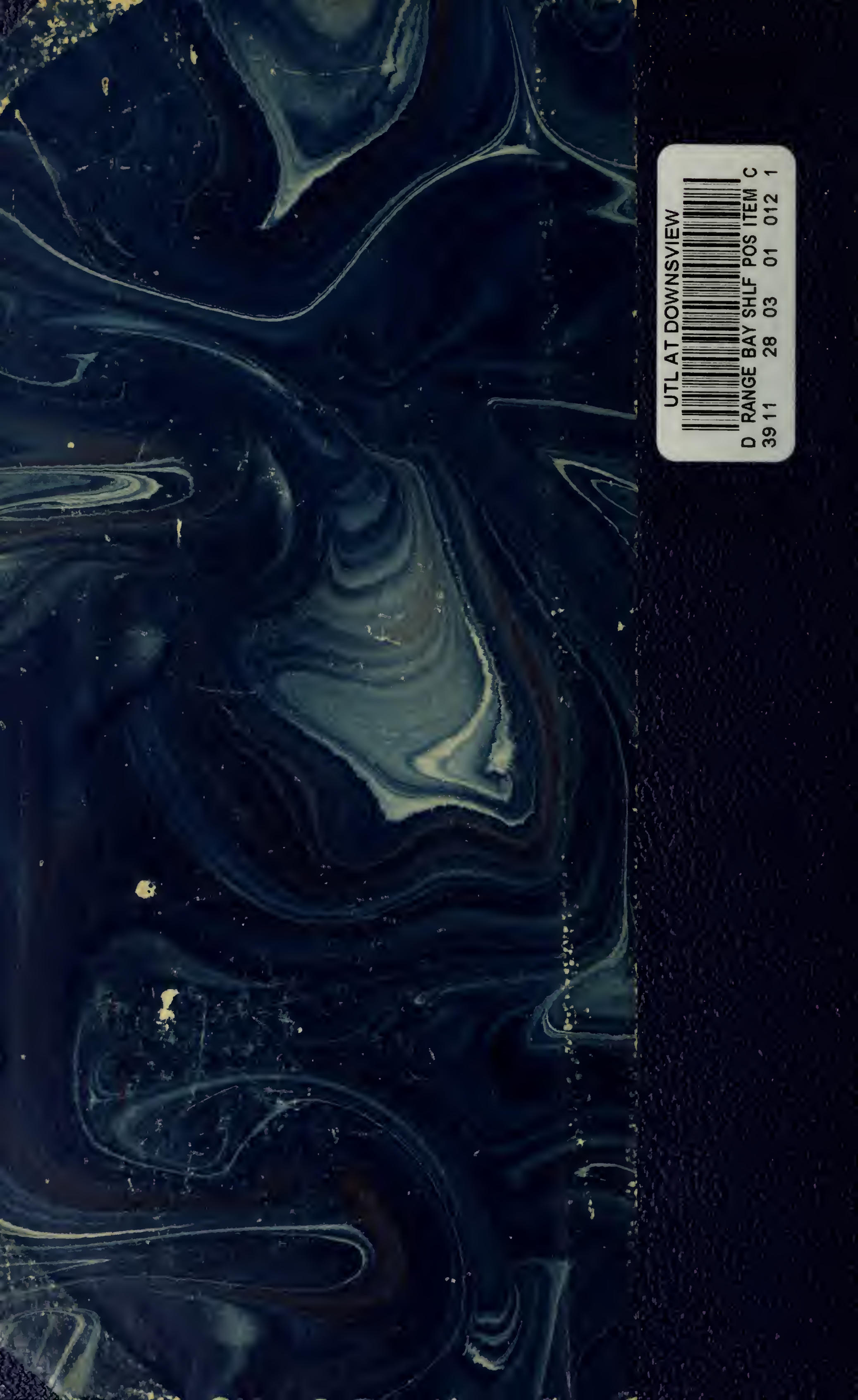
D'APRÈS LE CROQUIS DE STANLEY, PUBLIÉ PAR



LUALABA-CONGO

AILY TELEGRAPH DU 12 NOVEMBRE 1877.




UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 11 28 03 01 012 1